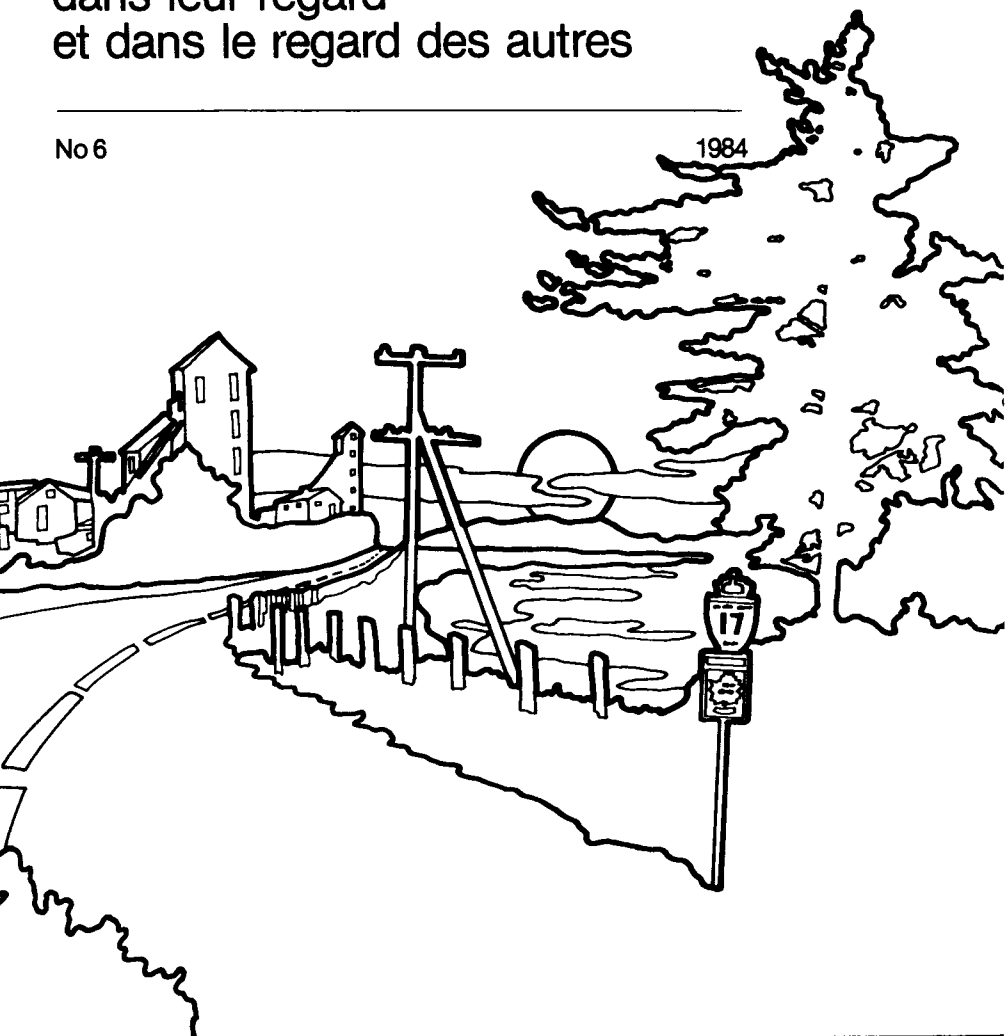


REVUE DU NOUVEL-ONTARIO

Les Franco-Ontariens
dans leur regard
et dans le regard des autres

No 6

1984



REVUE DU NOUVEL-ONTARIO

Directeur: Jean-Pierre Pichette

Comité de rédaction: Georges Bélanger
Gaétan Gervais
André Girouard

Coordonnateur: Lionel Bonin, directeur
de l'Institut franco-ontarien

La *Revue du Nouvel-Ontario* est publiée par l'Institut franco-ontarien de Sudbury. Toute correspondance (abonnement, soumission d'articles ou d'ouvrages à recenser) doit être envoyée à l'adresse suivante:

Revue du Nouvel-Ontario
a/s Institut franco-ontarien
Pavillon des sciences de l'éducation
Université Laurentienne
SUDBURY (Ontario)
P3E 2C6

Tous droits réservés
© Copyright, Ottawa, 1984

ISSN 0708-1715

REVUE DU NOUVEL-ONTARIO, NUMÉRO 6



REVUE DU NOUVEL-ONTARIO

Les Franco-Ontariens
dans leur regard
et dans le regard des autres

No 6

1984

L'Institut franco-ontarien

Sudbury





Table des matières

PRÉSENTATION	
Jean-Pierre Pichette	9
ÉTUDES	13
VISION FRANÇAISE DE L'ONTARIO FRANCOPHONE	
Yves Lefier	15
L'ONTARIO, TERRE PRIVILÉGIÉE DE COLONISATION HORS-QUÉBEC : UNE PERCEPTION QUÉBÉCOISE (1850-1930)	
Gaétan Vallières	25
LANTAGNAC, UN MODÈLE PROPOSÉ À L'ADMIRATION DES ONTARIOIS	
Maurice Lemire	37
REMARQUES SUR LA COMMUNAUTÉ FRANCO- ONTARIENNE COMME ENTITÉ POLITIQUE	
René Guindon	49
POUR UNE DESCRIPTION LINGUISTIQUE DU FAIT FRANÇAIS EN ONTARIO	
Benoît Cazabon	69
TÉMOIGNAGES	95
LE DÉFI D'UNE COMMUNAUTÉ EN MUTATION	
André Cloutier	97
LA PERCEPTION DES FRANCO-ONTARIENS PAR UN ANGLLO-ONTARIEN	
Angus Gilbert	107

COMPTES RENDUS	113
BIBEAU : L'ÉDUCATION BILINGUE EN AMÉRIQUE DU NORD	
Benoît Cazabon	115
DORAIS : ENTRE MONTRÉAL... ET SUDBURY	
René Dionne	116
LABELLE : L'ORATORIO	
Pascal Sabourin	118
LEMAIRE : CAVALIER D'ENNUI	
Georges Bélanger	120
MARINIER : L'INCONCEPTION	
Georges Bélanger	121
SYLVESTRE : LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES et LES JOURNAUX DE L'ONTARIO FRANÇAIS	
Robert Choquette	125
THIBAUT : MYTHOLOGIE DOMESTIQUE	
Georges Bélanger	126

COLLABORATEURS

BÉLANGER, Georges

Département de français, Université Laurentienne.

CAZABON, Benoît

Département de français, Université Laurentienne.

CHOQUETTE, Robert

Département des sciences religieuses, Université d'Ottawa.

CLOUTIER, André

Département des langues, Lakehead University.

DIONNE, René

Département des lettres françaises, Université d'Ottawa.

GILBERT, Angus

Département d'histoire, Université Laurentienne.

GIROUARD, Aline

Centre des langues officielles, Université Laurentienne.

GUINDON, René

Association canadienne-française de l'Ontario.

LEFIER, Yves

Département de français, Université Laurentienne.

LEMIRE, Maurice

Département des littératures, Université Laval.

PICHETTE, Jean-Pierre

Département de folklore, Université de Sudbury.

SABOURIN, Pascal

Département de français, Université Laurentienne.

VALLIÈRES, Gaétan

Association des études canadiennes

Les idées émises dans ce numéro expriment l'opinion des signataires et ne sauraient engager la responsabilité de la rédaction.



LES FRANCO-ONTARIENS DANS LEUR REGARD ET DANS LE REGARD DES AUTRES _____

Présentation

_____ par Jean-Pierre Pichette

Toute vision étant inévitablement partielle, car l'on ne voit bien que ce que l'on peut ou ce que l'on veut voir, la représentation la plus fidèle d'une société ne s'obtient alors que par la synthèse de nombreuses perceptions, non seulement de celles qui se développent à l'intérieur de cette collectivité, mais aussi de celles qu'elle diffuse involontairement à l'extérieur. Tel est le projet de ce numéro : réunir une part de ce que les Franco-Ontariens disent d'eux-mêmes et de ce que les autres, Anglo-Ontariens, Québécois et Français, en disent à leur tour. D'où le titre : *Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres*.

LES FRANCO-ONTARIENS DANS LE REGARD DES AUTRES

Quatre articles analysent, dans quelques discours européen, québécois et ontarien, les représentations de la réalité franco-ontarienne à divers moments de son histoire. Tantôt invisible ou ignorée, tantôt reconnue ou exaltée, la minorité n'est jamais perçue qu'en fonction des intérêts immédiats des observateurs.

Sans doute la plus désintéressée et peut-être la plus inattendue des perceptions externes, la *vision française* se signale avant tout par son caractère superficiel : sept récits de voyage, écrits par des visiteurs français entre 1879 et 1927, évoquent cette terre ontarienne, simple intermède cependant entre le Québec et l'Ouest canadien, les deux véritables objets de leur prédilection (voir l'article d'Y. Lefier).

La *vision québécoise* prend une dimension plus utilitaire. Pour le Québec du XIX^e siècle, l'Ontario apparaît comme un exutoire capable d'absorber le surplus de sa population agricole qui émigre en Nouvelle-Angleterre et un moyen d'étendre ses frontières tout en encourageant l'agriculture, ce domaine privilégié de notre mission nationale et religieuse (cf. G. Vallières). Lionel Groulx, pour sa part, présente, dans son

roman *L'Appel de la race*, l'Ontario français comme un des remparts de la francophonie d'Amérique qu'il importe de soutenir et de vivifier, au risque que la Cité en soit fatalement affectée. L'exemple de courage de Lantagnac qui réagit fermement à son assimilation et entreprend la reconquête de sa francité devait servir de modèle à la jeunesse franco-ontarienne du début du XX^e siècle et susciter par là une relève forte et dynamique (Cf. *M. Lemire*).

Pour les *Anglo-Ontariens* qui viennent de célébrer le deuxième centenaire de leur province, où pourtant les Canadiens français les avaient devancés d'un bon siècle et demi, les Franco-Ontariens forment une minorité sans poids politique véritable à qui on oppose le mythe du multiculturalisme lorsqu'elle revendique ses droits; même dans sa volonté de se rendre davantage bilingue, perceptible surtout depuis le réveil québécois et l'adoption du bilinguisme au Canada, la majorité anglo-ontarienne ne ressent guère le besoin de se rapprocher de la minorité française (Cf. *Témoignages* : *A. Gilbert*).

LES FRANCO-ONTARIENS DANS LEUR REGARD

Trois articles reflètent les perceptions internes qui touchent la langue, la culture et la politique. Ils révèlent autant de facettes d'une réalité fort complexe.

Le coeur du problème de la communauté franco-ontarienne semble toujours résider dans sa définition : autrefois marginale, mais homogène et autonome, elle a dû s'intégrer de plus en plus à la majorité anglaise. Désormais partagée entre deux cultures, elle doit investir les énergies disponibles dans un projet commun voué à l'affirmation de son identité plutôt que d'employer ses forces vives à colmater des brèches nombreuses et constamment renouvelées (Cf. *Témoignages* : *A. Cloutier*). Cette difficulté de fixer en une définition nette les critères d'appartenance à cette minorité changeante provoque nécessairement des conflits au niveau de la représentativité de son organisation politique et de la sélection des tâches prioritaires à accomplir (Cf. *R. Guindon*).

Privée de composantes démographiques, territoriales, éducatives et juridiques favorables qui seraient indispensables à son plein épanouissement, la langue franco-ontarienne subit la concurrence et l'influence de l'anglais; et comme en milieu minoritaire on éprouve constamment le besoin de baliser ou de justifier l'usage de cette langue par crainte de l'ennemi om-

niprésent, l'anglicisme qui mène à l'assimilation, on a vite tendance à condamner comme fautif tout écart linguistique sans distinction, fût-il archaïque ou régional (Cf. *B. Cazabon*). Faut-il s'en étonner quand la majorité francophone du Québec a cru bon de se protéger contre de telles intrusions au moyen de la loi 101 et qu'à son tour la France se prépare à l'imiter?

À côté de ces visions parfois pénibles de la réalité franco-ontarienne, la production littéraire actuelle fournit, par son menu fort varié, une image beaucoup plus vivante : essai (Cf. *Comptes rendus : DORAIS*), musique (*LABELLE*), nouvelles (*LEMAIRE*), théâtre (*MARINIER*), histoire (*SYLVESTRE*) et poésie (*THIBAULT*).



ÉTUDES



LES FRANCO-ONTARIENS DANS LE REGARD DES AUTRES

Vision française de l'Ontario francophone

par Yves Lefier

On voudra bien ne pas exiger de cet article une rigueur scientifique et une exhaustivité auxquelles il ne prétend pas. Si je me suis donné pour tâche de voir comment des étrangers avaient présenté la réalité française de l'Ontario, je ne justifierai le choix des livres et les limites temporelles que par le hasard de mes lectures et la présence de ces ouvrages à la bibliothèque de l'Université Laurentienne. Je me suis donc attaché à des oeuvres qui se présentent sous forme de récits ou de rapports de voyage et qu'ont fait paraître des Français entre 1879 et 1927 :

LAMOTHE, H. de

Cinq mois chez les Français d'Amérique. Voyage au Canada et à la Rivière Rouge du Nord.

Paris, Hachette, 1879, 374p. (Voyage en 1873) 1

HULOT, le baron Étienne

De l'Atlantique au Pacifique à travers le Canada et le Nord des États-Unis.

Paris, Plon, 1888, 339p. (Voyage en 1885)

DEMANCHE, Georges

Au Canada et chez les Peaux-Rouges.

Paris, Hachette, 1890, 192p. (Voyage en 1885) 2

LIONNET, Jean

Chez les Français du Canada.

Paris, Plon, 1908, 284p. (Voyage en 1906)

LORAIN, le chanoine L.-Aug.

Autour du congrès de Montréal.

Paris, Beauchesne, 1911, 308p. (Voyage en 1910)

JARAY, Gabriel-Louis et Louis HOURTICQ

De Québec à Vancouver, à travers le Canada d'aujourd'hui.

Paris, Hachette, 1924, 256p. (Voyage de Victoria à Québec, malgré le titre)

GRENTE, Mgr

Le Beau voyage des cardinaux français aux États-Unis et au Canada.

Paris, Plon, 1927, 339p. (Voyage en 1927)

Comme les titres l'indiquent, ces ouvrages sont souvent des récits de voyage à travers le continent entier et la place réservée à l'Ontario y est mesurée. Voici le nombre de pages que l'auteur consacre à la province et le pourcentage par rapport à l'ensemble du volume. On remarquera la véritable performance de Lamothe dans ce tableau.

	Nombre de pages consacrées à l'Ontario	Pourcentage par rapport à l'ensemble
LAMOTHE	150	40 pour 100
HULOT	22	6,5 pour 100
DEMANCHE	21	19 pour 100
LIONNET	50	17,6 pour 100
LORAIN	21	6,8 pour 100
JARAY	40	15,6 pour 100
GRENTE	20	5,9 pour 100

Si l'Ontario n'est jamais le but essentiel du voyage, il occupe un statut varié dans les préoccupations des voyageurs.

La plupart du temps, c'est un espace traversé, un espace de passage situé entre deux pôles dont l'attraction est si forte que le voyageur ne peut guère que se souvenir de ce qu'il vient de quitter ou espérer ce qu'il va atteindre; la traversée de l'Ontario n'est donc souvent qu'un moment mort entre l'Est, surtout la province de Québec, porteuse de vieille civilisation française, et l'Ouest, plein de mirages modernes prometteurs. On suit en général un itinéraire est-ouest, et les quelques îlots français sont bien pâles, si même ils apparaissent, quand on s'est laissé griser par le charme de la vie québécoise. Dans l'autre sens, ouest-est, la rusticité des établissements francophones de l'Ontario ne peut rivaliser avec l'aspect pionnier que l'on vient de quitter, et l'on a hâte d'arriver en terre vraiment française. Dans le cas

d'une traversée, la possibilité pour l'Ontario français d'attirer l'attention est donc bien maigre.

L'Ontario possède, bien sûr, LE lieu de l'attraction touristique que personne n'oserait oublier. Si l'on arrive par New York, on se sent obligé de faire un détour par Niagara. Le chanoine Lorain, Mgr Grente intitulent respectivement un de leurs chapitres « Niagara Falls » et « L'excursion classique du Niagara. » La terre ontarienne est alors vue comme une sorte d'excroissance des États-Unis. Et le souvenir de Chateaubriand et les millions de mètres cubes d'eau ne laissent guère de temps pour songer qu'il peut exister une vie française dans les environs.

Il est vrai que nos voyageurs font des séjours, de durée variable, à Toronto et à Ottawa, mais ils n'y côtoient qu'une élite francophone et francophile officielle très restreinte.

Les conditions dans lesquelles se font ces voyages ne contribuent pas à une connaissance approfondie de la réalité française. Certes les bateaux et les trains du XIX^e siècle, les trains du XX^e siècle permettent de se faire une idée relativement satisfaisante de la grandeur et de la beauté du pays. Trains et bateaux sont eux-mêmes des merveilles sur lesquelles les Français ne tarissent pas : l'Europe n'a rien à leur offrir dans le genre et la traversée de l'Ontario est surtout un confortable voyage dans les luxueuses voitures transcontinentales. Un arrêt permet parfois quelque contact, oh combien mince! avec la vie française en Ontario. Voici Lionnet sur le chemin de l'Ouest :

À un arrêt, d'une maisonnette proche et que pourtant on distingue mal, car elle se cache sous les arbres, une voix frêle s'élève, qui chante ... Oui, qui chante en français! Alentour, c'est la solitude absolue, et le noir. La voix chante toujours. Nous nous taisons, nous écoutons avec une attention émue pour saisir les paroles. Quelques-unes finissent par se dégager, par nous entrer tout entières dans l'oreille :

— Qu'avez-vous donc, la belle,
Qu'avez-vous à tant pleurer?

C'est *Isabeau s'y promène*, une vieille chanson qui vient de France, comme presque toutes les chansons canadiennes.

Le galant s'est noyé
Sur le bord de l'île,
Le galant s'est noyé
Sur le bord de l'eau,

Sur le bord du vaisseau ...

Les derniers vers se perdent dans la grande forêt impénétrable au regard comme un peu d'eau répandue sur la terre.

Cette romance mélancolique et très douce est pourtant comparable à un hymne de victoire. La petite voix à peine distincte au fond de la nuit signifie que la race canadienne-française est là, qu'elle conquiert paisiblement le Nipissing³.

Trains et bateaux ne favorisent en rien les rencontres avec la vie française et, à ce point de vue, l'achèvement des lignes transcontinentales, en favorisant l'accès à l'Ouest, a presque complètement supprimé les occasions de rencontres. Il n'est pour s'en convaincre que de lire le récit de Lamothe. Ayant fait le voyage en 1873, c'est-à-dire avant la construction du CP ou du CN, il doit se déplacer à pied, en petit bateau, à cheval, en voiture, en canot : il ne se passe pas de jour qu'il ne rencontre des Canadiens français avec qui il s'empresse de lier conversation; d'où l'intérêt de son récit pour la connaissance de l'Ontario français du Moyen-Nord et de l'Ouest.

Mais le handicap le plus sérieux, que nos voyageurs surmontent très rarement, est lié à leur statut. La majorité appartient à des groupes fortement homogènes et liés par des préoccupations trop orientées pour qu'ils puissent remarquer de l'inédit.

Demanche fait partie d'une grosse délégation (presse, industrie, commerce, syndicats) qui visite le Canada à l'occasion de l'inauguration d'une ligne franco-canadienne de paquebots. Par la suite, il sera invité par le CP à visiter l'Ouest. Lionnet est le président-fondateur d'une association « La Canadienne » et veut vérifier *de visu* ses abondantes connaissances livresques. Jaray et Hourticq se sont vu confier une mission d'étude au Canada par un comité « France-Amérique. » Lorain accompagne des ecclésiastiques au Congrès de Montréal de 1910. Mgr Grente, archevêque de Paris, est le représentant officiel de la France au Congrès eucharistique de Chicago de 1927, et le gouvernement l'a même chargé d'une « ambassade morale » en Amérique du Nord. Hulot, riche touriste semble-t-il, pourrait se sentir plus libre de ses mouvements, mais son snobisme et sa condescendance le retiennent souvent. Lamothe, quant à lui, voyage seul, ou avec des compagnons qu'il rencontre en chemin. C'est le seul à avoir été témoin des humbles réalités françaises de l'Ontario. Car ce que tous les autres ont vu, ce

sont les trains de luxe, les réceptions officielles, les invitations mondaines, les drapeaux, les défilés et les chorales des écoles convoquées pour le passage d'un illustre visiteur des vieux pays. Certains ne sont d'ailleurs pas dupes :

Ce récit ne donnerait qu'une idée incomplète, sinon parfois faussée, du Canada, si nous ne pénétrions au delà de ces décors. Pour connaître la vie réelle d'une famille ou d'une institution, il ne suffit pas de les apercevoir un jour de fête. C'est dans le détail de leurs gestes quotidiens et de leurs sentiments habituels qu'il importe de les surprendre. (...) Mais comment nous livrer à pareille enquête, lorsque nous parcourons à vive allure un pays tout pavoisé en notre honneur? ⁴

Regret tardif auquel se laisse aller Mgr Grente à la fin de son récit.

* * *

Les voyageurs français s'attendrissent volontiers sur les souvenirs. Niagara évoque irrésistiblement Chateaubriand ⁵. Quelques-uns, plus ou moins ferrés en histoire, méditent sur le régime français. Ainsi Lorain devant le monument élevé à la mémoire du père Hennepin dans le sud de l'Ontario :

On ne peut faire un pas dans ce pays sans trouver le nom d'un Français, explorateur et missionnaire. Mais les successeurs de ces héros n'ont pas le culte des souvenirs que je recherche : ils ne savent pas grand chose de cette histoire. Ce pays, évangélisé par des prêtres catholiques français, est devenu un pays anglais et presque entièrement protestant ⁶.

ou Jaray, dans la même région :

Comme on sait, les lacs Érié et Ontario, le Saint-Laurent par lequel ils se déversent ont servi de chemin à la pénétration européenne et cette majestueuse avenue canalise la circulation à travers le vieux Canada. De Détroit à Québec, d'une extrémité à l'autre, la voie fut jalonnée d'abord d'établissements français : Détroit, Fort Rouillé à Toronto, Fort Niagara, Fort Cataraqui à Kingston (...) Mais nous étions trop peu pour occuper le terrain que nous étions les premiers à explorer; une autre colonisation, venue de la côte, a gagné les grands lacs et le haut Saint-Laurent; et notre colonie, jusqu'à l'em-

bouchure du fleuve, passa sous la domination anglaise (...) Et aujourd'hui le vieux Canada est divisé en deux États différents de langue et de religion, l'Ontario qui est protestant et anglais, le Québec qui est catholique et français ⁷.

Ils se rendent vite compte qu'il ne sert à rien de rêver sur le passé. De fait, la réalité de l'Ontario leur apparaît comme essentiellement anglaise, c'est-à-dire étrangère. « Dans le Québec, nous étions en France, Normandie ou Saintonge; l'Ontario, c'est l'Angleterre » ⁸. Cette impression, née du spectacle de la nature et des villes, ne fait que se confirmer quand le même Jaray rencontre des Ontariens :

Ce caractère « british » de la vie de l'Ontario se marque dans sa presse, ses monuments, ses résidences, surtout dans son éducation et son mouvement intellectuel (...) L'éducation des jeunes hommes et jeunes filles de la société est essentiellement anglaise; nous eûmes par exemple l'occasion de nous entretenir avec le directeur du collège secondaire pour jeunes gens le plus réputé de la province; cet homme est un observateur intéressant, car, protestant et anglais, il a vécu deux ans à Québec avec un prêtre catholique; il est imbu de culture française et il a étudié en Sorbonne; or l'enseignement qui est donné au collège qu'il dirige est en tout imité des méthodes britanniques, des professeurs britanniques, des idées britanniques; en un mot, on y fait « des Anglais » ⁹.

Au début du siècle, au moment de quitter Montréal, Québec et les cercles parlementaires d'Ottawa pour se plonger dans l'Ontario et l'Ouest, Lionnet éprouvait le même sentiment de partir pour l'étranger :

(...) il me semble quitter l'Europe une seconde fois : à Ottawa, comme à Montréal, comme à Québec, je m'étais acclimaté en quelques jours; je me croyais dans une province éloignée sans doute et très particulière, mais en France tout de même. Il n'y avait pas beaucoup plus d'Anglais qu'à Boulogne ou qu'à Dinard ... Maintenant je pars vraiment pour l'étranger ¹⁰.

Ce malaise que, touristes, ils éprouvent en Ontario leur fait parfois prendre conscience de la situation de ceux qui, francophones, y vivent. Certes, ils ne les connaissent pas, ils ne les rencontrent pas, mais la fréquentation des milieux officiels les renseigne quelque peu. Ils ont été mis au courant de la situa-

tion économique inférieure des Canadiens français installés en Ontario, des préjugés hostiles de la majorité anglaise, du peu de poids de la représentation parlementaire. Mais il faut bien noter que le constat de ces difficultés apparaît surtout dans des tableaux statistiques, des notes en bas des pages, des réflexions issues de la lecture de journaux et de documents en vue de l'édition du récit, c'est-à-dire en marge du voyage lui-même, et sans doute une fois de retour en France.

Un phénomène cependant attire durablement leur attention : la colonisation. Mais attention ! le phénomène pour beaucoup est une abstraction, un rêve, un magnifique projet. Jamais une réalité en train de se faire, à la découverte de laquelle on pourrait aller.

Pour certains, la colonisation est une préoccupation importante. Lamothe, par exemple, est chargé officiellement de trouver des débouchés possibles pour des Alsaciens-Lorrains au Manitoba ¹¹ et il prévoit un avenir prometteur pour des francophones, Canadiens ou Français, si le projet de voie navigable Montréal-Baie Géorgienne aboutissait ¹². Demanche est un intime du curé Labelle, en compagnie de qui il fait une bonne partie de son voyage ¹³. Lionnet verrait volontiers les Français du Nord se diriger vers le Canada, laissant l'Algérie à ceux du Sud ¹⁴.

Ce qui est sûr, c'est que tous crient au miracle devant « l'invasion » de l'Ontario par les Canadiens français. C'est Lamothe qui, traversant le comté de Prescott, constate que « l'élément français conquiert de jour en jour la prééminence numérique comme dans toute la vallée de l'Outaouais » ¹⁵. Hulot cite un article du *Mail* de Toronto sur « l'expansion extraordinaire » de la population française : « l'habitant (...) pousse vigoureusement les Anglo-Saxons hors d'Ontario... Il est probable que dans vingt-cinq ans les Français seront les maîtres dans toute la partie est d'Ontario jusqu'à Kingston, sans compter tout le nord de la province » ¹⁶. Demanche, quant à lui joue au stratège :

Dans la province de l'Ontario, la poussée de la colonisation française se fait déjà sentir, et, au fur et à mesure que l'élément français, débordant de la province de Québec, s'avance en remontant le Saint-Laurent et l'Outaouais, l'élément anglais, moins prolifique, et gêné par ce nouveau voisinage, s'efface peu à peu devant lui pour se diriger vers les terres neuves du Nord-Ouest. C'est ainsi que le comté de Prescott, qui fait saillie dans la

province de Québec, est déjà passé avec armes et bagages dans le camp français; son voisin, le comté de Russell, est presque conquis d'une façon tout aussi pacifique, et les circonscriptions qui l'entourent, Glengarry, Cornwall et Stormont, Carleton, sont, à l'heure actuelle, fortement entamées, ainsi que le comté d'Essex, à l'extrémité opposée de la province d'Ontario. Le courant migrateur remonte ainsi les deux grands fleuves de la Puissance et prend pied sur leurs bords avant de pénétrer à l'intérieur. C'est surtout dans la vallée de l'Outaouais que ce fait est digne de remarque. L'installation dans ces parages d'une forte colonie française est d'autant plus précieuse qu'elle servira un jour de trait d'union entre les Français de Québec et ceux du Manitoba, entourés de toutes parts par les flots sans cesse grossissants de l'immigration anglaise 17.

Lionnet ne peut faire moins :

Et les Canadiens-Français ne s'en tiennent pas à la province de Québec. Sans parler de leurs postes avancés du Grand-Ouest, ils envahissent les cantons limitrophes de l'Ontario; ils ont la majorité dans Prescott; ils vont l'avoir dans Russell. Et ils gagnent également vers le nord. Henri de Tourville, après avoir dit que la race saxonne, en Angleterre, au sixième siècle, avait annihilé ou transformé peu à peu toutes les autres — ce qui est sans doute vrai — et qu'au dix-huitième siècle elle avait, dans l'Amérique du Nord, « tout absorbé, tout assimilé, tout ramené vers son type », — ce qui est faux — se demande « comment elle l'avait pu faire. » — « En colonisant le sol mieux que les autres », répond-il d'abord. C'est justement le cas des Canadiens-Français, les maîtres-défricheurs et les maîtres-colons d'Amérique : aussi, jusque dans la province d'Ontario, chez leurs pseudo-vainqueurs, conquièrent-ils tranquillement le district de colonisation de Nipissing. Au recensement de 1901 contre 4 419 Anglais seulement, 7 173 Irlandais et 4 104 Écossais, on comptait déjà 15 384 Français 18.

On pourrait croire que ces bulletins de victoire auraient donné l'idée à nos touristes d'aller voir sur place comment ça se passait dans la réalité. Point du tout. Si l'on excepte Lamothe, toujours attentif à la moindre présence française sur son trajet en Ontario 19, on ne trouvera que quelques descriptions de ce genre :

À l'extrémité de cette province se trouve le comté d'Essex, où habite une colonie de plus de 30 000 Canadiens-Français, ayant la majorité, sinon dans le comté, du moins dans plusieurs centres importants. Un journal français, le *Courier de l'Ouest*, qui se publie à Windsor chaque semaine, est le seul organe de cette colonie de plus en plus prospère ²⁰.

ou une évocation, bien générale, des nouvelles paroisses du Nord où les luttes linguistico-religieuses font rage :

Des défricheurs canadiens français mettent en valeur la forêt entre le Saint-Laurent et le Manitoba, sur le parcours du nouveau transcontinental de Québec à Winnipeg; une ligne de villages commençants se forme, d'une cinquantaine de familles, point de départ de la colonisation future; si l'évêque envoie en ces lieux des pasteurs qui parlent la langue française, il assure l'avenir de la race française; s'il y nomme un prêtre irlandais de langue anglaise, c'est très vraisemblablement un centre perdu pour la nationalité canadienne-française ²¹.

* * *

Au moment de quitter la province de Québec pour entamer sa longue marche vers l'Ouest, au moment où il s'appête à mettre le pied en Ontario, Lamothe fait le bilan de son expérience des réceptions officielles. Enfin le voilà délivré, il va pouvoir vagabonder parmi la nature et les hommes :

Heureux le touriste qui peut errer çà et là, sans souci du lendemain, sans autre préoccupation que de jouir des surprises que lui réservent la nature et les hommes d'un pays nouveau! Il ne craint point de s'attarder devant un site pittoresque, de prolonger son séjour sous un toit hospitalier, et les seules limites qui s'imposent à la durée de ses haltes sont celles de la discrétion et de la curiosité satisfaite. Combien de mois n'eussé-je point passés sans ennui dans la province de Québec; parcourant ses campagnes et ses forêts, montant et descendant ses rivières, vivant de la vie de ses habitants, m'initiant à leurs coutumes, à leurs affections, à leurs préjugés mêmes! Mais mes instants étaient impitoyablement comptés. Ils n'avaient été que trop bien remplis par les présentations, réceptions et excursions de toutes sortes qui avaient marqué mes étapes ²².

Ce qu'il n'a pu faire au Québec, il le fera en Ontario et il nous a laissé le livre le plus abondant en petits détails sur la vie française. Il faudra attendre la fin du tourisme en train, l'ouverture des routes pour trouver l'équivalent en richesses de ce récit d'un voyage accompli en 1873.

NOTES

- 1 La partie anecdotique du voyage a paru dans *Le Tour du Monde*, XXX (1875) et XXXV (1878).
- 2 A d'abord paru dans la *Revue Française* de 1886 à 1888.
- 3 Lionnet p. 158-159.
- 4 Grente p. 317.
- 5 Grente p. 173; Jaray p. 173-176.
- 6 Lorain p. 189.
- 7 Jaray p. 172-173.
- 8 Jaray p. 35.
- 9 Jaray p. 181-182.
- 10 Lionnet p. 151.
- 11 Lamothe p. 166.
- 12 Lamothe p. 134-135.
- 13 Demanche p. 97.
- 14 Lionnet p. IV.
- 15 Lamothe p. 104; voir aussi p. 132-133.
- 16 Hulot p. 130.
- 17 Demanche p. 80.
- 18 Lionnet p. 126-127.
- 19 Lamothe, passim, de la page 104 à la page 247.
- 20 Demanche p. 86-87.
- 21 Jaray p. 202.
- 22 Lamothe p. 101.

LES FRANCO-ONTARIENS DANS LE REGARD DES AUTRES

L'Ontario, terre privilégiée de colonisation hors-Québec : une perception québécoise (1850-1930)

par Gaétan Vallières

Nota bene. Ce texte reprend en grande partie ce que nous avons développé dans un ouvrage présentement en préparation aux Éditions Études Vivantes Ltée (6700, Côte-de-Liesse, Saint-Laurent, Québec). Rédigé en collaboration avec Jacques Grimard, il sera publié au cours de 1985, vraisemblablement sous le titre : *Travailleurs et gens d'affaires de l'Ontario français : perspective historique.*

Au commencement du mois d'août de cette même année (1860), Mgr Guigues (premier évêque du diocèse d'Ottawa de 1847 à 1874) avait fait sa première visite pastorale dans ce canton (de Clarence). C'est à la suite de cette visite que l'évêque d'Ottawa écrit que la mission de Clarence prenait de l'accroissement et que sous peu d'années, elle serait capable de faire vivre un prêtre. « Les terres sont excellentes et peu chères; quatre à cinq piastres l'arpent; les Canadiens (français) affluent, et cette paroisse aura l'avantage d'être d'une seule langue. Malheureusement le conseil municipal, qui est tout protestant se montre injuste et fanatique. (...) J'ai engagé fortement les catholiques à ne voter que pour des leurs aux prochaines élections. »

Ce conseil si patriotique de l'évêque fut écouté. À partir de cette époque, les protestants furent évincés des charges municipales, au grand avantage de la religion et des Canadiens.

Barbezieux, Alexis de. *Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa*, tome 1, p. 341.

Nous pouvons affirmer avec connaissance de cause que le clergé en général et tous les patriotes éclairés voient d'un mauvais oeil cette propagande des agents de l'Ouest.

Il nous semble tout à fait logique d'encourager plutôt le travail de colonisation dans le nord d'Ontario, parce que ces territoires nous touchent immédiatement, qu'en fait l'on recule, par degrés, les limites réelles de la province de Québec, et que la population qu'on y dirige, n'ayant point de solution de continuité, acquiert une double force pour nous.

Tardivel, Jules-Paul. *La Vérité*, 15 avril 1899. Cité dans Lalonde, A.-N. « L'intelligentsia du Québec et la migration des Canadiens français vers l'Ouest canadien, 1870-1930 », RHAF, vol. 33, n° 2 (sept. 1979), p. 175.

Ces textes, à quelque trente ans d'intervalle, expriment bien la vision québécoise — du moins celle des élites clériconationalistes — de la colonisation canadienne-française en Ontario. L'aspect de conquête et d'extension des limites territoriales de la présence canadienne-française n'y est guère déguisé; se dégage aussi une nette préférence pour l'Ontario comme endroit de premier choix pour la colonisation hors-Québec. Afin de préciser ce courant de pensée et d'essayer d'en mesurer la portée, il convient de le situer dans le contexte général du mouvement de colonisation canadienne-française entre 1850 et les années 1930.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA COLONISATION AGRICOLE CANADIENNE-FRANÇAISE

La colonisation agricole constitue un fait marquant de l'agrandissement de l'oekoumène canadien. De fait, elle occupe une place de choix parmi les activités de mise en valeur des ressources naturelles du pays. Pour les loyalistes de la fin du XVIII^e siècle, pour les immigrants d'origine britannique du XIX^e, comme pour ceux d'origines diverses qui s'établissent dans l'Ouest au tournant du XX^e siècle, la perspective de posséder une terre agricole représente la possibilité de commencer une nouvelle vie et d'améliorer leurs conditions d'existence.

Mais la colonisation agricole du Canada n'est pas seulement due à des apports périodiques de l'extérieur. Les régions du pays où l'exploitation agricole a atteint son maximum libèrent à leur tour un surplus relatif de population. Dès lors, quand le développement d'autres secteurs d'activités demeure insuffisant, la mise en valeur de terres neuves, aux abords du do-

maine exploité ou dans des régions de plus en plus éloignées, constitue un exutoire aux pressions démographiques.

Dès les premières décennies du XIX^e siècle, le terroir laurentien connaît des difficultés. Exploitées depuis près de deux siècles, morcelées de père en fils par voie d'héritage, appauvries par de mauvaises pratiques culturelles, les terres du domaine seigneurial ne suffisent plus guère à retenir la population. De nouvelles terres sont d'abord mises en culture, mais les plus accessibles sont bientôt toutes occupées. Le manque de bonnes terres en contraint plusieurs à quitter le terroir et à assurer leur gagne-pain dans les métiers de la forêt ou dans les usines de la Nouvelle-Angleterre ¹.

Si l'expansion industrielle de la Nouvelle-Angleterre attire ceux qui ne trouvent plus leur compte dans la vie rurale et agricole, elle favorise aussi, dans un premier temps, l'agriculture québécoise en lui ouvrant de nouveaux marchés. Vers la fin des années 1840, à la faveur de cet élargissement de la demande, de nouvelles terres sont mises en exploitation et des énergies sont consacrées à l'amélioration des rendements. Mais le mouvement est de courte durée et, dès 1870, la situation se dégrade. D'une part, la fin du traité de réciprocité canado-américain, en 1866, puis l'intensification des échanges entre l'Est et l'Ouest des États-Unis contribuent à la fermeture du marché de la Nouvelle-Angleterre. D'autre part, la crise internationale de 1873 dérègle les mécanismes de production et d'échange.

Tandis qu'elle ferme ses marchés aux agriculteurs québécois, la Nouvelle-Angleterre leur offre cependant d'alléchantes possibilités d'emplois dans son secteur manufacturier en pleine croissance. Le développement rapide de l'industrie textile y requiert en effet de plus en plus de main-d'oeuvre. Attirés par la perspective de salaires supérieurs à ce que leur offre l'exploitation des terres agricoles et par le mode de vie urbain des nouveaux centres manufacturiers du nord-est des États-Unis, les Canadiens français traversent en masse la frontière durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Avec d'autant plus de facilité d'ailleurs qu'à compter de 1850, les liaisons ferroviaires entre le Québec et les états de la Nouvelle-Angleterre se sont considérablement améliorées.

La Nouvelle-Angleterre connut une immigration nette d'à peu près 340 000 Canadiens français entre 1850 et 1900. Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre très élevé de ceux qui y séjournèrent temporairement, on arrive à plus d'un million de personnes. En 1860, on pouvait compter

en Nouvelle-Angleterre 40 000 Canadiens français; à la fin du siècle, la population franco-américaine atteignait près de 575 000 personnes, soit 60 % de tous les Canadiens français vivant aux États-Unis et 10 % de la population de la Nouvelle-Angleterre ².

Les leaders religieux et nationalistes du Canada français ne sont pas sans s'inquiéter du nombre croissant d'« exils aux États-Unis. » Chefs religieux, hommes politiques et rédacteurs de nombreux journaux déplorent « cette saignée continue des forces vives de la nation. » Ils ne tardent pas à considérer la république américaine comme un gouffre où se perdent les valeurs morales, religieuses et nationales des Canadiens français qui s'y réfugient. Le système politique américain tout autant que l'absence d'un encadrement catholique adéquat et les nouveaux milieux de travail industriel leur apparaissent néfastes aux valeurs traditionnelles qui, à leurs yeux, ont jusque-là assuré « la survivance de la nationalité canadienne-française. » Les leaders de l'opinion canadienne-française trouvent impérieux d'enrayer l'exode.

Cette réaction des élites favorise la naissance d'une véritable idéologie de la colonisation agricole. Discours, sermons et articles de journaux foisonnent de déclarations sur la vocation agricole du Canadien français, « premier défricheur du monde »; l'agriculture, ajoute-t-on, assure le bonheur, permet un contact intime avec la nature et Dieu, et sauvegarde ainsi la foi; elle favorise le développement physique, moral et intellectuel. C'est dans la vie rurale et agricole, insiste-t-on, que les ancêtres vaincus de 1760 ont trouvé le refuge qui a permis à la « nationalité » de survivre. Ainsi, George-Étienne Cartier n'hésite pas à affirmer :

La population ne suffit pas à constituer une nationalité, il lui faut encore l'élément territorial. La race, la langue, l'éducation et les moeurs forment ce que j'appelle un élément personnel national. Mais cet élément devra périr s'il n'est pas accompagné de l'élément territorial. (...) Canadiens-français, n'oublions pas que si nous voulons assurer notre existence nationale, il faut nous cramponner à la terre. Il faut que chacun de nous fasse tout en son pouvoir pour conserver son patrimoine territorial. (...) Car il faut laisser à nos enfants, non seulement le sang et la langue de nos ancêtres, mais encore la propriété du sol. Si plus tard on voulait s'attaquer à notre nationalité quelle force le Canadien français ne trouvera-t-il pas pour

la lutte dans son enracinement au sol³.

De plus en plus, « faire de la terre » constitue, aux yeux des élites en général et du clergé en particulier, une mission nationale et religieuse. L'idéal colonisateur suscite aussi des échos dans la littérature de l'époque, en particulier dans la poésie d'Octave Crémazie (*Colonisation*, 1853), les écrits du Français Rameau de Saint-Père (*La France aux colonies*, 1859) et le roman d'Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard* (1862). Ce dernier, d'un ton moins enflammé, note que l'extension du territoire agricole, soumis à une exploitation rationnelle et moderne, fera de l'agriculture une activité payante qui, unie à l'industrie, saura alimenter les marchés étrangers, grâce à des moyens de communications améliorés. Arthur Buies, pour sa part, se fait le porte-parole du curé Antoine Labelle dans plus d'un ouvrage, notamment *L'Outaouais supérieur* en 1889.

L'ONTARIO, TERRE DE COLONISATION PRIVILÉGIÉE HORS-QUÉBEC

Aux yeux d'une partie de l'élite intellectuelle, la colonisation agricole ne doit pas se limiter au seul territoire de la province de Québec. Des terres neuves ailleurs en sol canadien attendent aussi le colon canadien-français et catholique. La nationalité n'en sera que plus forte et mieux protégée, si elle étend ses ramifications sur tout le territoire que ses ancêtres ont les premiers parcouru et que d'autres viennent habiter en nombre croissant. C'est ainsi que, ressentie à titre « d'urgence nationale » pour pallier l'exode vers les centres manufacturiers américains, la colonisation agricole est élevée au rang d'un projet collectif de consolidation et d'extension des bases territoriales de la nationalité canadienne-française et catholique.

Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, l'expansion est d'abord orientée vers les quatre points cardinaux du Québec, comme l'écrira plus tard un fervent apôtre de la colonisation, le père Alexandre Dugré : au nord : le Saguenay-Lac Saint-Jean; au sud : les Cantons de l'Est; à l'ouest : le nord-ouest de Montréal et l'Outaouais; et à l'est : la Gaspésie, « pour nous relier aux Acadiens »⁴. Du côté ouest, elle déborde bientôt les limites provinciales et atteint les comtés de l'Est ontarien. Au niveau du discours, le thème de la conquête — ou mieux, de reconquête — est déjà présent. Mgr Guiges, on l'a vu plus haut, en fait état en 1860. Un autre observateur la qualifie d'invasion pacifique en 1884 :

Je vois d'ici telle campagne, où, il y a peu d'années, toutes les terres appartenait exclusivement à des colonies d'Irlande ou d'Écosse, et où se trouve maintenant une majorité canadienne compacte et entreprenante qui, avant la fin du siècle, aura tout absorbé. Les premiers habitants, incroyablement jaloux de la prédominance, ne peuvent se faire à l'idée de se sentir débordés. Les voilà qui, laissant la terre aux nôtres, émigrent en foule vers les régions du Nord-Ouest, en attendant que, peut-être dans quelque cinquante ans, nous allions les y rejoindre pour les pousser encore. La ville elle-même, malgré la présence du gouvernement n'a pu échapper à cette invasion pacifique ⁵.

Après leur annexion au nouveau Dominion, les immenses territoires du Nord-Ouest attirent l'attention des promoteurs de la colonisation canadienne-française. Le Manitoba garantissant dès sa création les droits du français et de la religion catholique, l'enthousiasme est grand d'y implanter des colons québécois. Pour un temps, des efforts de recrutement sont consentis dans les diverses paroisses rurales et les discours vantent les attraits de l'Ouest. Mais des élites nationalistes et cléricales s'inquiètent bientôt des conséquences que pourrait avoir une massive migration colonisatrice vers l'Ouest, d'autant plus que l'émigration vers les États-Unis s'accroît au lieu de ralentir. Dès lors on voudra limiter le travail des agents recruteurs de l'Ouest au seul rapatriement ⁶.

Dès la fin des années 1870, des agents de rapatriement, tels Ferdinand Gagnon — qui paradoxalement en viendra à se consacrer à la promotion de l'émancipation politique des Franco-Américains —, parcourent les états de la Nouvelle-Angleterre dans le but de ramener les Canadiens français émigrés dans les zones de colonisation agricole du Québec et du Canada français. Plus ou moins insistantes et bien orchestrées, les campagnes de rapatriement n'en produisent pas moins des résultats positifs. Des milliers de Franco-Américains, à l'époque du ministère de Wilfrid Laurier par exemple, reprennent la route de leur pays d'origine pour tenter leur chance sur des terres agricoles.

Par ailleurs, quelques invitations sont lancées du côté de la France durant le dernier tiers du XIX^e siècle. Des Français comme Rameau de Saint-Père et Onésime Reclus tentent de sensibiliser leurs compatriotes à la nécessité d'apporter leur concours à la reconquête politique des Canadiens français par le biais de l'occupation du sol. Malgré leurs efforts visant à

détourner vers le Canada ou l'Algérie les courants d'émigration belges et français vers l'Amérique du Sud, l'immigration francophone au Canada demeure somme toute peu nombreuse. Voici un exemple du discours que l'ont tient à cet égard :

Si vous ne profitez pas de (toute circonstance favorable) pour entraîner (...) les Français en avalanche au Canada — sans quoi j'ai la claire vision que vous disparaîtrez comme peuple — vous n'aurez pas fait ce que l'histoire attend de vous. (...) Oui, puisque votre émigration aux États-Unis continue, la Nouvelle-France est infidèle à son mandat, mais la Vieille France demande à vous sauver : elle veut rançonner ses crimes de jadis. (...) (...) si tous ceux qui ont force, intelligence et volonté parmi vous s'accordent pour fermer la plaie qui vous épuise et vous amortit (l'émigration aux États-Unis), et si tous aussi se rapprochent de nous pour vous raviver au flambeau de la France. (...) N'ayez crainte, Monseigneur (Labelle) quand, grâce à vous, à nous (...) la paysannerie française débarquera chez vous à pleins navires, il y aura du nouveau dans le monde ⁷.

Avec la pénétration des chemins de fer, à la fin du XIX^e siècle, c'est au tour du Nord ontarien de s'ouvrir à la colonisation. Des Canadiens français y viennent d'abord par petits groupes, puis en nombre toujours croissant au début du XX^e siècle. D'autant plus que cette vaste région située aux frontières du Québec échappe généralement aux réticences que manifestent des leaders québécois à l'endroit de la colonisation canadienne-française hors-Québec. Elle représente une intéressante alternative aux terres plus éloignées et culturellement moins hospitalières de l'Ouest. En effet, depuis l'affaire Riel et l'adoption des lois anti-françaises par la législature manitobaine à compter de 1890, colonisateurs et colons hésitent à répondre aux appels de l'épiscopat de Saint-Boniface et à s'établir dans les Prairies. À telle enseigne que plusieurs îlots francophones de l'Ouest seront développés soit par des francophones européens soit encore par des Canadiens français d'abord émigrés aux États-Unis puis recrutés dans le cadre des grandes campagnes de rapatriement.

À ceux qui continuent de vouloir quitter le Québec, les promoteurs de la colonisation canadienne-française indiquent le nord de l'Ontario comme endroit privilégié hors-Québec. Bien avant Tardivel, cité plus haut en exergue, qui s'oppose farouchement à la colonisation canadienne-française dans

l'Ouest mais accepte celle-ci en Ontario, des propagandistes ont précisé leur préférence. Dans l'entourage du curé Labelle, on n'hésite pas à souligner l'importance de la colonisation du Nouvel-Ontario :

Où en est au juste l'invasion du Nord de l'Ontario, que je considère comme l'événement le plus considérable de la colonisation canadienne depuis le bousculement définitif des Anglais par la reprise des cantons de l'Est et du comté d'Ottawa ⁸.

Aux dires d'Arthur Buies, le curé Labelle lui-même favorise la colonisation du Nord ontarien. Dans son livre *L'Outaouais supérieur*, il prête au curé colonisateur les paroles suivantes :

Nous formerons en arrière des Laurentides un long et indispensable chaînon de race canadienne-française. En poussant activement la colonisation sur la rive nord de l'Outaouais jusqu'au Témiscamingue, au lac Nipissingue et, plus loin, au lac Nepigon, partout enfin, le long de la ligne du Pacifique, où peuvent s'établir des noyaux de population, nous arriverons à donner la main à nos frères du Manitoba par une succession de villes et de villages échelonnés sur le parcours de cette ligne ⁹.

La construction des voies ferroviaires *Transcontinental* (Moncton - Winnipeg) et *Temiskaming and Northern Ontario* (North Bay - Cochrane) ouvre les Zones argileuses (Clay Belts) au peuplement durant les premières décennies du XX^e siècle. Le thème de la colonisation agricole, moins présent durant la guerre, reprend même de la vigueur au début des années 1920; il n'est pas sans faire écho à la perception qu'on avait de l'Ontario à la fin du XIX^e siècle :

Il s'agit, en effet, de frayer un chemin à l'Église, de lui bâtir un pont solide entre Québec et le Manitoba par le Nord-Ontario, en bordant de paroisses catholiques le Transcontinental depuis la Tuque et le lac Saint-Jean jusqu'au lac Nepigon, en accrochant le Témiscamingue. Cette fameuse bande de terre forte (clay belt, disent les Anglais) avec sa fertilité admirable peut nourrir, paraît-il, dix millions d'âmes, de quoi tailler plus de diocèses que nous n'en possédons actuellement au Canada. C'est une véritable Terre Promise où coulent le lait et le miel, où sont conviés les catholiques de toutes races, et où pourront se donner champ libre ces Canadiens français qu'on se plaît à proclamer « les premiers défricheurs du

monde », et auxquels on offre si peu l'occasion de se faire valoir.

Toutes les paroisses de Québec doivent y envoyer quelques familles ¹⁰.

Mais durant les années 1920, même si elle continue de faire partie du discours québécois, voire franco-ontarien, la colonisation dans les faits ne progresse que lentement. Des missionnaires-colonisateurs continuent d'assumer un rôle de promotion et d'aide à la colonisation. Depuis leur Bureau central, situé sur la rue Richmond à Montréal, ils coordonnent les activités colonisatrices et publient un journal mensuel au nom évocateur : *La Voix Nationale*. On retrouve dans les discours ou les écrits d'un Zénon Alary, d'un J.-A. Ouellette ou d'un Joseph Payette, quelques relents des vieux thèmes. À témoin, encore en 1931, ces allusions dans la *Voix Nationale* :

Au pays de la pulpe et du papier, dans la partie ontarienne de notre empire du Nord, le gouvernement ontarien met à votre disposition des terres qui pour leur fertilité ne le cèdent à aucune autre. Ces terres ressemblent aux champs des fameuses plaines à blé de l'Ouest canadien.

Un peu plus à l'est, dans la partie québécoise de notre empire du Nord (...) ¹¹

La crise économique des années 1930 relance cependant la colonisation et amène la société canadienne à chercher dans le retour à la terre un remède au chômage. À la faveur de programmes gouvernementaux d'établissement rural, l'exploitation de terres neuves, notamment dans la Grande Zone argileuse, revêt à nouveau un caractère d'actualité. Dans les milieux canadiens-français, le ton du discours colonisateur et ruraliste demeure enthousiaste. Mais il s'en tient essentiellement à vanter les mérites du retour à la terre.

* * *

On mesure plutôt mal que bien les effets du discours des élites canadiennes-françaises sur les progrès de la colonisation agricole en Ontario. Si on peut lui reconnaître une importante fonction de déclencheur, il est clair que le discours n'a pu suffire à lui seul à assurer l'avance des colons dans les terres neuves.

De fait, derrière le discours se profile un ensemble de conditions socio-économiques qui favorisent les départs. Par

ailleurs, à l'autre extrémité du périple des migrants, les milieux d'accueil ont leur propre force d'attraction. Ainsi l'Ontario dispose de terres dans l'Est jusqu'au tournant du XX^e siècle; puis c'est un territoire immense qui s'ouvre au Nord, grâce à une importante infrastructure ferroviaire. Les activités complémentaires à la colonisation agricole y sont nombreuses et rémunératrices, compte tenu d'un développement général plus constant et plus diversifié qu'au Québec. Enfin, au-delà du discours, d'autres institutions se chargent d'articuler le projet de colonisation et de le faire cheminer vers des aboutissements concrets.

Ce sont d'abord les compagnies ferroviaires qui voient très tôt dans la colonisation un créneau propre à assurer leur développement. Puis ce sont les sociétés de colonisation et leurs missionnaires colonisateurs qui reprennent fidèlement le discours des élites et tiennent lieu de véritable agence de développement des terres. Enfin les divers paliers de gouvernement s'intéressent aussi à la colonisation, lui réservant tantôt des appuis directs et la considérant tantôt comme une alternative au chômage industriel.

La perception de l'Ontario comme terre privilégiée de colonisation canadienne-française hors-Québec résulterait en fait d'une double réaction. Réaction à l'émigration considérable vers les États-Unis qui amène les élites à développer le thème de la colonisation intra-Québec puis hors-Québec afin de maintenir un poids numérique et territorial à l'intérieur du Canada, voire des États-Unis agrandis par l'annexion éventuelle du Canada ¹². Réaction au fait que l'Ouest canadien échappe à l'emprise catholique et française, faute d'un poids numérique et politique suffisant, et devient dès l'affaire Riel culturellement inhospitalier. Dès lors l'Ontario, où des « gains » appréciables sont déjà réalisés dans l'Est au tournant du siècle, devient un endroit de colonisation favorable, dans sa partie septentrionale, d'autant qu'il peut permettre de rejoindre les « frères de Saint-Boniface. »

Il est encore plus difficile d'évaluer jusqu'à quel point cette perception de l'Ontario a compté parmi les divers motifs qui ont amené des Canadiens français à venir s'établir dans la province. Des discours de circonstance s'y ont référés et on a vu aussi des colons du Nord ontarien s'adresser au ministère de la Colonisation du Québec pour obtenir les primes de défrichement accordées par celui-ci aux colons québécois. Mais son influence la plus évidente au niveau de la population en général semble avoir résidé dans le maintien de fortes attaches avec les

institutions de la province d'origine. On pourrait peut-être lui attribuer un rôle dans les manifestations de solidarité canadienne-française qui unit Franco-Ontariens et Québécois lors de la crise du Règlement XVII. En tout état de cause, cette perception québécoise de l'Ontario n'a pas été peu importante, ne serait-ce que parce qu'elle a figuré parmi les raisons qui ont amené des membres de l'élite à s'engager dans la promotion de la colonisation.

NOTES

1 cf. Ouellet, Fernand. *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850*. Montréal/Paris, Fides, 1966. p. 579-580.

2 Vicero, Ralph D. *L'exode vers le Sud - Survol de la migration canadienne-française vers la Nouvelle-Angleterre au XIX^e siècle*. Résumé de Claire Quintal d'une communication présentée au Premier Colloque de l'Institut français (Assumption College, Worcester, Massachusetts, 15 mars 1980), publié dans : *Vie Française* (Revue trimestrielle, Conseil de la Vie française en Amérique, Québec), p. 6-7. D'autres auteurs évaluent à 500 000 le nombre de Canadiens français ayant quitté le Québec entre 1850 et 1900, la très grande majorité étant allée aux États-Unis. Durant le siècle qui suit 1840, un million de Québécois auraient franchi la frontière canado-américaine; voir Lavoie, Yollande, « Les mouvements migratoires des Canadiens entre leur pays et les États aux XIX^e et XX^e siècles : Étude quantitative », dans Charbonneau, Hubert, *La population du Québec : études rétrospectives*, Montréal, Boréal Express, 1973.

3 Cartier, George-Étienne. Discours de 1855 cité par Montigny, B.-A.-T. de. *La colonisation : le Nord de Montréal ou la région Labelle*, Montréal, Beauchemin, 1895. p. 22.

4 Dugré, Alexandre. *Vers les terres neuves*. Québec, Ministère de l'Agriculture, 1916, p. 26.

5 Lettre du père Jutteau au directeur de la revue *L'Année Dominicaine*, 31 décembre 1884, dans Plourde, J. Antonin, *Dominicains au Canada*, volume II, p. 180.

6 cf. Lalonde, A.N. « L'intelligentsia du Québec et la migration des Canadiens français vers l'Ouest canadien, 1870-1930. » RHAF, vol. 33, n° 2 (sept. 1979).

7 Onésime Reclus à Antoine Labelle, lettre, 20 décembre 1890. Citée dans : Morissonneau, Christian. *La Terre promise : le mythe du Nord québécois*. Montréal, Hurtubise, 1978, p. 162.

8 Lettre d'Onésime Reclus à Rameau de Saint-Père, 27 juillet 1888. Citée dans Dussault, Gabriel, « Un réseau utopique franco-québécois et son projet de reconquête du Canada (1860-1891) », dans *Relations France-Canada au XIX^e siècle*. Les cahiers du Centre culturel canadien, n° 3, avril 1974, p. 63.

9 Buies, Arthur. *L'Outaouais supérieur*. Québec, C. Darveau, 1889, p. 41.

10 Dugré, Alexandre. *Op. cit.*, ibid.

11 *La Voix Nationale*, décembre 1931, p. 22.

12 À cet égard, l'extrait suivant est éloquent: « Je vous l'ai exposé plus d'une

fois, et je le répète encore : l'avenir du Canada français est là; si vous bouclez au nord l'Ontario, vous sauvez la baie d'Hudson, et vous irez jusqu'à Winnipeg : alors vous êtes indestructibles, même avec l'annexion aux États-Unis, et le quart Nord-Est de l'Amérique septentrionale reste français, sans préjudice de conquêtes possibles au-delà de Winnipeg. Mais si vous ne vous assurez pas le nord de l'Ontario, votre avenir reste problématique, surtout s'il y a annexion aux États-Unis. Au cas où ce malheur arriverait, il faut que vous entriez dans l'Union comme une grosse masse hétérogène, capable de résister, et au besoin de détruire. » Lettre d'Onésime Reclus au curé Jean-Baptiste Proulx, 28 septembre 1888. Citée dans Dussault, Gabriel, *op. cit.*

Lantagnac, un modèle proposé à l'admiration des Ontarais

par Maurice Lemire

Lionel Groulx s'est porté à la défense des minorités canadiennes-françaises et franco-américaines en rédigeant des romans et en prononçant des discours à l'occasion des fêtes patriotiques. Il ne s'agissait pas pour lui de produire des textes littéraires, mais d'engager à l'action. S'il choisit la forme romanesque c'est, de prime abord, pour adapter sa pensée à un plus vaste auditoire et pour couvrir un plus grand rayon d'action. Cette forme littéraire complètement indépendante de la réalité permet de radicaliser des positions au point de provoquer des crises comme on en voit rarement dans la vie de tous les jours. Dans ses conférences, Groulx pouvait prodiguer bien des conseils et des encouragements aux minoritaires, il devait quand même respecter les contingences matérielles et historiques dans lesquelles ils vivaient. Le roman l'affranchissait de ces contraintes et lui offrait le cadre voulu pour dessiner un type idéal qui polariserait l'admiration populaire.

L'affabulation rendait possible la représentation d'un héros dont le comportement serait en continuité directe avec la conduite mythique des ancêtres. Pour Groulx, l'histoire est avant tout créatrice de mythes. Il en a donné la preuve en promouvant le culte de Dollard des Ormeaux. Le jeune héros constituait l'archétype du patriote et son action exemplaire devait servir de référence à toute démarche nationaliste. Dollard a décidé, de sa propre initiative, de sacrifier sa vie pour le salut de la colonie. Après avoir recruté seize compagnons, il s'est embusqué dans un fort et a soutenu l'assaut ennemi jusqu'à la mort. Ce beau geste est archétypal pour tout nationaliste en ce qu'il relève d'une décision personnelle prise en dehors des institutions. Geste d'une générosité absolue qui va jusqu'à la mort sans aucun espoir de retour, geste qui tire toute sa force du retentissement qu'il aura sur l'imaginaire populaire. Il institue en quelque sorte les normes du patriotisme efficace.

La mystique de Dollard n'est pas nouvelle puisque, déjà, l'imagination canadienne-française inclinait en ce sens depuis

longtemps. Au fond, l'archétype primordial du patriotisme devrait être recherché dans l'Évangile. Le salut du monde est l'affaire d'un seul homme dont l'action principale consiste à se sacrifier pour que l'ensemble de la communauté retrouve le salut : « N'importait-il pas qu'un seul mourût pour le salut de tous? » C'est par son sacrifice que le Christ a racheté le monde. Voilà la perspective dans laquelle Groulx interprète le geste de Dollard : il sauve la colonie en mourant.

La hantise de l'action gouvernementale et le discrédit qui s'attache à la politique déterminent la typologie du héros canadien-français, un individu isolé qui entreprend une action personnelle, surtout par esprit de sacrifice, dans le dessein de la proposer en modèle à l'ensemble de ses compatriotes. En un autre sens, il offre subrepticement un nouveau modèle, celui du libéralisme économique. Dans le contexte anglo-américain de la libre entreprise, il était mal vu que les individus s'associent pour réclamer leurs droits ou pour exercer des pressions, ce qui aurait faussé le jeu de la libre concurrence et aurait nui au *fair play* qui harmonisait les rapports sociaux.

Le héros sotériologique est donc un individu isolé qui entreprend une action dans le dessin d'obtenir le salut de ses semblables par une action sacrificielle exemplaire. Jean Rivard est le premier héros de ce type. Il renonce à la civilisation pour s'enfoncer dans les bois et fixe ainsi un modèle de réussite qui doit instruire les nouveaux colons. Joseph Lamirande (*Pour la patrie*) est un autre héros solitaire à qui Dieu demande la vie de son épouse et de sa fille pour assurer le salut de la patrie. Les deux appartiennent à la lignée paradigmatique des Abraham et des Agamemnon qui sacrifient leur progéniture pour être agréables à la divinité. Tardivel définit ainsi ce type de héros : « L'instrument dont Dieu se servira pour constituer définitivement la nation canadienne-française sera moins un grand orateur, un habile politique, ou un fougueux agitateur, qu'un parfait chrétien qui travaille, qui s'immole et qui prie »¹. Lantagnac est de ce type.

En écrivant *l'Appel de la race*, Lionel Groulx était visiblement à la recherche d'un plan de salut pour les Ontariens. La minorité française la plus importante en dehors du Québec était menacée par le fameux Règlement XVII, et l'imaginaire devait avoir recours à toutes ses ressources pour trouver une issue à la crise. Tout en se plaçant dans une perspective réaliste, le romancier disposait de plusieurs scénarios tous aussi valables les uns que les autres. C'est pourquoi son choix nous apparaît particulièrement significatif. Le scénario le plus vraisemblable,

parce que le plus prometteur, aurait été une action vraiment politique : Lantagnac se fait élire député, il entre au cabinet et noue des relations avec les autres ministres. Il peut ainsi établir des rapports de force qui obligent le gouvernement à exercer des pressions sur la législature ontarienne pour qu'elle rappelle sa loi. Un autre scénario aurait été que Lantagnac entre en politique active au Québec et qu'il incite le gouvernement québécois à traiter les Anglo-Québécois de la même façon que les Anglo-Ontariens traitaient leur minorité. Mais ces scénarios sont à rejeter parce qu'ils relèvent d'abord et avant tout de l'action politique qui est irrémédiablement condamnée par les nationalistes de l'*Action française*.

Comme seul un rapport de force peut amener le gouvernement ontarien à changer de politique à l'égard de sa minorité, quels scénarios s'offrent encore à Groulx? En dehors de la politique, l'autre grande force dont dispose l'élite en démocratie, c'est l'opinion publique. Comme, en 1922, la presse est le seul média de masse, le héros aurait pu être plutôt journaliste que politicien. Il aurait pu, par ses écrits incendiaires, amener l'opinion et, surtout, amener ses confrères à faire chorus. Devant une attaque aussi concertée, le gouvernement ontarien aurait pu céder au moins sur quelques points. Mais Groulx refuse également de s'engager dans cette voie. Pourquoi?

En vérité, le chef nationaliste ne cherche pas une action directe car, qu'elle soit politique ou sociale, elle lui paraît moins efficace que l'engagement mystique. Ce n'est pas d'une révolution politique qu'il rêve mais d'une révolution intérieure; « une cure d'âme », comme il écrira plus tard.

L'élite québécoise est malade parce qu'elle a perdu contact avec ses racines et qu'elle s'est laissé éblouir par les vainqueurs. Pour la guérir, il faut réorienter son admiration en lui créant des héros conformes à son passé. Lantagnac est un exemple de ces héros qui n'ont d'autre raison d'être que d'instaurer une mystique autour de l'idée qu'ils incarnent.

Cet avocat dans la force de l'âge résume en son profil de carrière le drame de l'élite en pays conquis. Il a obéi à une loi de l'histoire qui veut que, « au sein de toutes les nationalités en lutte pour leur vie, les classes supérieures trahissent et se tuent à mesure qu'elles se constituent. »² C'est bien ce qu'illustre ce fils de cultivateur qui désire mettre toutes ses chances à profit en se rangeant, dès ses études de droit, du côté des plus forts. Éduqué dans le défaitisme, il trouve tout naturel que « la supériorité réside du côté de la richesse et du nombre » (p. 99).

Il étudia à l'Université McGill, se donna « l'arrogance de l'anglicisé » et, se « sentant mal à l'aise parmi les siens, il prit la route d'Ottawa » (p. 99) où il épousa une Anglaise pour consommer sa défection. La trahison de l'élite n'est toutefois pas limitée à Ottawa. À Montréal, son fils Wolfred constate : « Eh bien, ici encore, le croiras-tu? tous ces snobs patentés, cravatés, à qui j'ai servi mon meilleur français, ne m'ont souvent répondu que par leur mauvais anglais. Hélas! faut-il le dire à vous, mon cher père, à vous l'un des chefs de l'irrédentisme ontarien? Les enfants des Bossanger, des Frontenac, des Giboyer, des Rougemont — tous gens du Québec pourtant — vont pour la plupart aux maisons d'éducation anglaises et parlent entre eux de préférence la langue de la "race supérieure" » (p. 246). Même sans se l'avouer, Groulx constate l'attrait irrésistible qu'exerce le monde anglo-saxon sur l'imagination canadienne-française et il l'exprime par la bouche de William, le fils rebelle de Lantagnac : « La puissance et l'avenir sont du côté des races qui assimilent. C'est un argument historique qui ne trompe pas. Or rien n'égale, à l'heure actuelle, la force assimilatrice de la race anglo-saxonne » (p. 169). Groulx n'avance cet argument que pour mieux le réfuter : « Je vois par exemple que l'Angleterre n'a vraiment assimilé ni l'Irlande, ni même l'Écosse, ni les Indes, ni l'Afrique du Sud, ni Malte, ni l'Égypte, ni le Québec français » (p. 170).

Le romancier croit donc à l'impossibilité de l'assimilation dans certaines conditions. *L'Appel de la race* en fait la preuve. Le présupposé théorique sur lequel il s'appuie s'énonce ainsi :

Voici ma théorie à moi; je l'appelle la théorie du coin de fer. Je me dis que la personnalité psychologique, morale, la vraie, ne saurait être composite, faite de morceaux disparates. Sa nature, sa loi, c'est l'unité. Des couches hétérogènes peuvent s'y apposer, s'y adapter pour un temps. Un principe intérieur, une force incoercible pour l'être humain à devenir uniquement soi-même, comme une même loi incline l'érable à n'être que l'érable (...) (p. 110).

Le cas de Lantagnac l'illustre bien. Infériorisé par sa naissance et sa langue, il opte pour l'anglais dans l'espoir de combler ainsi les manques dont il souffre. Tout lui réussit à souhait. Dans la quarantaine, n'ayant plus rien à désirer, il ressent toutefois une sorte de vacuité qui déclenche le processus de ressourcement. Une fois gavé, l'affamé pense à autre chose. Pour devenir opérationnel, l'appel présuppose la réussite. Seuls ceux qui at-

teignent tous leurs objectifs le ressentent. Les autres, les éternels frustrés, soupirent toujours après leur intégration à la société anglo-saxonne. Notre propos n'est pas de critiquer la pertinence de cette théorie, mais de montrer comment elle structure le texte. Cependant, nous serions tenté d'affirmer que c'est plutôt le contraire qui se produit. Ceux qui réussissent sont à jamais perdus, tandis que les éclopés contestent le système.

L'anglicisé Lantagnac entreprend donc, au mitan de sa vie, la reconquête à trois niveaux. D'abord la re francisation personnelle, puis la re francisation de sa famille et, enfin, la re francisation plus générale d'un certain Ontario. Dans le premier cas, la réussite est rapide et complète. On le comprend aisément car elle fait démarrer l'action. C'est en effet la conversion du héros qui provoque le conflit central de l'action romanesque. Avant de l'analyser, jetons un coup d'oeil sur les étapes de cette conversion. D'abord, elle survient comme un phénomène naturel chez un homme bien-né, parvenu à la maturité. Le protagoniste pourrait bien y résister, et ce serait à un combat intérieur qu'il se livrerait. Dans le cas de Lantagnac, le phénomène est accueilli très favorablement par le sujet, et cultivé et entretenu par le Père Fabien qui contrôle l'expérience. La re francisation commence par une reconnaissance des racines familiales : les Québécois sont de souche paysanne et, quoi qu'ils fassent, ils doivent rester fidèles à ce passé. C'est dans le petit cimetière de Saint-Michel que Lantagnac renoue vraiment avec les siens. Puis vient la re francisation de la pensée et du goût par la fréquentation des grands classiques. Une nouvelle personnalité place Lantagnac à une distance suffisante de son vécu pour qu'il prenne conscience de l'anglicisation de sa propre famille et de la responsabilité qui lui revient.

C'est au cours de la deuxième étape qu'éclate le conflit. Si, en effet, la famille répondait en tout point à l'attente du père, elle deviendrait un adjuvant et le combat serait reporté au troisième niveau, celui de la vie politique. Le conflit n'aurait alors opposé que deux systèmes représentant une facette différente du bien commun. En suscitant l'opposition au sein de la famille, le romancier situe le conflit entre le bien particulier et le bien commun, conflit dont la tragédie antique fournit l'archétype et que Corneille a revalorisé. Il opte donc pour un type de drame qui oblige le protagoniste à choisir entre sa famille et sa patrie. On sait que les deux partis ont leur héros. Antigone, l'héroïne des devoirs familiaux, l'emporte-t-elle sur Agamemnon, le héros des devoirs patriotiques? Dans les deux cas, le

processus d'héroïsation est le même, c'est-à-dire que le protagoniste accède à l'héroïsme par le sacrifice soit de la famille, soit de sa patrie. Mais, pour employer le langage de Gilbert Durand, les héros n'appartiennent pas au même régime. Celui de la patrie est un héros sotériologique, un pourfendeur de torts qui sépare le bien du mal, qui retranche et ampute. Agamemnon sacrifiant sa fille sur l'autel de la patrie en est l'archétype mythique. Antigone, qui expose sa propre vie pour contrer les ordres du roi Créon, appartient au régime nocturne, en ce sens qu'elle cherche à réunir et à concilier ce que la loi a séparé. Dans la diégèse, le héros solaire peut toujours être assimilé à l'agresseur tandis que le héros nocturne l'est plutôt à la victime.

Héros solaire, Lantagnac est mis dans la position déchirante d'avoir à préférer sa patrie à sa famille. Ses nouvelles convictions sont toutefois tellement inébranlables qu'il le fait sans tergiversation. Le sacrifice est, dans le cas présent, nécessaire pour expier la faute originelle que constitue son mariage. En épousant une Anglaise, l'avocat s'est placé dans une situation conflictuelle qui limite sa marge de manoeuvre. Aussi ne serait-ce qu'au prix de concessions humiliantes soit au plan familial, soit au plan national qu'il pourrait conserver la bonne entente. En héros diairétique, il opte pour les situations nettes. C'est sous le signe de la séparation qu'il amorce son action patriotique. Il se sépare de ses amis, de ses employeurs et même de ses enfants et de sa femme pour affirmer la plénitude de ses convictions nationales.

Ce type est très révélateur de l'imaginaire de Groulx car il permet de cerner de l'intérieur la vision que le romancier se faisait de la position des francophones au Canada. C'est le moment d'évoquer un texte qui constitue une mise en abîme du roman. Revenant de Hull, Lantagnac constate :

La haute-ville anglaise à elle seule, du haut de son piédestal, lui paraît afficher, plus que tout le reste, la domination du vainqueur sur le vaincu dont les quartiers plus modestes s'échelonnent vers l'emplacement de la basse-ville. Dans ce panorama de défaite, une vision cependant attire soudainement les yeux de Lantagnac. Devant lui, au plus haut de la colline Nepean, un homme de bronze, de stature héroïque, se dresse sur son socle, face à la ville, le pied hardiment de l'avant, son astrolabe au bout de la main. Ce chevalier aux bottes évasées, au large feutre ancien, c'est Samuel de Champlain, un héros de race française, le fondateur de la Nouvelle-France.

Cette vision dans ce paysage, ce Champlain armé de son astrolabe, pour marquer aux siens la *route des conquêtes illimitées*, paraît à Lantagnac un symbole qui corrige le premier, qui reconforte son courage (p. 113-114) ³.

La situation présente de ses compatriotes franco-ontariens inviterait le député à organiser plutôt la retraite que l'offensive. Il jouerait alors le rôle du héros nocturne à la recherche d'un refuge où il puisse refaire ses forces à la faveur d'une trêve. Mais Lantagnac, comme son nouveau nom l'indique, s'enracine dans un passé fécond en héros marqué de conquêtes incessantes. En reprenant son nom d'origine, c'est à cet esprit qu'il revient. Quand Saul de persécuteur devient prosélyte, le Christ change son nom en Paul. De même en est-il pour le protagoniste. Le Lamontagne de la soumission se transforme en Lantagnac de la conquête et il porte le combat aux marches de la francophonie d'Amérique. Le mot marches n'est pas employé au hasard. Il signifie en francique les frontières militaires d'un État, c'est-à-dire les avant-postes en territoire ennemi. Or, si l'on considère l'oeuvre romanesque de Groulx, on constate que ses deux héros, Lantagnac et Bérubé (*Au Cap Blomidon*), entreprennent d'étendre les frontières de la francophonie hors du Québec, l'un en Ontario, l'autre en Nouvelle-Écosse. Il s'agit donc d'une offensive.

Si, donc, le romancier permet que son héros essuie un échec au plan familial dans sa campagne de refrancisation, c'est pour mieux le valoriser dans son action nationale : Lantagnac avait affirmé au Père Fabien : « Je ne reculerai devant aucun sacrifice légitime pour accomplir mon devoir » (p. 130).

Au troisième niveau, l'action nationale à entreprendre est bien délimitée dans le temps et dans l'espace. Il s'agit de la lutte scolaire en Ontario autour du Règlement XVII qui interdisait l'enseignement en français dans les écoles. Pour Groulx, c'est la bataille la plus importante à livrer à l'extérieur du Québec pour le maintien du français comme langue d'enseignement : « Ni dans le Manitoba, ni dans l'Ouest la lutte ne revêtit pareille importance. Il y va ici du sort d'un quart de million de Canadiens français. L'Ontario est le premier contrefort du Québec; il l'est par la géographie et par la puissance de son groupe. Si nous, des marches ontariennes, perdons cet engagement, je vous le dis, Lantagnac, je ne vois plus que nous puissions gagner l'ultime bataille » (p. 138-139). Le sort de la francophonie canadienne est donc lié à celui des Ontarois.

La question scolaire ontarienne revêt une signification qui déborde de beaucoup l'enseignement du français : « La pensée

de fond des persécuteurs, (...) c'est, dans ce pays, une volonté implacable de nous éliminer comme nationalité (...) Je vous le dis : nous éliminer comme peuple, c'est le but » (p. 138). C'est à partir de cette constatation que le narrateur échafaude son argumentation le plus souvent en cédant la parole à ses personnages. En effet, la rhétorique reprend tous ses droits au cours de discussions du protagoniste Lantagnac avec son adjutant le Père Fabien ou avec son opposant l'Irlandais Duffin. C'est alors que Lantagnac, en bon orateur, place ses adversaires dans le dilemme suivant : ou les Anglo-Canadiens respectent le pacte fédératif et le pays survit à la crise scolaire; ou ils ne le respectent pas et le pays éclate. Pour le député de Russell, la question scolaire est grave non pas surtout parce qu'elle brime les petits Ontariens, mais parce qu'elle bafoue la constitution canadienne. Son argumentation tire toute sa force de l'interprétation qu'il donne de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique : « Pourquoi tous ces accrocs faits sans relâche à l'article 133 de la constitution qui proclame pourtant l'égalité juridique et politique des deux langues » (p. 138)? Lantagnac explicite cette interprétation plus loin sans laisser de doute sur l'égalité des deux groupes ethniques dans la constitution : « (...) la langue française n'est nulle part étrangère en ce pays. Si je m'en rapporte à l'histoire et au droit, nous sommes ici dans un pays bilingue, bilingue par sa composition ethnique, bilingue par sa charte fédérative » (p. 143-144). Il semble bien que cette interprétation de l'article 133 soit plutôt abusive. Les droits de la langue française sont reconnus par la constitution au Québec et au Manitoba. En dehors de ces provinces, le français n'a cours officiel qu'au parlement fédéral et dans les services qu'il assure à la population. Mais Lantagnac évite de s'en tenir uniquement au texte constitutionnel. Il invoque à la fois l'histoire et le droit, la composition ethnique et la charte (p. 144). Le texte de la loi peut être limitatif, mais il doit être interprété à la lumière d'une tradition historique. C'est ainsi que Groulx peut voir dans l'AANB un pacte entre deux nations, pacte qui peut être rompu par le défaut de l'une des parties. Or il semble bien que la question scolaire en Ontario soit suffisamment importante pour remettre en question ledit pacte.

La lutte qu'entreprend Lantagnac a donc des objectifs très précis, à court et à long terme. L'objectif le plus immédiat est certainement de faire accepter aux Anglo-Canadiens le pacte confédératif avec toutes ses implications. « C'est que les Anglo-Saxons acceptent enfin le fait fédératif, avec toutes ses consé-

quences dans l'ordre politique, national, social, religieux » (p. 165). Si le pacte fédératif dans le sens où l'entend Groulx était respecté, les Ontariens n'auraient plus de problèmes et, partout au Canada, la culture française pourrait s'épanouir librement. Mais cette recherche de la co-existence par le compromis ne serait qu'une étape vers un objectif plus lointain que Lantagnac n'ose pas formuler encore devant ses commettants : « Lantagnac voyait poindre le jour, (sic) où pleinement émancipée, maîtresse d'un territoire qui aurait l'unité géographique, administrant elle-même ses forces morales et matérielles, sa race reprendrait, dans la pleine possession de ses destinées, le rêve de la Nouvelle-France » (p. 240). Dans cette citation, le mot important, pour ne pas dire intrigant, est « territoire », car il pose des interrogations. On aurait pu croire que, un peu plus tôt (p. 165), le protagoniste réclamait une sorte de pays bilingue à la Trudeau où les Canadiens des deux langues seraient partout chez eux. Mais il semble bien, à la lumière du dernier texte, qu'il ne s'agirait que d'une étape. Si l'usage de la langue est lié à un territoire, il faut conclure à une juridiction spatiale bien délimitée, donc à un État. Pour connaître la pensée de Groulx à ce sujet, consultons ses textes contemporains. Dans un article qui paraît dans *l'Action française* en janvier 1921 et intitulé « Notre avenir », Groulx croit, avec Edmond de Nevers, que les États-Unis et la Confédération canadienne sont à la veille d'éclater et que des débris de l'ordre ancien se reformeront des ensembles nouveaux. Nevers annonçait la formation d'un État français dans le nord-est de l'Amérique. C'est donc à ce que j'ai appelé ailleurs « la catastrophe américaine »⁴ que fait référence Groulx quand il écrit :

Nous nous imposons, comme programme, de fortifier notre élément, de lui faire une riche et vigoureuse personnalité, pour que, quoi qu'il adviene demain, que s'écroule la confédération ou qu'elle se reconstruise sur de nouvelles bases, qu'il nous faille choisir entre l'absorption impériale ou l'annexion américaine, que l'une ou l'autre nous soit imposée ou qu'un État français surgisse du morcellement du continent, notre peuple soit assez robuste, ait accru suffisamment ses forces intègres pour faire face à ses destinées⁵.

Une telle éventualité change et conditionne entièrement l'action que doit entreprendre le député de Russell dans la lutte scolaire ontarienne. Il ne saurait être question d'action à long terme puisque le long terme ne dépend pas des hommes.

L'organisation politique actuelle de l'Amérique du Nord doit s'écrouler tôt ou tard sous les pressions des nationalités qui cherchent à renaître, et ce sera là l'occasion providentielle offerte aux Canadiens français de former un État regroupant tous les francophones d'Amérique dans un même territoire. L'atteinte de cet objectif ne dépend pas de l'action des hommes, mais du temps. Il surviendra comme un fruit arrive à maturité. Le seul devoir qui incombe aux patriotes, c'est de maintenir la nation suffisamment forte et cohérente pour qu'elle puisse se définir et s'imposer clairement au moment du grand chambardement. C'est dans cet éclairage que l'on peut comprendre la lutte menée par Lantagnac en Ontario.

Comme nous l'annoncions au début de cet article, le romancier organise son intrigue de façon à donner la victoire au bien commun sur le bien particulier. Mais cette victoire de la « politeia » est quand même bien relative. Si l'on veut résumer grossièrement, on peut dire que Lantagnac se contente de prononcer un beau discours, mais qu'aucune action positive n'est vraiment entreprise, car on cherche moins des résultats que de beaux exemples pour stimuler le courage et la patience. Lantagnac choisit la politique mais sans y croire. Il se fait élire député de Russell, mais comme indépendant parce qu'il ne veut pas tremper dans les bas-fonds de la politique. Il se fait élire au fédéral alors qu'il sait très bien que l'action véritable devrait être menée à Toronto : « La question française, tu sais, c'est à Toronto qu'elle se discute, pas ici. En définitive que fera ton mari pour ceux de sa race? Il présidera de petites réunions, des congrès peut-être : autant de choses inoffensives » (p. 157). Ce contre-discours que le romancier met dans la bouche du beau-père témoigne de la distance que l'auteur lui-même prend par rapport à l'action de son héros.

Mais, au fur et à mesure que se déroule l'intrigue, l'action de Lantagnac prend un caractère plus concret, une action qui a commencé par la démission du sénateur Landry, un geste qui ravit toute l'admiration du protagoniste : « Lantagnac songeait à ce vieillard de soixante-dix ans qui jetait ainsi à la face de ses chefs, (sic) le titre honorifique par lequel ils espéraient le tenir. Le sénateur se délestait des honneurs pour rester fidèle à l'honneur » (p. 134). C'est donc dans cette foulée de protestation que s'inscrit l'action du nouveau député. Champion des Ontariens, il entre en politique parce que « (l)e prochain acte de la question scolaire pourrait fort bien, paraît-il, se jouer au parlement fédéral » (p. 137). On pense immédiatement au dilemme dans lequel Lantagnac a enfermé ses adversaires : ou vous

respectez le pacte confédératif, ou vous faites éclater la Confédération. Toute l'action consisterait normalement à établir ce rapport de force qui menace d'éclatement la Confédération. Mais Lantagnac et ses collègues se contentent d'une action symbolique. Ernest Lapointe présentera une résolution qui donnera l'occasion aux principaux champions canadiens-français de prendre la parole : « Je vous avais prévenu que la grande phase de la question scolaire se déroulerait au parlement ... Eh bien, nous y sommes. J'ai vu Laurier, il marchera. Ernest Lapointe présentera la résolution; Paul-Émile Lamarche aussi parlera. En serez-vous? » (p. 177). Lantagnac pose alors la question pertinente : « Attendez-vous beaucoup de cette manifestation » (p. 177). Par la réponse qui lui est faite, on peut apprécier à leur juste mesure les retombées de l'action politique : « En pays constitutionnel, je ne vous l'apprends pas, il faut compter avec la force de l'opinion. Le débat éclairera peu ou point nos ennemis; mais portée sur cette grande scène, la question ontarienne devient inévitablement une question nationale. La bonne volonté du Québec en sera soutenue; nos gens éprouveront du réconfort » (p. 177). Voilà tout ce que l'on peut attendre de concret de l'action de Lantagnac, un travail sur l'opinion, car c'est de ce côté que pointe la victoire : « Il vient un temps où les esprits droits, les hommes justes, fatigués d'entendre parler d'oppression, plus fatigués d'en voir le spectacle, se soulèvent unanimement, créent ce qu'on appelle l'opinion publique et obligent les persécuteurs à rentrer sous terre » (p. 145).

En somme, le héros Lantagnac vaut plus par ce qu'il est que par ce qu'il fait. Il est un exemple proposé au peuple pour soutenir son courage et son abnégation. C'est bien en ce sens que le Père Fabien présente sa mission au futur député : « Il y a aussi les persécutés à soutenir, continuait le religieux. Et je sais que le sénateur a songé à eux. La bataille dure déjà depuis six ans; elle a été rude pour le peuple qui dormait. Pour qu'il garde son courage, il lui faut des exemples de courage » (p. 136) ⁶. Une fois ceci clairement établi, il devient plus facile de découvrir où se trouve le poids de l'action romanesque. Dans la vie d'un patriote, d'un homme politique ou d'un combattant de quelque nature qu'il soit, les difficultés domestiques ne doivent pas remonter au premier plan. Dans le cas présent, si Groulx décide de nous les présenter en gros plan, c'est qu'il les trouve plus importantes que les actions politiques elles-mêmes. Lantagnac est d'abord un exemple de sacrifice et d'immolation à la cause nationale. On aurait pu croire qu'il s'agissait d'un

roman d'action politique qui imaginerait les étapes de l'affranchissement des Ontariens, mais c'est en réalité un roman d'intrigues familiales où le héros est subjectivement hétérogénéisant, en ce sens qu'il se sépare de sa femme et de ses enfants, de ses relations d'affaires et mondaines. Mais c'est objectivement un héros homogénéisant, en ce sens que cette séparation, que cette rupture des liens affectifs et sociaux n'a d'autre but que le repliement du héros sur lui-même. L'action principale de Lantagnac consiste à se mettre à l'abri des influences néfastes, y compris celles de sa femme et de ses enfants. L'entrée de Virginia au cloître surdétermine ce désir d'enfermement.

Le héros proposé à l'admiration des Ontariens n'est donc pas un héros solaire, comme on aurait pu le croire à première vue, mais un héros nocturne qui se met à l'abri en attendant le grand jour de la parousie.

NOTES

1 Jules-Paul Tardivel, *Pour la patrie. Roman du XX^e siècle*, présentation par John Hare, Montréal, Hurtubise HMH ltée, 1975, p. 51 (Cahiers du Québec, Collection Textes et Documents littéraires).

2 Lionel Groulx, *l'Appel de la race*, Montréal, Fides, (1956), 252 p. (v. p. 159). (Collection du Nénuphar).

3 C'est nous qui soulignons.

4 Maurice Lemire, « la Catastrophe américaine », article à paraître dans la revue *Lectures*, Edizioni Dedalo, Bari, Italie (avril 1985).

5 Lionel Groulx, « Notre avenir », dans *Dix ans d'Action française*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1926, p. 133.

6 C'est nous qui soulignons.

Remarques sur la communauté franco-ontarienne comme entité politique

_____ par René Guindon

Comment, au sein de la communauté franco-ontarienne, sont traitées les affaires publiques, c'est-à-dire les questions touchant les individus en tant que membres de la communauté? Quels sont les problèmes collectifs considérés comme importants? Qui définit ces problèmes de même que les solutions appropriées? Quels sont les individus et groupes intéressés à la direction des affaires publiques? Ceux-ci sont-ils réunis en une structure formelle ou opèrent-ils au sein de réseaux de relations interpersonnelles? Développent-ils des relations de coopération ou de conflit? Y a-t-il des stratégies d'actions concertées? Quelle influence exerce le contexte global sur ces processus?

Ces questions renvoient à l'analyse de la communauté franco-ontarienne sous l'angle du politique. Comme le fait remarquer Raymond Breton,

On ne peut pas conclure, parce qu'elles n'ont pas d'État et de territoire propre, que les communautés ethniques sont dépourvues de moyens de se gouverner; ou encore, parce qu'elles constituent des minorités au sein d'une société étatisée, qu'elles n'éprouvent pas la nécessité de se gouverner, et qu'elles n'ont d'autre vie politique que leur participation aux partis et autres institutions politiques de la société. Il faut, au contraire, voir les communautés ethniques comme des « mini-polities. » Elles se situent au sein d'un ensemble institutionnel plus vaste qui agit sur elles de façon marquée, mais ceci ne les empêche pas d'avoir leurs propres institutions et vie politique ¹.

Cette perspective ouvre de nombreuses pistes de réflexion. Les limites de ce travail nous permettront d'en explorer quelques-unes seulement, dans l'espoir qu'elles sauront quand même attirer l'attention sur des phénomènes sociaux qui, trop souvent, passent inaperçus ou sont interprétés d'une façon peu

féconde 2.

Nous allons d'abord rappeler quelques questions d'intérêt public qui sont apparues récemment sur la scène franco-ontarienne, en tentant de dégager les implications qui en découlent. Nous allons ensuite décrire sommairement la structure politique par laquelle sont traitées ces affaires publiques. Un organisme en particulier, l'Association canadienne-française de l'Ontario, sera présenté comme le centre de l'organisation politique de la communauté franco-ontarienne. Finalement, nous nous arrêterons au processus par lequel les décisions sont prises et les actions entreprises, c'est-à-dire que nous analyserons quelques aspects du gouvernement de la communauté et les problèmes que son exercice pose.

1) LES AFFAIRES PUBLIQUES FRANCO-ONTARIENNES

Le fonctionnement d'une société engendre des situations problématiques qui attirent l'attention des membres et exigent d'eux une solution. Ces questions proviennent souvent de l'extérieur, notamment lorsque la communauté en question fait partie d'une société majoritaire dont elle dépend. Le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario prononcé en juin dernier, et déclarant inconstitutionnels certains aspects de la loi scolaire ontarienne en est un bon exemple. Les personnes intéressées au domaine de l'éducation doivent maintenant porter sur le plan de la revendication politique les privilèges juridiques accordés aux francophones de l'Ontario. Elles doivent plus précisément s'entendre sur la nature de leurs exigences en matière de gestion scolaire, de même que sur la stratégie la plus efficace pour influencer le gouvernement. Cela implique la mise en place et l'utilisation d'un mécanisme de coopération, grâce auquel les intérêts parfois divergents des individus et des groupes concernés trouveront un terrain commun et développeront une position unifiée face à leur interlocuteur.

Les questions d'intérêt public surgissent parfois de l'organisation interne de la communauté. La récente étude sur la restructuration de l'ACFO est de cet ordre (Rapport Lécuyer-Héroux, 1984). Une Commission d'étude fut créée, afin de recueillir les opinions des gens sur cette question et formuler des recommandations qui furent débattues lors d'une assemblée spéciale.

Une autre question d'affaires publiques est apparue récemment. C'est celle des orientations à donner au développement de la communauté franco-ontarienne. Même si cette question n'a pas été débattue ouvertement en ces termes, elle a remué

l'opinion et continue de préoccuper les personnes intéressées aux affaires publiques de la communauté. Son importance lui vient de ce qu'elle touche les fondements mêmes de la communauté, et que sa résolution influence le pouvoir et le prestige des groupes qui la composent. Elle mérite à ce titre qu'on s'y arrête, pour examiner les postulats qu'elle recèle et les enjeux qu'elle met en cause.

Les orientations du développement collectif

La façon d'améliorer l'état de la communauté et le sort de ses membres est un problème qui se pose dès l'instant où un groupe d'individus prend conscience de son existence en tant qu'entité sociale. Quoique toujours présente, la question du développement de la communauté franco-ontarienne a acquis, récemment, une importance nouvelle. Les orientations de son développement, plus particulièrement, sont devenues un objet de débat public.

La réflexion sur le développement communautaire et ses modalités a été relancée par le biais du concept de « développement global » popularisé par la Fédération des francophones hors Québec.

Au cours de l'été 1982, cet organisme, qui regroupe toutes les associations provinciales vouées à la promotion des intérêts des minorités francophones au Canada, entreprenait une vaste campagne de sensibilisation auprès de ses membres. L'objectif était d'encourager et d'aider les communautés francophones de toutes les provinces à élaborer une stratégie cohérente de développement communautaire, inscrite dans un plan rationnel de développement. Celle-ci devrait être guidée par les principes et poursuivre les objectifs énoncés dans la définition suivante:

Le développement global de nos communautés, c'est un ensemble d'actions harmonisées, guidées par un certain nombre d'idées et de projets réalistes et réalisables. Il touche le plus de secteurs possible de la vie des individus et des groupes francophones. Il permet à ces individus et groupes francophones de poursuivre un même but et de mieux contrôler leur situation actuelle et future visant l'épanouissement individuel et collectif ³.

La caractéristique principale de cette stratégie de développement est sa *globalité*. Elle doit viser tous les secteurs de la vie, plutôt que s'adresser à quelques domaines privilégiés d'activités.

De par sa définition même, la politique de développement global englobe tous les secteurs de la vie. Parce qu'ils sont égaux et qu'ils ont une identité qu'ils veulent préserver, les francophones minoritaires ont le droit d'envisager leur vie dans sa totalité. C'est à eux qu'il revient d'assumer le contrôle de leur développement. Ce sont eux, et non les gouvernements, qui sont les principaux artisans de leur avenir ⁴.

Si l'histoire nous démontre une chose, c'est bien que l'attention unilatérale portée à certains secteurs nous mène à un cul-de-sac. L'éducation comme sous-système d'orientation d'une société est importante, mais, par elle-même, elle devient impuissante à assurer notre avenir. Ainsi en est-il pour l'économie, la politique, la culture et le reste. *L'échec de ces perspectives fragmentaires confirme le bien-fondé d'une politique globale d'un projet de développement intégral de nos communautés* ⁵.

En mettant l'accent sur le caractère *global* du développement et ses exigences, cette approche omet cependant de questionner la nature du développement lui-même et ses implications.

Il semble que le développement soit conçu ici dans une perspective évolutionniste dont on connaît bien les pièges. Car si on veut faire passer une société d'un stage à un autre, de l'état de « sous-développée » à celui de « développée », il faut bien avoir une idée de ce qu'est une société « développée » par rapport à une autre qui le serait moins.

Les sociologues, dont c'est le métier, peuvent évidemment formuler des hypothèses sur les conditions de survie et d'épanouissement des sociétés ⁶. Outre qu'elles relèvent de modèles théoriques discutables, ces propositions restent inopérantes tant qu'elles ne sont pas traduites en terme de projets de changement social. À moins de voir la société comme une mécanique que l'on peut modifier en touchant les pièces appropriées, les membres eux-mêmes devront prendre en charge la transformation de leur communauté. Ils devront donc adopter un modèle de société, celui fourni par le sociologue ou issu du sens commun, vers lequel orienter leurs actions.

En Ontario français, il n'existe pas une conception de la société qui semble prédominer. Ou plutôt, il en est une, qui perdure, issue d'une époque révolue, et soumise à une contestation qui s'accroît. Ce modèle de société amplifie l'homogénéité culturelle du groupe franco-ontarien. Il refuse de prendre en compte les transformations qui se sont opérées au niveau de l'identité franco-ontarienne, laquelle cherche

présentement à se donner d'autres assises que la langue et la religion. Il néglige les valeurs et les aspirations, empruntées à la civilisation nord-américaine, qui animent les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes. Ce modèle de société présente l'autonomie institutionnelle comme l'organisation sociale idéale. La création et le contrôle des institutions propres à la communauté, capables de pourvoir à tous les besoins des membres, apparaît comme la garantie d'une communauté « saine » et « dynamique. »

C'est ce modèle de société qui sous-tend le « Plan de développement global » élaboré par l'Association canadienne-française de l'Ontario. La plupart des projets qui y sont formulés visent la consolidation de la structure institutionnelle de la communauté franco-ontarienne, ou la transformation des structures de la société globale pour les mettre au service des membres de la communauté : parfaire les médias d'information, consolider les organismes à vocation artistique, enchâsser les droits linguistiques, inciter les gens à participer aux structures politiques et économiques, élargir et contrôler le système d'éducation, améliorer les services de santé et d'appui communautaire, etc ⁷. Le développement communautaire passe ici par les institutions. En cela, il s'inscrit en continuité avec la stratégie qu'a toujours privilégiée l'élite franco-ontarienne traditionnelle ⁸.

Mais il existe des segments de la communauté qui envisagent le développement collectif sous d'autres angles que celui du développement institutionnel. Les groupes de femmes en particulier, peut-être parce qu'elles se méfient des structures sociales rigides qu'elles estiment nuisibles à leur promotion individuelle et collective, cherchent à instaurer des mécanismes de relations sociales plus souples et plus respectueux des aspirations personnelles ⁹. « Les jeunes, de leur côté, restent indifférents devant cette stratégie de développement. La plupart d'entre eux n'ont pas atteint le stade du militantisme et de la participation à la communauté. Ils n'ont pas encore choisi d'être Franco-Ontariens, c'est-à-dire n'ont pas encore assumé leur identité franco-ontarienne car il s'agit bien pour eux d'un choix à faire, contrairement à leurs aînés qui prennent pour acquis cette culture de leur enfance » ¹⁰. Ils ne voient donc pas l'urgence de créer ou d'améliorer les structures existantes. À quoi leur sert, en effet, d'obtenir un poste de radio de langue française, s'ils préfèrent écouter les émissions en provenance des États-Unis?

La diversité croissante de la population francophone de

l'Ontario met de plus en cause l'opportunité d'une stratégie de développement axée trop exclusivement vers le développement institutionnel. En 1961, 6,5% de la population de langue maternelle française vivant en Ontario était d'origine ethnique autre que française ¹¹. En 1981, un cinquième (20%) de la population de langue maternelle française y était d'origine ethnique autre que française ¹³. Longtemps invisible, cette minorité francophone pluraliste est en voie de se donner une organisation communautaire plus élaborée ¹⁴. Il s'y développe une conscience de groupe originale, qui la porte à prendre ses distances par rapport aux valeurs et idéaux de la communauté franco-ontarienne traditionnelle. Comme l'expose avec clarté Philippe Garigue, qui se fait le porte-parole articulé de cette tendance, on y propose l'adoption d'une nouvelle culture, privilégiant des relations étroites avec la société majoritaire plutôt que le repli protecteur sur soi ¹⁵.

Il va sans dire que le choix des orientations de développement collectif ne se pose pas concrètement aux membres en des termes aussi tranchés. Cette dichotomie, si schématique et par conséquent simplificatrice qu'elle soit, permet quand même de comprendre les difficultés que recèle la question du développement communautaire. Elle remet en cause la conception qu'ont les membres de leur communauté, ce qui représente une dimension importante de leur univers mental.

Les questions d'affaires publiques, comme celles que nous venons d'examiner, font partie intégrante du fonctionnement d'une société. Quel mécanisme possède la communauté franco-ontarienne pour les traiter? Comment sont-elles portées à l'attention des membres? Les divergences de vue trouvent-elles à se réconcilier en des projets d'action? De quelle façon?

2) L'ORGANISATION POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANCO-ONTARIENNE

La communauté franco-ontarienne possède un degré élevé de complexité organisationnelle. On peut dénombrer dans la seule ville de Sudbury quelque 88 groupes, associations et institutions francophones; la ville d'Ottawa en compte 237; une petite localité de 5,000 habitants comme Hearst en possède 48 ¹⁶. À l'échelle de la province, le nombre d'organismes composant la communauté francophone se chiffre sans doute dans les milliers. Ils encadrent des activités nombreuses et variées, se déroulant sur le plan local, régional et

provincial. Tous les domaines d'activité communautaire sont pris en charge par un ou plusieurs organismes.

Le secteur de l'éducation est le plus structuré, avec des associations qui regroupent les différents acteurs scolaires du niveau primaire et secondaire : l'*Association des enseignants franco-ontariens* (AEFO), l'*Association française des conseils scolaires de l'Ontario* (AFCSO), l'*Association des surintendants franco-ontariens* (ASFO), la *Fédération des associations de parents et instituteurs* (FAPI), la *Fédération des étudiants secondaires franco-ontariens* (FESFO) et *Direction-Jeunesse* (DJ). À l'exception de cette dernière qui travaille auprès des étudiants des universités et collèges, il n'y a pas d'organisme oeuvrant sur le plan de l'éducation post-secondaire. À ces associations communautaires, il faut aussi ajouter un organisme para-politique, le *Conseil de l'éducation franco-ontarienne* (CEFO) qui agit comme conseiller en matière d'éducation auprès du gouvernement¹⁷.

Le domaine économique compte 52 caisses populaires regroupées en une *Fédération des caisses populaires de l'Ontario* (FCPO). L'*Alliance des Caisses populaires* regroupe pour sa part 11 caisses, et 6 caisses populaires ne sont affiliées ni à l'une ni à l'autre fédération. Toutes ces coopératives financières sont cependant affiliées au *Conseil de la coopération de l'Ontario*, qui regroupe en plus des coopératives dans les secteurs de la consommation (4), de l'agriculture (11), de l'habitation (4), de l'assurance (4) et autres (5). Toujours dans le domaine économique, il existe un *Regroupement de gens d'affaires* (RGA) dans la région d'Ottawa, et une *Union des cultivateurs franco-ontariens* (UCFO). Parce qu'ils regroupent souvent les commerçants et gens d'affaires, on peut ajouter ici les 29 clubs *Richelieu* de l'Ontario.

Dans le domaine des arts et de la culture, on retrouve 12 centres culturels membres de l'*Assemblée des centres culturels de l'Ontario* (ACCO). *Théâtre-Action* (TA) de son côté accueille les nombreuses troupes de théâtre de l'Ontario français. Un organisme s'occupe de la diffusion des produits culturels dans le nord de la province : la *Fédération des organismes culturels franco-ontariens du Nord* (FOCFON).

Le principal organisme à prendre en charge la défense des droits de la minorité, et à ce titre oeuvrant dans le domaine de la politique, est l'*Association canadienne-française de l'Ontario* (ACFO). Il existe aussi une *Fédération des sociétés Saint-Jean Baptiste de l'Ontario* (FSSJBO). Le *Conseil des Affaires franco-ontariennes* (CAFO), organisme paragouvernemental

chargé de conseiller le gouvernement, peut aussi être mentionné dans ce secteur.

Trois organismes occupent le domaine des communications : le *Regroupement ontarien des journalistes de langue française* (ROJLF), l'*Association de la presse-jeunesse ontarioise* (APJO) et l'*Association de la presse francophone hors Québec* (APFHQ) qui dessert 9 hebdomadaires de langue française en Ontario.

Les avocats de langue française sont regroupés en une *Association des juristes d'expression française de l'Ontario* (AJEFO) et travaillent dans le domaine juridique. Les médecins font de même dans le domaine de la santé et des services sociaux au sein de leur *Association des médecins de l'Ontario* (AMO).

La *Fédération des clubs sociaux franco-ontariens* (FCSFO) regroupe 39 clubs qui interviennent dans le domaine des loisirs.

On retrouve aussi des associations propres à certains groupes sociaux. Les clubs de l'âge d'or ont leur *Fédération des aînés franco-ontariens* (FAFO); en plus de la FESFO et DJ mentionnées plus haut, les jeunes ont une *Fédération des guides Franco-Ontariennes*, et une *Fédération des scouts de l'Ontario*. Les femmes se retrouvent au sein de la *Fédération des femmes canadiennes-françaises* (FFCF), l'*Union culturelle des Franco-Ontariennes* (UCFO) et l'*Association des fermières de l'Ontario* (AFO).

Chacun de ces organismes aide à définir les problèmes qui se posent dans leur domaine respectif, propose des solutions, formule des projets d'action, mobilise et coordonne les activités des membres. Même s'ils ont des secteurs d'intervention spécifiques, leurs champs d'action ne sont pas pour autant étroitement cloisonnés. Tous sont de plus animés par des intérêts particuliers, professionnels ou autres, en plus de leur préoccupation pour l'ensemble de la collectivité.

Ces nombreux organismes, ayant leur spécificité et leur autonomie propres, sont par ailleurs reliés les uns aux autres en un système inter-organisationnel au sein duquel sont traitées les affaires publiques pertinentes à l'ensemble de la collectivité. Pour bien saisir le fonctionnement de ce système, il faudrait faire une étude empirique sur la nature des liens qui unissent les éléments entre eux, la fréquence des relations qu'ils entretiennent, les mécanismes de collaboration qu'ils mettent en place, le type d'échanges qui s'instaure, les sources de conflit et ses manifestations, les modes de résolution des conflits, etc.

On ne pourra malheureusement que formuler des hypothèses à ce sujet, fondées sur l'intuition et l'observation libre.

Une particularité du système politique de la communauté franco-ontarienne est son degré de structuration relativement élevé. Il est certes loin de présenter les caractéristiques formelles de l'appareil étatique, avec ses institutions, ses rôles bien délimités, sa bureaucratie. Mais on ne peut dire pour autant que l'action politique au sein de la communauté franco-ontarienne soit entreprise exclusivement par le biais de réseaux interpersonnels ou de circuits instables. Au contraire, les affaires publiques y sont traitées par des acteurs dûment mandatés, qui agissent à l'intérieur d'un cadre prédéterminé. Des temps forts d'activités politiques sont prévus, les enjeux sont clairement énoncés, les relations entre les acteurs sont réglées. Bref, il semble permis de dire que l'organisation politique de la communauté franco-ontarienne se distingue de son organisation sociale et qu'elle remplit une fonction spécialisée et stable.

Un organisme contribue, à mon sens, plus que les autres à la structuration du système politique franco-ontarien. C'est l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) qui, par sa composition, par la tradition qu'elle incarne, par la légitimité que lui accordent les membres de la communauté de même que la majorité, représente l'organisme central du système politique.

On peut considérer l'ACFO en elle-même, en tant qu'association¹⁸. On s'intéressera alors à son organisation interne (membership, distribution du pouvoir), à la clarté de son mandat, à son efficacité. Il m'apparaît plus fécond cependant de l'examiner en tenant compte de la place qu'elle occupe au sein du système politique de la communauté et du rôle qu'elle y joue.

Vue sous cet angle, la question controversée de la représentativité de l'ACFO, par exemple, acquiert un nouveau relief. Cette association ne regroupe pas, à strictement parler, de membres individuels. Selon ses statuts, « est membre à titre personnel : toute personne de langue ou de culture française résidant ou oeuvrant en Ontario »¹⁹. Tous les francophones de l'Ontario sont donc de facto membres de l'ACFO, mais sans que ce statut ne leur procure des droits et impose des obligations spécifiques. Ils n'adhèrent pas nommément à l'association, et les personnes qui se prévalent de leur droit de participation n'y ont pas le droit de voter à titre individuel.

Et pourtant, on reconnaît généralement l'ACFO comme le « porte-parole officiel » de la collectivité franco-ontarienne. Est-

ce à dire que cette association parle au nom de tous les Franco-Ontariens et de toutes les Franco-Ontariennes? Qu'elle représente les intérêts de quelque 500 000 individus de langue française vivant en Ontario?

Je voudrais ici avancer une autre interprétation de la fonction de représentation de l'ACFO. Celle-ci n'exprime pas, et ne peut pas exprimer, les vues, opinions, idées de tous et chacun des membres de la communauté. Cette fonction consiste plutôt en l'articulation et l'expression publique d'une idéologie qu'elle propose au nom des membres de la communauté franco-ontarienne. En d'autres mots, l'ACFO a la responsabilité d'interpréter les situations que vivent les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes, d'identifier les problèmes qu'ils rencontrent, de proposer des solutions, de mobiliser des ressources en vue de l'action. Il s'agit ici d'une fonction éminemment politique. Elle consiste à susciter des consensus sur certaines visions collectives et sur les actions qui en découlent. Or un tel consensus ne peut émerger et se maintenir que dans la mesure où les organismes intéressés à l'orientation des affaires publiques sont impliqués dans la formulation idéologique. Plutôt qu'un seul organisme, il doit donc y avoir une structure inter-organisationnelle qui prenne en charge cette fonction. En tant que porte-parole, l'ACFO ne fait que rendre public le résultat du processus de négociation qui s'y déroule. Elle n'exprime donc pas les conceptions et perceptions des individus membres de la collectivité, mais plutôt les grands courants de pensée qui y dominent.

Mais en plus d'agir, en tant qu'association, comme porte-parole de la structure politique communautaire, l'ACFO occupe en même temps le centre de ce système politique qui produit les consensus qu'elle est chargée de véhiculer. En effet, comme un examen sommaire de son organisation le montre, l'ACFO constitue un lieu ou une instance privilégiée où sont débattues les orientations idéologiques et les questions d'affaires publiques pertinentes à la collectivité ²⁰.

Même si, en principe, tous les francophones sont membres de l'ACFO, celle-ci est effectivement composée et contrôlée par des membres-groupes qui se partagent en deux catégories. Il y a, d'une part, 22 conseils régionaux, qui sont des ramifications de l'association en province; d'autre part, on y retrouve, à titre d'affiliés, certains des principaux organismes que nous avons mentionnés précédemment ²¹. Ces membres-groupes délèguent des représentants aux différentes instances décisionnelles de l'ACFO.

L'autorité première de l'ACFO réside dans son Assemblée générale. Celle-ci se réunit à chaque année et se compose de cinq délégués pour chacun des groupes-membres. D'autres personnes prennent part aux délibérations, mais sans droit de vote à moins qu'elles n'occupent ou n'aient occupé un poste au sein des structures de l'association.

Au cours de ces assises, sont réglées les affaires courantes de l'association. Y sont aussi débattues les grandes questions de l'heure qui animent la collectivité. On y décide des orientations à prendre face à ces questions, et plus précisément des initiatives que l'ACFO doit entreprendre à cet égard.

À titre d'exemple, voici l'ordre du jour de la dernière assemblée générale de l'ACFO :

Vendredi 28 septembre 1984

- 20 h 30 - 22 h 30 Ouverture de la 35^e Assemblée générale annuelle
- Rapport du Président général
 - Formation des comités
 - Adoption des procès-verbaux
 - Adoption des états financiers 1984-85
 - Choix d'un vérificateur comptable

Samedi 29 septembre

- 08 h 30 - 12 h 30 Statuts et règlements
- 13 h 30 Plénière (Plan de développement global)
- 14 h 30 Fin des mises en candidature
- 15 h 30 - 16 h 30 Rapport du Comité des élections
- 17 h 00 - 19 h 30 Messe

Dimanche 30 septembre

- 08 h 30 Plénière (Adoption des résolutions soumises à l'avance, varia ouvert)
- 10 h 00 Élections
- 13 h 00 Levée de la séance

Cette assemblée n'est cependant pas typique, puisque l'étude des statuts et règlements y occupe une place proportionnellement plus importante que par les années précédentes. De plus, 1984 était une année d'élection, opération qui survient à tous les deux ans.

Le président général est élu à la majorité des voix. L'ensemble des conseils régionaux et l'ensemble des associations affiliées élisent chacun de leur côté une personne à la vice-présidence et deux personnes à la direction. Ces sept personnes, auxquelles s'ajoute pour une année le président sortant, composent le Bureau de direction.

Le Bureau de direction voit aux affaires courantes de

l'association. Mais il est, à toute fin pratique, subordonné à cette autre instance qu'est le Conseil provincial. Celui-ci est composé des présidents des conseils régionaux et des associations affiliées. Entre les assemblées générales, le Conseil provincial est l'instance suprême de l'ACFO, dont il élabore les grandes politiques.

Il est à remarquer que le centre du pouvoir s'est déplacé au sein de l'ACFO, suite au processus de restructuration qui a connu son aboutissement à l'assemblée générale de 1984. Jusqu'à cette date, le Conseil d'administration — remplacé par le Bureau de direction — détenait l'autorité. Le Bureau des gouverneurs — remplacé par le Conseil provincial dont la composition est identique — n'avait aucune autorité réelle et était tout au plus consulté lors des prises de décision. Cette redistribution du pouvoir au sein de l'association contribue, à mon sens, à consolider la fonction politique de l'ACFO mais l'affaiblit en tant qu'association.

En effet, le pouvoir décisionnel est maintenant placé entre les mains d'un groupe de personnes au Conseil provincial, qui ne sont pas élues par l'assemblée, mais plutôt par leur organisme respectif. C'est un peu comme si l'association avait remis son sort entre les mains de personnes éclairées et honnêtes, mais qui n'ont pas de compte à rendre à l'ensemble dont elles contrôlent la destinée. Ce type d'organisation favorise cependant l'implication des organismes dans les décisions touchant l'ensemble de la collectivité. Les consensus qui s'y développent sont plus fermes, l'engagement des individus est plus contraignant, la collaboration a plus de chance de s'y développer. L'organisation politique de la communauté se trouve ainsi renforcée, puisque les relations entre les organismes intéressés aux affaires publiques se trouvent structurées plus étroitement.

Un autre élément vient parfaire le système politique de la communauté franco-ontarienne. Ce sont les « tables de concertation sectorielle » que l'ACFO s'est données pour mandat d'élaborer. Elles regroupent des personnes représentant tous les organismes oeuvrant dans l'un ou l'autre des domaines d'activités communautaires. Cette structure est indépendante de l'ACFO et, comme son nom l'indique, veut favoriser l'échange et la collaboration entre les différents acteurs d'un champ d'activité spécifique. Les tables sectorielles ne sont pas des instances décisionnelles, mais plutôt des forums où les priorités collectives sont établies. En ce sens, elles pourront servir de mécanisme de régulation des conflits qui surgissent

inévitablement entre les acteurs de la scène politique franco-ontarienne.

Au cours des dernières années, la vie politique franco-ontarienne a été marquée de nombreux affrontements entre les associations et les groupes participant aux décisions collectives. Il ne faut pas s'en alarmer, car

La cohésion sociale de la communauté et sa capacité d'action concertée ne dépendent pas de l'absence de conflits, mais plutôt de la présence de mécanismes efficaces pour leur gestion. Au contraire, l'absence de conflits suggère une vie communautaire plutôt bureaucratisée ou correspond à un manque d'affaires publiques. Ce n'est que très rarement qu'une vie publique dynamique où les décisions et les actions sont conséquentes n'entraînent pas de controverses ²².

Le processus par lequel sont effectués les choix et sont réalisés les projets collectifs renvoie à la notion du gouvernement de la communauté. Plusieurs facteurs influencent la capacité qu'a une communauté donnée de gérer son destin de façon efficace, c'est-à-dire de se gouverner ²³. Un aspect de la communauté franco-ontarienne en particulier limite sa capacité de prendre et de réaliser des décisions collectives. C'est la transformation qu'a subie l'identité franco-ontarienne au cours des dernières décennies, laissant les membres dans l'ambiguïté quant à leur définition collective et dans l'incertitude quant aux frontières de leur groupe.

Le gouvernement de la communauté franco-ontarienne

Nous avons vu précédemment comment des conceptions différentes de la communauté franco-ontarienne pouvaient provoquer des prises de position divergentes entre les membres lorsque vient le moment de décider des orientations de développement collectif. Il serait possible de montrer que plusieurs autres questions d'intérêt public relèvent, en dernière analyse, de ces interrogations fondamentales : « Que signifie être Franco-Ontarien, et comment est composée la communauté franco-ontarienne? » Cette imprécision de l'identité collective influence le déroulement de la vie politique franco-ontarienne et permet de comprendre les difficultés que pose l'exercice de son gouvernement.

La définition de l'identité collective et des frontières du groupe

En Ontario français, les composantes de l'identité collective

sont loin d'être claires et stables. Des changements survenus au sein de la société canadienne pendant les dernières décennies ont remis en question les sources d'identification des francophones de l'Ontario et ébranlé les frontières du groupe franco-ontarien.

Divers facteurs ont contribué à ébranler la cohérence de l'identité traditionnelle. Selon certains auteurs, l'abandon progressif de l'expression « Canadien Français » en faveur du terme « Franco-Ontarien » est l'indice d'un bouleversement profond de l'identité²⁴. Les personnes qui désignent les membres de leur groupe par l'étiquette « Canadien français » ont tendance à se définir par référence à une culture commune, une tradition, un sentiment de continuité historique, une solidarité avec les personnes issues d'une même origine ancestrale. La langue française possède pour elles une valeur de symbole culturel et sert de critère d'identification au groupe. Cette conception de l'identité s'avère, toutefois, difficile à maintenir. En effet, les Canadiens français du Québec se retirent du groupe et acquièrent une nouvelle façon de se définir, en se référant plus étroitement à leur territoire et à leurs institutions. Ils deviennent des « Québécois. » De plus, la tendance à l'industrialisation et à l'urbanisation brise l'isolement des communautés rurales où vivaient les francophones de l'Ontario. Ceux-ci se voient obligés d'utiliser l'anglais dans la conduite de leur vie quotidienne, et un grand nombre en fait sa langue principale. La cohérence de l'identité collective se trouve ainsi menacée. Pour rétablir cette cohérence, un nouvel élément sera introduit. Il fera appel à l'enracinement sur un territoire géo-politique, à l'allégeance envers l'État provincial, à la participation aux institutions de la société globale. Les personnes ayant assimilé cette composante de l'identité se désigneront plus volontiers par l'expression « Franco-Ontariens. »

Certes la langue française reste un trait important de l'identité franco-ontarienne. Elle n'est plus cependant un trait discriminant, puisque tous les francophones ne sont pas membres du groupe franco-ontarien et qu'à la limite il peut arriver que des membres ne parlent plus français. On assiste ainsi à l'érosion des frontières du groupe franco-ontarien. Les membres ne disposent plus de critères fiables pour se reconnaître entre eux et se constituer en groupe distinct des autres.

L'ambiguïté qui entoure l'identité franco-ontarienne de même que les critères d'appartenance au groupe est accentuée encore davantage par le changement d'attitude face à la langue

française qui est en train de s'opérer dans la société canadienne. En devenant une langue officielle du Canada, inscrite dans les structures sociales et facteur de promotion occupationnelle, la langue française perd de sa pertinence comme critère de différenciation sociale. Le français devient la langue de tous les Canadiens, et non plus le trait distinctif des Franco-Ontariens.

Un nombre croissant de Canadiens de langue anglaise considère le bilinguisme comme une dimension importante de leur société, et la connaissance du français un atout pour leurs enfants. L'analyse des résultats d'un sondage effectué en 1982 montre qu'une majorité d'Anglo-Ontariens sont favorables au bilinguisme institutionnel²⁵. Pendant l'année 1977-78, 12 764 jeunes anglophones de l'Ontario étaient inscrits dans des classes d'immersion en français. En 1983-84, ce chiffre atteindrait les 62 000²⁶. Un récent sondage indique que deux Canadiens anglophones sur trois veulent que l'école offre l'enseignement du français afin que les enfants puissent devenir bilingues et un bon 50% croit que l'enseignement du français devrait être obligatoire au niveau élémentaire²⁷.

Forts de leur compétence linguistique dans un Canada accueillant deux langues officielles, les anglophones bilingues de même que les francophiles comprennent mal le désir des Franco-Ontariens de s'afficher comme un groupe autonome et distinct. Ce projet relève, à leurs yeux, d'un nationalisme passéiste et sectaire, d'une idéologie de survivance vouée à l'échec. Ils invitent plutôt leurs concitoyens d'origine ethnique française à se fondre dans la masse des parlant-français, sans distinction d'origine ethnique, de traditions culturelles ou d'histoire communes²⁸. Ils contestent, en somme, la légitimité de l'identité sociale franco-ontarienne.

Il ne fait aucun doute que la langue française jouit auprès des Canadiens d'une faveur inégalée jusqu'à ce jour. Mais paradoxalement, cette reconnaissance du français peut avoir des effets négatifs sur la communauté franco-ontarienne. Les Canadiens français de l'Ontario y gagnent le droit de parler leur langue maternelle avec plus de liberté, mais ils y perdent en même temps la capacité d'utiliser la langue française comme critère d'identification collective, fondement de leur identité sociale. La collectivité francophone de l'Ontario apparaît dès lors comme un ensemble d'individus dont le seul trait commun est leur connaissance du français comme moyen de communication. La solidarité traditionnelle, fondée sur une histoire commune et un destin partagé, est rompue. Elle peut bien sûr

se reconstituer sur d'autres bases, mais au prix d'un processus pénible de négociation, générateur de tensions et de conflits.

CONCLUSION

L'identité ethnique est un phénomène construit par les membres d'une collectivité en interaction, plutôt qu'un attribut hérité et stable. Les frontières qui séparent les membres des non-membres fluctuent, sont constamment rétablies et réaffirmées dans un effort incessant de consolidation du groupe. Ce processus entraîne des tensions et des conflits entre groupes sociaux qui cherchent à faire valoir leur conception de la communauté et à définir les critères d'inclusion et d'exclusion des membres. Le fonctionnement de la communauté franco-ontarienne dans ses dimensions politiques s'en trouve marqué, tant au niveau de la définition des affaires publiques, qu'à celui de l'organisation mise en place pour traiter ces questions et du processus de gouvernement qui s'y déroule.

NOTES

1 Raymond Breton, « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et société*, vol. XV, no 2, octobre 1983, p. 24.

2 Plusieurs études traitent, d'une façon ou de l'autre, des rapports politiques s'établissant entre la communauté franco-ontarienne et les ensembles plus vastes avec lesquels elle entretient des relations. Pour les principaux titres à ce sujet, voir : Gaëtan Vallières et Jacques Grimard, « L'Ontario français : Guide bibliographique », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 23, no 58, avril 1979, p. 165-178. À cet ouvrage de référence qui date déjà de quelques années, il convient d'ajouter : F.X. Ribordy, « Les avocats de Sudbury et la politique », *Revue du Nouvel-Ontario*, Institut franco-ontarien, Université Laurentienne, no 5, p. 51-67; C. Rabier, « Les Franco-Ontariens et la constitution », idem, p. 37-51. De même, certaines études sur les conflits scolaires s'inscrivent dans cette problématique : J.D. Jackson, *Community and Conflict, A Study of French - English Relations in Ontario*, Holt, Rinehart and Winston, 1975; J.D. Jackson, « Institutionalized Conflict », *Modernization and the Canadian State*, MacMillan, 1975; D. Juteau-Lee et J. Lapointe, « Conflict over School in a Multi-ethnic Society », Carlton et al, *Education, Change and Society*, Gage, 1977. Il n'existe par contre, à ma connaissance, que deux études consacrées à la vie politique interne de la communauté : D. Gratton, *La culture politique de l'Association canadienne-française de l'Ontario*, thèse de M.A., Université Laval, 1977; C. Archibald, « La pensée politique des Franco-Ontariens au XX^e siècle », *Revue du Nouvel-Ontario*, Institut franco-ontarien, no 2, Université Laurentienne, Sudbury 1979, p. 13-30.

3 FFHQ, *Vers un développement global : Éléments de réflexion pour une politique de développement global des communautés francophones hors*

Québec, Ottawa, 1983, p. 17.

4 FFHQ, *op. cit.*, résumé du chapitre II, p. 21.

5 FFHQ, *Pour nous inscrire dans l'avenir*. Rapport du Comité de la politique de développement global de la Fédération des francophones hors Québec, juin 1982, p. 36-37.

6 Ce problème fut posé aux participants du « Colloque des chercheurs sur la situation de la minorité de langue française du Canada », organisé en novembre dernier par la Fédération des francophones hors Québec. Le concept de « complétude institutionnelle » s'est alors trouvé au centre des discussions.

7 ACFO, « Un plan de développement global pour la communauté franco-ontarienne », septembre 1984.

8 Gaëtan Gervais, « La stratégie de développement institutionnel de l'élite canadienne-française de Sudbury », *Revue du Nouvel-Ontario*, no 5, 1983.

9 L'auteur fut impliqué dans la préparation du plan de développement global à l'ACFO. Il interprète ici les commentaires et remarques que lui ont faits des personnes à ce sujet.

10 ACFO, « Un plan de développement pour la communauté franco-ontarienne », septembre 1984, p. 1.

11 Statistiques Canada, Catalogue 92-561 (vol. 1 - partie 3), recensement de 1961.

12 Statistiques Canada, Catalogue 92-911 (vol. 1 - série nationale), recensement de 1981.

13 Statistiques Canada, microfiche SPC81B59, recensement de 1981.

14 François Bergeron, « La francophonie torontoise : une réalité qui cherche à s'exprimer sans créer un nouveau ghetto ethnique », *Le Devoir*, 29 juin 1984.

15 Philippe Garigue, « L'invention d'une nouvelle culture franco-ontarienne à Toronto », Conférence prononcée devant les associations franco-ontariennes de Toronto, 3 mars 1983.

16 Conseil des affaires franco-ontariennes, *Annuaire franco-ontarien*, 1981-82.

17 Le dénombrement des organismes franco-ontariens auquel l'auteur s'adonne ici est hasardeux. Il se peut que certaines associations échappent à son attention. Les compilations existantes à ce sujet sont utiles, mais jamais exhaustives. Voir : *Liaison*, no 19, hiver 1983-84; H.G. Belleau, M. Leman, M. Magnant, *Répertoire des organisations et associations francophones au Canada qui oeuvrent pour la défense et la promotion de la langue et de la culture françaises*, Division des affaires politiques et sociales, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, mars 1984; Conseil de la vie française en Amérique, *Annuaire de la vie française en Amérique*.

18 Plusieurs études ont été consacrées à l'organisation et au fonctionnement de l'ACFO. Voir en particulier : André Lécuyer et Gilbert Héroux, « Commission d'étude sur la restructuration de l'ACFO. Rapport final », ACFO, 1984; Lise Lavoie, « Le service d'animation de l'ACFO », document non publié, ACFO, juin 1978; René-Jean Ravault, « Analyse critique du concept d'animation communautaire tel que défini dans le manuel de l'ACFO », document non publié, ACFO, février 1981; René Guindon, « Pour lever les contradictions structurelles de l'ACFO », *Revue du Nouvel-Ontario*, Sudbury, no 2, 1979.

19 « Statuts et règlements de l'Association canadienne-française de l'On-

tario, tels qu'adoptés lors de la 35^e assemblée annuelle, les 28, 29 et 30 septembre 1984 », ACFO, 1984.

20 La description de la structure de l'ACFO qui suit est basée sur les statuts et règlements de l'association, *op. cit.*

21 Une liste des conseils régionaux et des associations affiliées à l'ACFO est fournie en annexe.

22 Raymond Breton, « La communauté ethnique, communauté politique », *op. cit.*, p. 42.

23 Raymond Breton en mentionne quatre : un consensus sur les définitions de l'identité collective; une structure de coordination de l'action; des mécanismes de régulation des conflits; des moyens de mobiliser les ressources requises. *op. cit.*, p. 26. À propos de la première condition, il dit : « La définition de l'identité collective ... est un pré-requis pour la réalisation de projets communautaires » (p. 27) « Cette identité collective fournit une base pour la définition du champ ethnique d'action politique » (p. 28).

24 Danielle Juteau-Lee et Jean Lapointe, « The Emergence of Franco-Ontarians : New Identity, New Boundaries », Elliott, J.L., *Two Nations, Many Cultures*, Prentice Hall, 1979. Danielle Juteau-Lee, « Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens-Français, Franco-Ontariens, Ontariois : Qui sommes-nous? », *Pluriel*, no 24, 1980.

25 René Guindon, « L'attitude des Anglo-Ontariens face à la question linguistique », *Le Devoir*, 30 mai 1984.

26 Statistiques fournies par l'association Canadian Parents for French, Ottawa.

27 Gallup National Omnibus conducted for Canadian Parents for French, June/July 1984.

28 Voir à ce sujet les articles de William Johnson, dans le *Globe & Mail* du mois de septembre 1983.

ANNEXE 1

Liste des membres régionaux

Les régions identifiées aux fins des Conseils régionaux par l'Assemblée générale sont les suivantes :

- 1 région de Windsor-Essex-Kent;
- 2 région de Niagara, Welland et Lincoln;
- 3 région du Nord-Ouest;
- 4 région de Toronto-Métropolitain;
- 5 région de Hamilton comprenant les comtés de Brant, Haldimand, Halton, Norfolk, Wentworth, Wellington et Waterloo;
- 6 région de Nottawasaga comprenant les comtés de Dufferin, Peel et York, moins la région de Toronto-Métropolitain;

- 7 région des Mille-Iles comprenant les comtés de Hastings, Lennox-Addington, Prince-Edward, Frontenac et Leeds;
- 8 région de Prescott-Russell;
- 9 région de Stormont-Glengarry;
- 10 région d'Ottawa-Carleton;
- 11 région de Nipissing;
- 12 région de Sudbury;
- 13 région de Rive-Nord;
- 14 région de Témiskaming;
- 15 région de Kirkland Lake;
- 16 région de Timmins;
- 17 région de Cochrane-Iroquois Falls;
- 18 région du Grand-Nord;
- 19 région de la Huronie;
- 20 région de London-Sarnia comprenant les comtés d'Oxford, de Middlesex, de Perth et de Lambton;
- 21 région de Renfrew;
- 22 région comprenant les comtés de Durham, Haliburton, Northumberland, Ontario, Peterborough et Victoria.

ANNEXE 2

Liste des membres affiliés

Les groupements affiliés reconnus par l'Assemblée générale sont les suivants :

- 1 Fédération des femmes canadiennes-françaises (province de l'Ontario) (FFCF);
- 2 Union des cultivateurs franco-ontariens (UCFO);
- 3 Union culturelle des Franco-Ontariennes (UCFO);
- 4 Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario (FSSJBO);
- 5 Association des enseignants franco-ontariens (AEFO);
- 6 Association française des conseils scolaires de l'Ontario (AFCSO);
- 7 Fédération des associations de parents et instituteurs de langue française de l'Ontario (FAPI);
- 8 Association des surintendants franco-ontariens (ASF0);
- 9 Fédération des caisses populaires de l'Ontario (FCPO);
- 10 Fédération des clubs sociaux franco-ontariens (FCSFO);
- 11 Fédération des scouts de l'Ontario;
- 12 Fédération des guides franco-ontariennes;
- 13 Conseil de la coopération de l'Ontario (CCO);

- 14 Direction-Jeunesse (DJ);
- 15 Association des fermières de l'Ontario (AFO);
- 16 Regroupement culturel franco-ontarien (RCFO);
- 17 Fédération des aînés francophones de l'Ontario (FAFO);
- 18 Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien (FESFO);
- 19 Théâtre-Action (TA);
- 20 Les Éditions l'Interligne.

Pour une description linguistique du fait français en Ontario

_____ par Benoît Cazabon

L'étude du bilinguisme est complexe. Elle fait appel à la notion de contact et on pense immédiatement à une contamination et à une assimilation. Le bilinguisme suppose l'accès à deux codes linguistiques et on s' imagine qu'il s'agit dès lors d'un avantage incontestable. Il met en présence des variations que l'on a tendance à comparer à l'expression de groupes homogènes et on en arrive inmanquablement à vouloir parler de qualité linguistique. La linguistique cherche souvent à ramener à des oppositions binaires ce qui se manifeste plutôt sur un continuum gradué. Les oppositions ne sont pas toujours nettes. La direction du mouvement est loin d'être toujours linéaire. Du moins, c'est ce qu'on observe en matière de bilinguisme.

On peut dire que les Franco-Ontariens sont des individus bilingues dans une société unilingue ¹. Ceci posé, rien n'a été clarifié quant aux conséquences d'une telle situation. Leur situation est contradictoire. Maintenir sa langue maternelle en tant qu'individu et fonctionner dans un milieu qui ne garantit ni son usage ni son statut, c'est de la haute voltige. Il s'agira donc ici de poser les paramètres essentiels pour décrire la façon dont les Franco-Ontariens se sont tirés de cette situation contradictoire. Le problème consiste à décrire et mesurer cette expérience linguistique. Quelles caractéristiques décrivent le mieux une personne bilingue?

Il serait prétentieux de croire que l'on peut tracer le portrait linguistique du Franco-Ontarien dans le cadre restreint de cet article. Dans un premier temps, nous poserons les questions soulevées par différentes dimensions du bilinguisme. Il s'agira, au mieux, de poser les jalons essentiels pour une étude générale du phénomène de bilingualité ². Ensuite, nous illustrerons quelques faits de ces composantes à l'aide d'instruments déjà vérifiés. La première partie est largement prospective. Notre intention est de faire valoir une approche interdisciplinaire qui tiendrait compte, d'une façon intégrée, des

différentes dimensions du fait linguistique franco-ontarien. Nous ne cachons pas notre ambition de travailler à une étude plus générale du phénomène linguistique ontarien. Puisqu'il s'agit de tracer ici le portrait du Franco-Ontarien, ou à tout le moins de présenter notre perception du Franco-Ontarien, nous tenterons de résumer des observations faites à son sujet du point de vue de la linguistique³. Il ne s'agira pas de faire la rétrospective des études sur ce sujet. Tant les chercheurs que leurs outils, leurs méthodes et leurs publications sont mal répertoriés. Nous ne sacrifierons pas la nécessité de tracer un portrait linguistique sommaire à cette urgente nécessité. Il importe de savoir qu'il existe plusieurs travaux de synthèse dans le domaine. Il s'agit de synthèses d'études faites par un auteur et non de synthèses sur le fait franco-ontarien. Nous les noterons aussi fidèlement que possible au cours de l'article.

QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DU BILINGUISME

Normalement, pour parler de bilinguïté, il faut faire référence aux deux codes auxquels les bilingues ont accès. La plupart des travaux portant sur les Franco-Ontariens s'intéressent à leur langue maternelle⁴. Soit qu'on ait considéré, sans le vérifier, que leur langue seconde ne présente pas de problèmes, soit que le chercheur ait trouvé matière suffisante dans l'étude du français seulement, soit encore qu'on ait craint de faire référence à la cause du problème (ce qui aurait eu l'air de valoriser l'anglais), on a négligé de traiter de leur langue seconde. Ce sont autant de raisons pour ne pas faire face aux différentes dimensions du bilinguïsm.

Nous discuterons d'abord des dimensions du bilinguïsm (voir note 2), et ensuite nous traiterons des instruments utilisés pour les mesurer.

LES DIMENSIONS SE RAPPORTANT À L'INDIVIDU

Il y a plusieurs façons d'acquérir deux langues. Un enfant peut être en contact avec deux langues dès sa naissance. D'autres n'apprennent la seconde langue qu'une fois arrivés à l'âge scolaire. L'acquisition naturelle et précoce s'oppose à l'acquisition scolaire et tardive. On a tendance à croire que la première forme l'emporte sur la seconde tant par la fréquence

que par la qualité. Cependant, rien n'est moins sûr. Plusieurs facteurs, relevant des autres dimensions que nous allons étudier, peuvent intervenir. Dans une situation minoritaire, il est très rare que l'acquisition de la langue seconde se fasse à l'école. L'enfant pourra, à des degrés divers, avoir été en contact avec des compagnons de jeu anglophones, avoir eu accès, sans restriction, à la télévision anglaise, avoir lu des affiches en anglais. Par ailleurs, celui qui aura été en contact avec deux langues dès sa naissance, ce qui est le cas de certains foyers bilingues, n'aura pas nécessairement un usage correct des deux langues. Choisir de parler les deux langues à son enfant dès le berceau peut très bien constituer la meilleure voie vers l'unilinguisme — celui de la langue de la majorité. Ainsi donc, le mode d'acquisition seul ne peut pas être invoqué pour garantir la qualité linguistique des deux codes utilisés. Depuis le début du siècle, plusieurs psychologues et linguistes ont tenu les registres de cas individuels⁵. Il s'agit généralement des enfants du chercheur, cas visiblement privilégiés à plus d'un niveau. Il n'est pas surprenant que les auteurs arrivent à des résultats positifs. Quelles sont généralement les causes de la réussite? On respecte une loi implicite : une personne, un code. Le père parle l'anglais, la mère, le français. On peut imaginer le genre d'imposture sociale qui en découle. Aussi, les deux langues de contact sont généralement des langues de prestige que les deux interlocuteurs parlent, chacun la sienne, sans difficulté. Les problèmes que soulève la dimension de l'acquisition nous rappellent que le rapport entre langue et pensée est tout aussi important que le rapport entre langue et société.

Une deuxième dimension souvent évoquée dans l'étude de la bilinguïté a trait au type de fonctionnement cognitif qui s'élabore dans l'apprentissage des deux codes. Le bilingue utilise-t-il deux étiquettes verbales pour se référer à une seule image sémantique? Dans un tel cas, on qualifie ce type de bilinguïté de composé. Inévitablement, si on a accès à deux codes pour parler de toutes les réalités, il ne faudra pas longtemps pour comprendre que l'un des deux est inutile. Il s'ensuit également un nombre grandissant d'interférences puisque la compréhension et l'usage de l'un se font par l'intermédiaire de l'autre. Le type de fonctionnement cognitif qui s'installe dans le cerveau est intimement lié aux autres dimensions : mode d'acquisition, statut des deux langues, âge d'acquisition.

Par exemple, on peut dire que l'acquisition précoce et simultanée de deux langues donne deux langues maternelles à

l'enfant. Par contre, l'acquisition précoce mais consécutive distingue la langue première de la langue seconde. Rien n'indique dans ces distinctions que nous soyons en mesure de préciser quelles sont les différences dans le degré de compétence de chacune de ces langues. Dans tous les cas, le contexte d'acquisition et le contexte d'utilisation déterminent le mode d'organisation cognitive. L'effet pourra être additif (deux compétences plus ou moins égales et n'interférant pas l'une sur l'autre) ou soustractif (on parle souvent de 'semilinguisme' ⁶ dans ce cas) en fonction du statut social des deux langues. C'est la méconnaissance de toutes ces conditions conjuguées qui fait que plusieurs entretiennent des illusions sur la qualité de leur bilinguisme.

En tout état de cause, les dimensions mentionnées ci-dessus imprègnent le cerveau et laissent des effets neuropsychologiques, cognitifs et socioculturels durables. Certains effets sont positifs mais plusieurs sont négatifs.

L'appartenance et l'identité culturelles constituent souvent une troisième dimension nécessaire à la compréhension du comportement des bilingues. Cet aspect offre un indice de l'assimilation. Même s'il n'y a pas une relation univoque entre l'identité culturelle et la maîtrise de la langue, la corrélation est souvent élevée. Selon Hamers et Blanc, l'appartenance biculturelle est possible dans certaines conditions :

Un bilingue peut être *biculturel*, c'est-à-dire qu'il s'identifie positivement avec l'un et l'autre groupe culturel auquel il appartient et est reconnu par les membres de chacun des groupes comme un des leurs. ⁷

Chacun des termes de cette affirmation est lourd de conséquences. Implicitement, plusieurs Franco-Ontariens se reconnaîtraient dans cette définition. Ont-ils mesuré tout le poids d'une telle situation? ⁸ Comme on le verra plus loin, certains instruments indiquent que le bilingue est tenté d'adopter la culture de la langue seconde au détriment de la sienne. C'est ce qu'on appelle le sentiment d'anomie : perte de vitalité et d'organisation par rapport au groupe d'appartenance. Combien de Franco-Ontariens ne s'identifient pas, par exemple, au contenu des émissions télévisées (genre roman-feuilleton) du Québec? Et peut-on les en blâmer? Où commence la perte d'identification positive à l'un et l'autre groupe culturel? Et comment mesure-t-on l'effet négatif de l'appartenance à un second groupe? La qualité du bilinguisme vue par l'intermédiaire des appartenances culturelles est d'autant plus difficile à cerner

qu'il s'agit d'une dimension qui se camoufle. Tant l'affectivité que le fonctionnement cognitif créent un filtre qui empêche l'observateur et le sujet bilingue de bien mesurer cette composante.

Acquisition, fonctionnement cognitif et appartenance culturelle se manifestent par l'usage linguistique que les bilingues font de leurs langues. L'usage des langues n'est pas une dimension mais un indice d'une ou plusieurs dimensions de la bilingualité. Pour reprendre une boutade de Decamp (1971) qui ne laisse aucune équivoque :

In linguistic performance sounding a little bit black was as impossible as being a little bit pregnant (p. 40).⁹

Peut-on identifier et mesurer l'ensemble du bilinguisme en tenant compte que de la portion émergente de l'iceberg linguistique? S'il est vrai que l'aspect linguistique est souvent révélateur des autres dimensions, certaines situations démentent l'affirmation de Decamp. Pourquoi, par exemple, deux Franco-Ontariens s'expriment-ils en anglais dans une situation anonyme (dans un magasin, par exemple, où les interlocuteurs ne se connaissent pas)? Ils pourront changer de code uniquement si l'un des interlocuteurs perçoit une variante lui indiquant qu'il est en présence d'un francophone. Plusieurs raisons imputables aux autres dimensions du bilinguisme feront que les interlocuteurs maintiendront l'usage de l'anglais. Nous avons affirmé au départ que les Franco-Ontariens sont bilingues mais qu'ils vivent dans une société unilingue. Hamers et Blanc (1983) disent à ce propos :

Dans le cas d'une société unilingue, si le bilingue rencontre un interlocuteur monolingue il se comportera plus ou moins comme celui-ci en utilisant sa langue avec les normes sociales de cette communauté.¹⁰

Cette affirmation vaut également pour des interlocuteurs bilingues. On se perçoit en situation d'unilinguisme et on s'adresse à tous les interlocuteurs en s'ajustant aux normes sociales de la communauté. L'usage linguistique demeure un indice privilégié. Les bilingues alternent d'une langue à l'autre. Où le font-ils? Comment et pourquoi? Comment se perçoivent-ils? Comment perçoivent-ils l'autre groupe? Autant de questions qui permettent de qualifier le type de bilinguisme d'un individu. Et il en reste toujours une. Quelle est la qualité des langues en usage? Dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres au sujet du bilinguisme, les réponses ne sont pas neutres. Mettre en cause la qualité linguistique des individus,

c'est s'attaquer à la dimension qui les définit le mieux. Souvent, c'est porter indirectement un jugement sur la qualité de l'enseignement. Celui qui ose n'a guère mieux fait que de signer son arrêt de mort! ¹¹

À ces considérations qui s'adressent à l'individu se rattachent des données plus proprement sociales. Il convient de souligner que la division entre humain et social est l'une des plus difficiles à maintenir quand il s'agit de bilinguisme. Seule une approche interdisciplinaire peut rendre compte du phénomène.

LES DIMENSIONS SE RAPPORTANT À LA SOCIÉTÉ

Quatre dimensions au moins doivent être considérées.

D'abord, la réalité démographique détermine le type de société bilingue qui se bâtit. Les recensements présentent l'évolution de cette société. Comme pour toutes les données statistiques, on a tendance à les considérer comme des absolus. On a tendance à les lire de façon linéaire : les proportions sont avantageuses pour le groupe minoritaire; sa survie est assurée. Au contraire, si les nombres diminuent, on conclut à l'assimilation. On oublie trop souvent que les faits linguistiques obéissent à plusieurs lois d'horizons différents. Une dynamique interne peut souvent déjouer ce qui se manifeste à la surface ¹². Ce qui demeure le plus agaçant pour le chercheur, c'est la difficulté de constituer un échantillon représentatif qui lui permette d'utiliser ses instruments de mesure. D'un recensement à l'autre, on change les définisseurs (groupe ethnique, langue maternelle, langue d'usage, etc.). Cette question est le reflet même de la situation sociale du groupe linguistique. Sans statut particulier, il est sans identité. Sans identité, comment le définir? La plupart du temps, c'est par le truchement des institutions qu'il a créées (paroisses, écoles, mouvements coopératifs) qu'il est possible de cerner les faits. Cependant, il faut le dire, la méthode aboutit à un cercle vicieux. Si la cohésion du groupe est serrée et que tous les membres se retrouvent dans les institutions ci-dessus mentionnées, il n'est peut-être pas utile d'étudier la cohésion du groupe. Au contraire, si, comme c'est le cas, tous les Franco-Ontariens ne fréquentent pas les institutions qui définissent le groupe, une bonne part de la population restera méconnue. On conclut souvent que ces derniers sont assimilés alors qu'ils sont marginalisés par l'institution qui définit le groupe d'ap-

partenance ¹³.

La répartition territoriale détermine, en bonne part, le type de bilinguisme qui se développe. Il s'agit d'une difficulté de première importance en Ontario. On parle généralement de cinq régions : le Nord-Ouest, le Nord-Est, l'Est, le Centre (Toronto) et le Sud-Ouest. Quelle est la cohésion à l'intérieur de ces fictions géographiques? Il s'agit, au mieux, de concepts psychologiques. Ces divisions ne reposent souvent sur aucune réalité sociopolitique, du moins, pour le minoritaire. Combien de remaniements territoriaux sont venus changer le mode d'identification des Franco-Ontariens? Le renouveau urbain des centres-ville d'Ottawa et de Sudbury, le regroupement scolaire du Nipissing et d'ailleurs, les cartes électorales qui divisent les villages francophones en sont des exemples. Mais il s'agit là de considérations qui se rapportent plutôt à la quatrième dimension sociale du bilinguisme, le cadre des lois.

Le territoire ontarien est vaste. La région que dessert l'Université Laurentienne, de Wawa à Parry Sound, c'est Paris-Marseille! Avec le soleil en moins! Mais les colons, sous le Régime français, n'ont pas hésité à le couvrir. Les cartes de l'époque en font foi. Les noms de nos villages et cours d'eau en témoignent. Bien que quelquefois déformés, ces noms nous rappellent que nous sommes venus, que nous avons vécu... et que nous avons survécu ¹⁴. Aujourd'hui, on se connaît mal d'une région à l'autre. Surtout, on vit d'une façon si différente sa réalité régionale. La crise de l'ACFO et le mouvement régionaliste en témoignent. Selon certains, la taxonomie de l'identité collective comprendrait quatre étapes, soit les étapes communale, minoritaire, ethnique et nationale ¹⁵. Le moins qu'on puisse dire de la répartition territoriale en Ontario, c'est qu'elle pose des problèmes d'identité. Tous les niveaux d'identité créent, lorsqu'ils sont conjugués et s'ils visent un même but, des assises sûres pour la cohésion du groupe. Le contraire ébranle la charpente. Bien analyser cette dimension au regard des autres offrirait un portrait plus juste de la situation franco-ontarienne. Cette analyse permettrait de développer des stratégies et des modes d'interventions qui dépasseraient ceux qui relèvent d'un seul niveau ¹⁶.

La troisième dimension sociale qui détermine le bilinguisme sociétal se rapporte au type d'éducation privilégié. L'histoire des guerres scolaires est assez connue. C'est, sans aucun doute, la dimension par laquelle les Franco-Ontariens ont assuré leur survie. Du moins, tel est le cas tant que l'ethnicité a coïncidé avec la religion. Aujourd'hui, les Franco-Ontariens se

retrouvent avec deux systèmes scolaires au niveau secondaire : un système d'écoles séparées catholiques financées en entier par l'État depuis le 12 juin 1984 et un système public. Le 26 juin 1984, la Cour d'appel de l'Ontario reconnaissait aux francophones le droit de gérer leur propre système scolaire. Ils sont bien gênés. Lequel? Un système francophone, ou un système catholique francophone? Les divisions à l'intérieur du groupe linguistique pourraient bien décider de leur avenir. Dans un tel cas, les batailles si chaudement disputées auront été bien vaines. En matière scolaire, on peut également se pencher sur le mode d'enseignement, sur le contenu des programmes, sur le milieu scolaire à titre de foyer de la culture ¹⁷. La plupart des études reflètent la situation bilingue des francophones en Ontario. Elles indiquent les difficultés que la répartition territoriale, la réalité démographique, le cadre des lois (ou leur absence) imposent au système scolaire. Le nombre des recommandations que ces études contiennent pourrait constituer un traité en soi. Il est très rare, cependant, qu'elles aient un impact sur les modes d'intervention politiques.

À l'intérieur des systèmes scolaires, on adopte souvent une attitude défensive. L'école est le reflet de la société, rappelle-t-on. L'enseignant et l'administrateur scolaire ne reconnaissent pas toujours leur rôle de définisseurs des valeurs sociales. Ils adoptent, ils véhiculent, et peut-être aussi endossent-ils, les préjugés d'une population qui méconnaît les faits du bilinguisme. Personne ne semble s'étonner du nombre grandissant d'unilingues anglophones inscrits à l'école primaire française. On dira même avec la plus naïve désinvolture que les anglophones ne gênent pas puisqu'ils apprennent le français avec autant de facilité que le francophone. Personne n'a jamais imaginé que l'enseignement de l'anglais pourrait être reporté d'une ou deux années. Aucune loi n'indique qu'on doit commencer en 3^e année. On le fait partout parce qu'on craint que les francophones soient désavantagés s'ils ne connaissent pas l'anglais. Aucune étude en Ontario, à notre connaissance, n'établit que la situation actuelle est la meilleure pour établir un bilinguisme sain.

Pour le moment, études et pratiques, en matière d'éducation bilingue en situation minoritaire, révèlent plus un malaise qu'une direction réaliste à poursuivre.

Peut-être aurions-nous dû commencer la présentation des dimensions sociales du bilinguisme par la première, le cadre des lois? C'est à bon escient que nous avons préféré l'inverse. Si les lois ont peu d'effets sur la réalité démographique (encore

qu'on connaisse certains pays où on pratique l'usage des boni pour les familles nombreuses!) et sur la répartition territoriale (on ne pratique plus la déportation!), leur effet est nul en matière scolaire. Nous avons laissé cette dimension en suspens pour signaler le piétinement qui se manifeste en l'absence de lois précises.

À chacune des nombreuses études sur la situation scolaire correspond, au moins, un rapport, ministériel ou autre, qui s'intéresse au contexte juridique ¹⁸. Dans les derniers mois, plusieurs déclarations ¹⁹ ont ravivé la question du bilinguisme officiel. Dans la plupart des cas, la loi est marquée par la contradiction ²⁰. Jusqu'à très récemment, la création d'une entité scolaire devait recevoir l'approbation du conseil scolaire responsable. Chacune des luttes (Essex, Sturgeon Falls, Pénétang, Kirkland Lake, Mattawa) a laissé la population locale divisée. Quelles normes, en effet, peut appliquer un unilingue en matière de bilinguisme.

Quand le premier ministre de la province de l'Ontario rappelle qu'il ne changera pas la loi sur les langues parce qu'il craint le ressac d'une trop grande part de la population, il dit en effet qu'il y a des préjugés installés dans la population et que trop d'organismes sociaux font des pressions qui l'empêchent d'exercer son pouvoir politique. Il y a différentes façons de s'éclairer. S'inspirer de préjugés pour décider d'une action politique, c'est une façon d'entretenir ces préjugés. C'est aussi participer à l'avancement de l'assimilation.

En matière de bilinguisme, il n'y a rien de linéaire. Un ensemble de lois n'apporte pas la solution à tous les problèmes. C'est un moyen efficace de redresser des situations qui se détériorent. Les dimensions individuelles que nous avons vues s'alimentent des dimensions sociales. L'inverse est également vrai. Chacune des sept dimensions (trois au niveau individuel, quatre au niveau sociétal) que nous avons illustrées entretient des rapports avec les autres.

Les dimensions qui définissent le bilinguisme de l'individu se conjuguent ou s'annulent mutuellement en fonction de conditions multiples. Dans tous les cas, un portrait plus réaliste se dégage si le chercheur tient compte de l'ensemble. Prises séparément, elles pourraient même présenter des résultats fort divergents.

Il en est de même pour le bilinguisme sociétal. La réalité démographique, la répartition territoriale, le type d'éducation choisi et les lois qui régissent la présence de deux langues sur un territoire s'entrechoquent. La combinaison des effets

développe une dynamique qui favorise l'épanouissement des deux groupes linguistiques ou, au contraire, accentue le déséquilibre dans le rapport de force. En matière de bilinguisme, le statu quo est une façon de reculer pour les groupes minoritaires.

Enfin, il est reconnu aussi que les dimensions sociales ont un impact direct sur la performance de l'individu. Par exemple, la loi décide du statut des deux langues en présence. Ce statut déterminera l'importance accordée aux deux langues dans le système d'éducation. En conséquence, le mode d'acquisition, le fonctionnement cognitif de l'individu et son mode d'appartenance et d'identité culturelle seront déterminés par la présence ou l'absence de lois claires. Tout n'est pas toujours conçu d'une façon aussi linéaire que nous le résumons ici. Il faut aussi tenir compte de l'autre, l'unilingue. Lui aussi, il vit ses complexes devant la présence du bilingue, cet empêcheur de tourner en rond. Le bilingue dépend, plus souvent qu'autrement, de la perception que l'unilingue se fait de sa présence. Collaboration, consultation, groupe de pression, lobbying, société secrète, boycottage, manifestation, otage, chantage, terrorisme, quel mode d'intervention sera le plus efficace pour négocier sa présence sur le territoire de l'autre?

L'étude du bilinguisme soulève plusieurs questions. C'est ce que nous avons essayé d'illustrer dans cette première partie. Seule une approche interdisciplinaire peut rendre compte du phénomène complexe qu'est le bilinguisme. Jusqu'ici, comme nous avons pu le montrer abondamment, les études disciplinaires foisonnent. Chacune révèle un pan de la bilinguité des Franco-Ontariens. Aucun instrument ne peut mesurer la totalité de la compétence des bilingues. Il serait trop long d'étudier la qualité interne des instruments qui peuvent servir à définir et mesurer le bilinguisme d'un groupe ou d'une personne. Parmi ceux que nous connaissons le mieux, mentionnons les tests comparatifs, les tests comportementaux, les questionnaires d'histoire langagière, les tests de compétence de la qualité d'expression, les mesures des corrélats cognitifs et affectifs, les recensements linguistiques, les enquêtes sociolinguistiques et les enquêtes socioculturelles. Plusieurs de ces modes d'évaluation ont fait l'objet d'analyses complètes. Cependant, certains instruments particuliers, inspirés de l'un ou l'autre de ces modes, doivent subir des épreuves de validation plus poussées.

Nous présenterons quelques conclusions que l'on peut tirer des études que nous avons menées jusqu'ici. L'exercice vise à

montrer tant la direction que nous devrions prendre que le portrait linguistique du Franco-Ontarien qui s'en dégage.

QUELQUES OBSERVATIONS TIRÉES D'INSTRUMENTS DE MESURE PORTANT SUR CERTAINES DIMENSIONS DU BILINGUISME

Une image vaut mille mots. Pour ne pas allonger notre présentation, nous utiliserons quelques tableaux et quelques exemples frappants. Cependant, pour bien les apprécier, il faudrait les remettre dans leur contexte de départ. Nous rappelons qu'il s'agit pour nous d'illustrer ce qu'une recherche interdisciplinaire pourrait couvrir et de proposer en même temps l'ébauche d'un portrait du Franco-Ontarien.

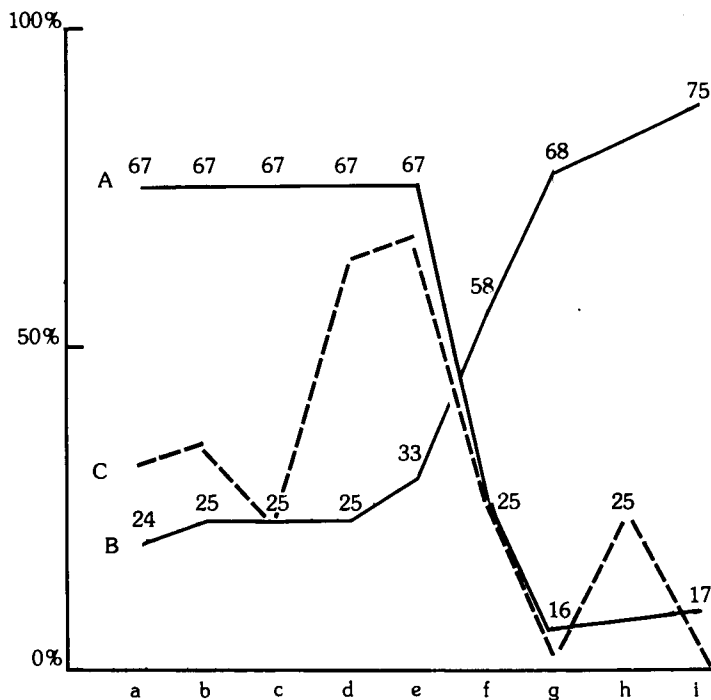
En matière sociolinguistique et socioculturelle, la meilleure façon de tracer un profil consiste à mettre en relation un certain nombre de variables. Si la direction entre ces corrélations se maintient, on peut conclure à une certaine tendance, à une certaine direction dans le bilinguisme du groupe étudié ²¹.

Parmi les nombreuses variables, on peut considérer quelle langue est utilisée par tel locuteur, dans telle situation et pour telle raison. Le tableau qui suit provient de l'étude auprès de boursiers (voir note 21). La faiblesse dans l'usage du français seulement (ligne pointillée C) est plus marquée qu'auprès de la population du Nouvel-Ontario (voir étude de 1979, note 21). La concentration sur le territoire nord-ontarien est plus élevée que pour l'ensemble du pays. Il va de soi que l'assimilation est moins avancée. Cependant le profil et la direction qui se dégagent des deux études sont identiques.

En gros et en clair, ce tableau indique un état de bilinguisme instable. L'assimilation progresse dans le temps et l'espace. On parle français plus souvent avec des personnes plus âgées et on le fait plus souvent à la maison qu'à l'extérieur.

On constate une perte de 8% entre R \rightarrow P (b/a) et de 25% entre R \rightarrow M (d/c) dans une situation linguistique où le français est la seule langue d'usage. Les parents se parlent entre eux en français seulement dans 59% des cas selon l'estimation du répondant. Dès que le répondant entame une conversation, il semble enclin à le faire autant dans une langue que dans l'autre et, ceci, particulièrement avec ses frères et ses soeurs. Avec ses amis, l'usage de l'anglais représente 84% des échanges.

Tableau : *Emploi du français et de l'anglais par les répondants et leurs parents dans 9 situations de communication*



Groupe A : Répondants utilisant « Toujours le français » et « Souvent le français ».

Groupe B : Répondants utilisant « Toujours l'anglais » et « Souvent l'anglais ».

Groupe C : Répondants utilisant « Toujours le français ».

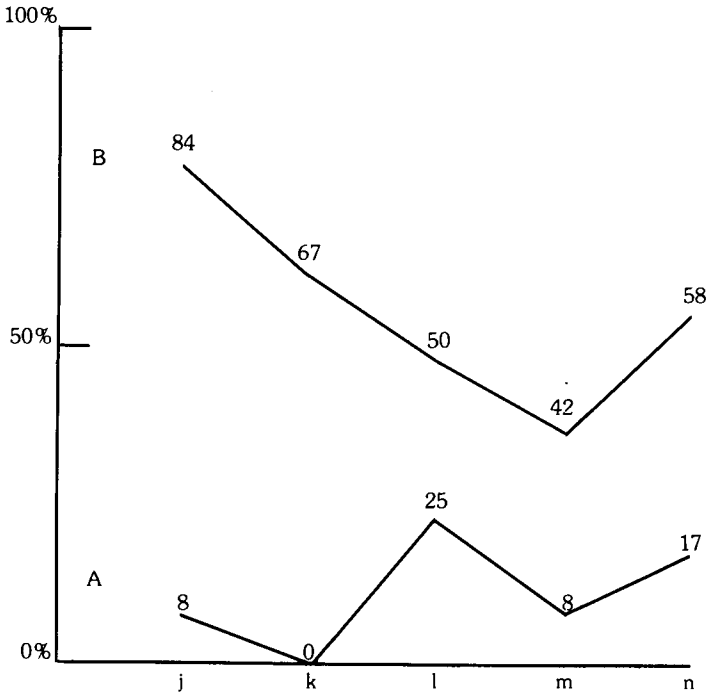
- Situations :
- a) Répondant → Père
 - b) Père → Répondant
 - c) Répondant → Mère
 - d) Mère → Répondant
 - e) Père → Mère
 - f) Répondant → Frères et soeurs
 - g) Répondant → Frères et soeurs (extérieur)
 - h) Répondant → Amis
 - i) Répondant → Amis (extérieur)

Pourquoi choisit-on un code plutôt qu'un autre? Certaines motivations sont externes : l'interlocuteur ne comprend pas l'autre langue ou il exige que le répondant utilise telle langue. C'est souvent les raisons qui prédominent dans l'échange avec les parents. D'autres raisons sont internes : on se sent plus à l'aise dans telle langue et on a décidé d'en faire sa langue privilégiée dans telle situation. Souvent, c'est la simplicité qui détermine le choix du canal. Très peu utilisent une langue parce qu'ils y sont forcés.

Ce sont des raisons externes qui déterminent l'usage du français avec les parents; ce sont beaucoup plus des raisons internes qui déterminent l'usage de l'anglais. Dans le premier cas, faute de mieux, on utilise le français; dans le second cas, on utilise l'anglais parce que c'est le meilleur instrument qu'on a à sa disposition. Se sentir à l'aise peut vouloir dire des choses différentes. Parler français peut dépendre de situations culturelles précises, d'interlocuteurs précis avec lesquels on a contracté une habitude. Parler anglais correspond également à l'image que l'on se fait de la société dans laquelle on vit. Si on rapproche ce tableau des données démographiques et la répartition territoriale pour l'ensemble du Canada, il n'est pas étonnant de trouver le tableau ci-dessus. Plusieurs sont dans une situation où 75% de leurs amis sont anglophones, habitent une ville à très grande majorité anglophone, fréquentent une école bilingue (?) de sorte que l'usage de l'anglais est fonction de ces situations. L'exogamie se fera, selon la loi des nombres, dans des proportions semblables. C'est en conjuguant plusieurs paramètres qu'un profil se dessine.

Comparons la langue d'usage du tableau précédant à celle qui est préférée lorsque les médias d'information, les livres et les disques sont en cause.

Tableau : *Emploi du français et de l'anglais par le répondant dans cinq situations faisant intervenir les médias.*



Groupe A : Répondants utilisant « Toujours le français » et « Souvent le français ».

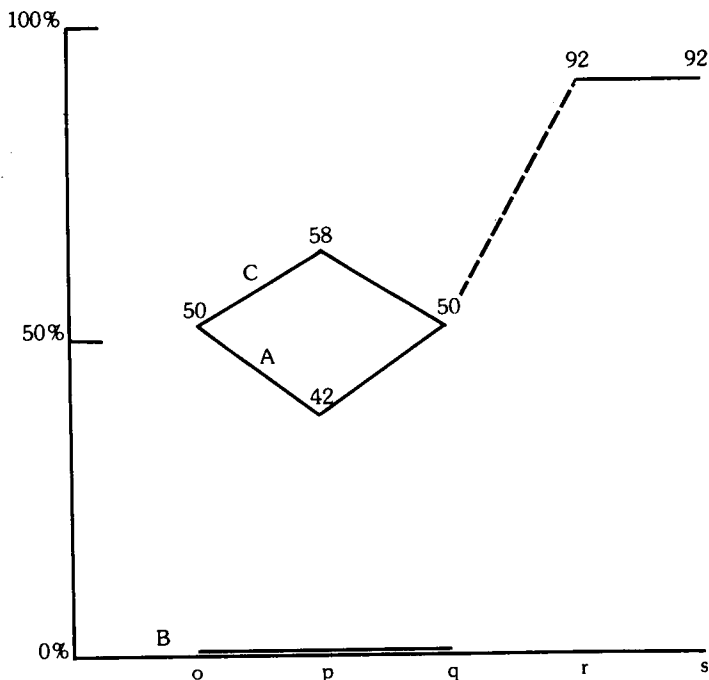
Groupe B : Répondants utilisant « Toujours l'anglais » et « Souvent l'anglais ».

- Situations :
- j) télévision
 - k) radio
 - l) livres
 - m) revues & journaux
 - n) disques

L'usage de l'anglais domine partout. Seule la lecture indique un rapprochement entre les deux lignes. 79% des répondants se trouvent dans un établissement où le français est la langue d'enseignement. Force nous est de conclure que l'école ne favorise pas la lecture en français même lorsque l'enseignement est dispensé en français. Cette constatation rejoint celle que nous avons faite en 1980 sur l'enseignement du français en Ontario ²². L'école et les médias d'information sont des agents d'assimilation pour les minoritaires, surtout là où la concentration est faible. Non pas qu'il y ait une quelconque mauvaise volonté, mais simplement parce qu'il y a conjugaison des données sociolinguistiques, sociales et purement linguistiques. Pour l'école, il est difficile de faire parler et écrire en français des personnes qui utilisent toujours l'anglais. Donc, on consacre plus de temps à l'enseignement du français, les élèves ont moins l'occasion de parler... et l'assimilation se perpétue. Pour les médias, il est difficile de rejoindre des populations isolées, de leur parler de ce qui les intéresse. Les émissions sont faites pour tout le monde, c'est-à-dire pour les Montréalais et les autres n'ont qu'à se brancher... sur W-5.

Les résultats d'une enquête sociolinguistique pourraient nous amener à conclure trop rapidement à une assimilation progressive et sans retour du groupe minoritaire. Au mieux, nous avons souligné jusqu'ici, la qualité sociolinguistique du milieu. Les pourcentages élevés quant à l'usage de l'anglais n'indiquent au mieux qu'un état de faits. Trop de gens ont tendance à s'alarmer devant de telles situations. Les interprétations intelligentes viseraient plutôt à montrer comment on peut intervenir tant à l'intérieur du groupe bilingue que dans son rapport avec le groupe unilingue. La question est de savoir si les intéressés sont satisfaits de la situation présente. Presque toujours, on se retrouvera devant des résultats contradictoires. À titre d'exemple, le tableau suivant illustre cette contradiction.

Tableau : *Emploi du français et de l'anglais par les répondants dans cinq situations mettant en cause l'avenir.*



Groupe A ; Répondants préférant « Toujours le français » et « Souvent le français ».

Groupe B : Répondants préférant « Toujours l'anglais » et « Souvent l'anglais ».

Groupe C : Répondants préférant « Autant le français que l'anglais ».

Situations :
 o) genre de communauté privilégiée
 p) langue d'éducation de ses propres enfants
 q) langue de travail
 r) importance du français actuellement
 s) importance du français dans l'avenir

Personne ne veut utiliser l'anglais comme langue principale. Pourtant, dans les tableaux précédents les répondants le font naturellement dans la plupart des situations de vie. Ici, 50% de la population aimerait utiliser surtout le français et l'autre 50% préférerait une situation où les deux langues seraient égales. Le losange résume bien la situation sociolinguistique des francophones de milieu minoritaire : ce sont des bilingues. En dépit des nombreuses études sur les échecs des bilinguismes, il suffit encore d'évoquer devant des groupes minoritaires la notion de bilinguisme pour qu'ils se bercent doucement de l'illusion tenace qu'ils ont accès à une quelconque qualité supérieure. C'est en démasquant ces contradictions qu'il est possible d'intervenir sur les idées reçues : l'idée reçue que l'individu bilingue est satisfait de sa situation; l'idée reçue que son institution (école, université, etc.) lui permet de s'épanouir dans la langue de son choix; l'idée reçue que le pouvoir politique est lié aux conceptions fausses que les unilingues véhiculent, que les bilingues finissent par croire, et que le pouvoir politique entretient sciemment. La roue de l'assimilation tourne uniquement parce qu'on connaît mal les coordonnées du bilinguisme, ses nombreuses contraintes, et le réseau des rapports entre chacune des dimensions²³.

À ces nombreuses considérations se rapportant à l'usage, se greffent des données sur l'auto-évaluation des répondants et sur leur production langagière. Il faut ajouter les données se rapportant à des considérations plus proprement socioculturelles. Par exemple, quel est le besoin d'excellence des minorités? Quel est l'intérêt pour leur ethnie? Quelles attitudes ont-ils vis-à-vis des Canadiens anglais, des Québécois, de leur groupe d'appartenance? Quel est leur niveau d'anxiété dans l'apprentissage de la langue ou de l'emploi du français en situations réelles? Pour chacune de ces questions, il y a des instruments et des comparaisons que nous devons laisser en suspens²⁴. Lorsqu'on conjugue les composantes affectives aux données sociolinguistiques, il en ressort un profil complexe pour lequel il serait malvenu de tirer une conclusion trop hâtive. Par contre, les conclusions qu'on pourrait tirer serviraient à enrichir le modèle scolaire, à nuancer les jugements de valeur et à proposer des modes d'interventions politiques mieux justifiés.

En dernier lieu, considérons quelques faits que l'on peut tirer des tests de compétence langagière. Il est bon de rappeler que les faits linguistiques ne constituent pas en soi une dimension du bilinguisme. Il s'agit d'un indice des dimensions définies

auparavant.

Souvent, les études sur les groupes linguistiques minoritaires ne tiennent pas compte de la dynamique interne que toute langue possède. La langue est un fait de communauté. Un rapport dialectique s'établit entre la langue et la communauté. La langue inspire la communauté qui, à son tour, propulse la langue et lui donne sa vitalité. Aucun préconçu ne détermine ce que la langue sera. Pourtant, au nom de quelle norme, ne voit-on pas, souvent, la langue des groupes minoritaires jugée? Quelles statistiques n'avance-t-on pas pour prouver que l'anglicisme s'infiltré partout? La langue des francophones de l'Ontario est marquée par la variation. Il ne s'agit pas de variations interlinguistiques seulement. Il ne s'agit pas toujours de fautes. Nous avons étudié deux aspects de la dynamique interne de la langue des Franco-Ontariens ²⁵ : leur capacité de cohérence et de créativité et la qualité des variations. Nous donnerons quelques exemples de ces variations que nous ferons suivre d'une courte explication et d'une tentative de classification ²⁶.

Concentrons-nous sur l'usage de la préposition.

1) « de » redondant devant un infinitif.

« Je vous remercie tout en souhaitant *de* recevoir de vos nouvelles. » 939-Pré-77

« J'aimerais vraiment *d'*avoir cet emploi. » 952-Pré-77

« J'aime *de* lire et je joue () la clarinette. » G21-Pré-79

« J'espère *de* vous rencontrer. » S04-Pré-78

Hanse (1971, p. 75) s'étonne du silence des meilleurs dictionnaires sur cette question. Le Bidois et Le Bidois (1967, no 1851), pour leur part, concèdent à cet usage une certaine liberté. Bien qu'exceptionnel, cet emploi n'a pas tout à fait disparu (Haase, 1898, no 112). En général, on considère les verbes de souhait dans les propositions principales comme des verbes transitifs. Ils sont intransitifs en anglais. On remarquera dans le dernier exemple la double variation : « de » après « aimer » et « jouer » sans « de ». Étant donné l'extension de l'usage au XVII^e siècle, on peut considérer qu'il s'agit ici d'une *variation dialectale*.

2) « de » au lieu de « à »

« Je prends la danse *de* claquette, de jazz et de ballet. » 949-Pré-77

« Cet exemple consiste *de* cuisiner dans un camp d'été. » 921-Pré-77

« Je vous écris en réponse de votre annonce. »
922-Pré-77

« En réponse de votre demande de secrétaire. »
974-Pré-77

On retrouve ici trois problèmes différents. Dans le premier exemple, pour uniformiser une série, on utilise *de* qui connaît une distribution plus large devant les compléments de nom. Dans le deuxième cas, on préférerait « *consister à + infinitif* », qui semble inspiré du *consisting of* de l'anglais. Les deux derniers cas pourraient s'assimiler au premier cas. Nous ne retrouvons pas de justification dans la langue française ni d'influence directe de l'anglais. *In reply to* amènerait normalement le *à*. On retrouve au XVIII^e siècle « Je sais bien la réponse de la question que vous me faites. » (Malherbe, cité par Haase, 1898, no 111). (*Barbarisme*).

3) « *d'* » ou « *de* » au lieu de « *par* »

« J'avais entendu parler de votre compagnie d'une de mes tantes. » 915-Pré-77

Le Bidois et Le Bidois indiquent « qu'entre les concepts de moyen, de manière, de cause et celui d'agent, les rapports sont souvent étroits. » (1967, no 1860). Ici, on exprime probablement un moyen se rapportant au participe passé. L'expression est courante en langue populaire franco-ontarienne. (*Régionalisme*).

4) « *en* » à la place de « *à* »

« J'aime me promener en bicyclette et à lire. »
527-Pré-78

L'exemple présente deux variantes. La préposition « *à* » devant un infinitif a été vue plus haut. Le Bidois et Le Bidois traitent cette expression de « fâcheuse » (1967, no 1880). La langue populaire a fait passer : en skis, en raquettes, en traîneau, etc. (voir Wartburg et Zumthor, 1958, no 763). (*Dialectisme*).

5) « *pour* » à la place de « *de* »

« Merci pour m'écouter. » 933-Pré-77

« Merci beaucoup d'avoir pris le temps pour lire mon application. » 952-Pré-77

« Merci pour accepter mon application pour cet emploi. »
952-Pré-77

Grevisse (1959, no 923, 8, note 1) donne l'usage de

« pour » et de « de » avec le verbe « remercier ». « Pour » indiquerait une expressivité plus forte. Le premier sens de « pour » est « au lieu de ». Il y aurait ici contresens dans le deuxième exemple si telle était la valeur exprimée. « Remercier pour + infinitif » est accepté selon le *Petit Robert*. L'extension de cette règle est abusive dans le deuxième exemple. (*Régionalisme*)

6) « sur » à la place de « dans »

« J'ai travaillé (...) sur la rue Ouelette! » S16-Pré-78

« Sur le journal du 7 juillet... » 907-Pré-77

« Comme hôtesse sur votre train, le C.N. » S37-Pré-78

On retrace tous ces exemples dans les grammaires françaises attestant leur présence dans la langue populaire. Ces usages sont renforcés par le calque de l'anglais *on* pour les deux derniers exemples tout au moins. (*Dialectisme* et *anglicisme*).

Nous n'avons présenté que quelques cas et on pourrait toujours nous accuser de les avoir choisis pour prouver quelque chose. Sur cette seule base, l'image pourrait être déformante. Cependant, nous pouvons offrir la garantie que la tendance perçue ici se maintient indépendamment des catégories grammaticales utilisées. À notre avis, la plupart des variations vérifiées dans notre corpus (recueillies dans 1000 copies d'étudiants) prennent leurs sources dans le fonds linguistique populaire. Les variations proviennent souvent d'un modèle intralinguistique que les chercheurs n'ont pas encore suffisamment fouillé. Il suffit de comprendre ici que la reconnaissance de ces faits entraînerait dans le milieu scolaire un renversement des attitudes et qu'elle inspirerait confiance aux francophones de milieu minoritaire. On parlerait peut-être moins de « fautes » si on s'apercevait que la langue des jeunes Franco-Ontariens s'inspire souvent des modèles de nos conteurs tels qu'ils s'expriment dans *Les vieux m'ont conté* de G. Lemieux.

L'étude du bilinguisme est complexe. C'était notre phrase de départ. Nous avons pu montrer surtout ce qui n'est pas fait. Les dimensions du bilinguisme sont mal définies, mal étudiées. Surtout, les études sont cloisonnées. Notre intention était de montrer que seule une approche interdisciplinaire peut rendre compte du bilinguisme.

Quel portrait linguistique peut-on tirer du Franco-Ontarien? D'abord et avant tout, les phénomènes linguistiques sont dynamiques. Le bilinguisme offre des jeux d'alternance. Quels modes d'alternance choisit le Franco-Ontarien? Quel est son répertoire général? De quelles façons les dimensions

démographiques, territoriales, éducatives et juridiques se conjuguent-elles pour coïncider avec ses aspirations internes? S'il y a des contradictions flagrantes entre ces données, il y a de fortes chances que son bilinguisme ne lui soit pas profitable. Pour qu'il puisse intervenir, il lui faut prendre connaissance des phénomènes en présence.

Un commentaire de J.G. Herder résume bien notre impression à ce point-ci.

Que ne puis-je rassembler tous les fils pour en faire surgir d'un coup le canevas où se lit le chiffre de la nature humaine : on verrait que tout se ramène en définitive au langage 27.

Quand il y a deux langues, le voeu qu'exprime Herder semble d'autant plus difficile à atteindre. Le « chiffre » de la nature humaine dépasse ceux de la statistique. Il comprend la créativité, la motivation et l'imprévu qui se traduisent mal, même à l'aide des systèmes digitaux lumineux. Et ce canevas tant recherché? Souvent l'intrication des fils qui se croisent, se nouent et se mêlent laissera au chercheur l'impression de rets lancés sur un géant endormi.

NOTES

1 En Ontario, on ne peut pas dire qu'il y a un bilinguisme territorial puisque le statut de coexistence de l'anglais et du français n'est pas reconnu. On ne peut même pas avancer qu'il s'agit d'une situation de bilinguisme diglossique puisqu'il n'y a pas de complémentarité officiellement reconnue dans l'usage de l'une ou l'autre langue sur le plan sociétal. Au mieux, aux termes de la loi, les Franco-Ontariens ont des privilèges dans les domaines de l'éducation et de certains services publics. La loi fédérale sur les langues officielles est souvent sans incidence dans le vécu quotidien du groupe minoritaire.

2 Les linguistes ne pouvaient pas manquer l'occasion de lancer un nouveau terme. Le terme est néanmoins fort utile. On le retrouve dans *Bilinguisme et bilinguisme*, Pierre Mardaga, éditeur, Bruxelles, 1983. Les auteurs, Josian F. Hamers et Michel Blanc, le définissent ainsi : « Par bilinguisme il faut comprendre un état psychologique de l'individu qui a accès à plus d'un code linguistique; le degré d'accès varie selon un certain nombre de dimensions d'ordre psychologique, cognitif, psycholinguistique, sociopsychologique, sociologique, sociolinguistique, socioculturel et linguistique » p. 21. Le terme apparaît dans leur glossaire également suivi d'une définition complète des dimensions définissant ce phénomène. (p. 446 et suiv.)

3 Les études linguistiques sur l'Ontario français ne manquent pas. Récemment, Alain Thomas (1982) soutenait une thèse intitulée : *Le franco-ontarien : portrait linguistique*. La bibliographie contient près de 100 titres. L'équipe du *Dictionnaire des écrits de l'Ontario français* vient de publier un document de travail : « Liste de bibliographies pour l'étude de l'Ontario français », Université

Laurentienne, 1984. Aussi, on retrouvera dans *Cahiers Linguistiques d'Ottawa*, n° 12, février 1984, une « Bibliographie linguistique de l'Ontario français » préparée par André Lapiere. On y retrouve près de 150 titres d'articles de revues. Malgré ces efforts, on ne peut pas dire que le répertoire soit suffisamment complet. D'ailleurs, à l'exception de la bibliographie de Lapiere qui est commentée, aucune étude critique n'a été tentée.

4 En éducation, cependant, on s'adresse souvent à la maîtrise de l'anglais et du français. Voir, en particulier, Canale, M., Mougeon, R., et Béniak, E. (1978) *CMLR/RCLV*, 34, 505-523; Cassano, Paul (1978) *Orbis*, 27, 136-159; Mougeon, R., Green, D., Truong, M.-C. et Marwick, G. (1981) ministère de l'Éducation et ministère des Collèges et Universités de l'Ontario.

5 On peut consulter Maurice Van Overbeke (1972) *Introduction au problème du bilinguisme*, Nathan et Labor, Bruxelles, Paris, où il rapporte plusieurs cas de témoignages directs et indirects ainsi que quelques expériences avec des groupes (p. 134-152). On retrouvera plus d'information sur le bilinguisme précoce dans Hamers, J.F. et M. Blanc, *op. cit.* p. 69 et suivantes.

6 Cette notion implique qu'il y a un déficit soit dans la qualité des connaissances, soit dans la qualité des langues en usage. Deux conditions créent cet état de bilinguisme soustractif : la langue maternelle n'est pas utilisée dans la plupart des situations de vie de l'enfant et elle ne connaît pas un statut social valorisant. Dans un tel cas, le système scolaire peut intervenir pour corriger la situation. Les études de Skutnabb-Kangas, T., et Toukomaa, P. (1976) et de Hanson, G. (1979) rendent compte de telles interventions scolaires et de leurs résultats auprès des immigrants finnois en Suède.

7 *Op. cit.* p. 25, souligné dans le texte.

8 Entre autres choses, ce qui sépare le minoritaire du majoritaire peut être exprimé ainsi : le minoritaire doit faire un effort pour se protéger contre la culture envahissante; le majoritaire doit faire un effort pour s'imprégner de la culture de l'autre, souvent invisible. Deux choix, mais en sens inverse.

9 Decamp, D., 1971. « Implicational Scales and Sociolinguistic Linearity », dans *Linguistics*, n° 73, pp. 30-43.

10 *Op. cit.* p. 28.

11 Que les auteurs le veuillent ou non, leurs études sont ou bien passées au crible fin pour y détecter la moindre marque d'erreurs de jugement ou au contraire, elles sont placées sur des tablettes pour qu'on les oublie le plus vite possible. Il faut compter aussi sur l'usage que font les médias des propos quelquefois à l'emporte-pièce lancés au détour d'une interview. « The French spoken by Franco-Ontarians is a bastard version of the French spoken by the majority of francophones on the planet », paroles de Robert Mayrand, directeur du département de Français du Collège Algonquin et rapportées dans le *Globe and Mail* du 4 octobre 1977.

12 L'Institut franco-ontarien s'est intéressé à ces questions. En particulier, dans le n° 5 de la *Revue du Nouvel-Ontario*, on retrouvera dans les articles de J. Angrand, p. 15, de D. Charette, D. Dennie et L. Lapalme, p. 29, et de F. Ribordy, p. 51 des précisions sur le rapport entre données démographiques et certains paramètres tels que l'industrialisation, le choix professionnel et la vitalité ou le mode de regroupement, par exemple.

13 Voir l'excellente étude de Gaétan Gervais, « Les stratégies de développement de l'élite canadienne-française de Sudbury ou le triomphe de la continuité », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 5, p. 67 et suivantes. Bien que nous soyons d'accord avec l'auteur qui conclut que « l'extension du réseau d'institu-

tions autonomes reste la principale stratégie de l'élite franco-sudburoise », nous ne sommes pas sûrs que les choix aient toujours été limpides ni qu'ils aient eu comme visée de favoriser l'épanouissement linguistique du groupe. Il suffit de penser à l'extension des services des écoles catholiques sous la nouvelle loi. Cette loi amène un changement dans la direction des écoles secondaires françaises. Est-ce le fait ethnique, linguistique ou religieux qui en tirera avantage?

14 André Lapierre illustre dans ses écrits l'importance de la toponymie. On pourra lire en particulier, « La toponymie comme expression de soi » dans les Actes du 3^e Congrès de l'A.O.P.F., avril 1984, *L'Expression de soi* pp. 1-10. Centre des langues officielles du Canada et Institut franco-ontarien, Sudbury.

15 Voir Ross, J.A. (1979), « Language and Mobilization of Ethnic Identity » dans H. Giles and B. Saint-Jacques (éds) *Language and Ethnic Relations*, Oxford, Pergamon, pp. 1-13.

16 Nous avons proposé la création d'un Office de la langue française en Ontario dans le cadre d'une étude parrainée par l'Institut franco-ontarien. (Voir le *Rapport pour la mise sur pied de l'Office de la langue française en Ontario*, juin 1982, Institut franco-ontarien). L'incompréhension de ceux qui s'inspirent d'une mentalité minoritaire est à son meilleur dans l'article de P. Poirier, *Le Droit*, 2 juin 1982, où elle commente la mise sur pied de l'Office. Notre position était pourtant claire. « Le projet collectif d'un Office de la langue française en Ontario devra s'inspirer de trois principes de bases : l'unité des Franco-Ontariens dans la diversité de leurs fonctions; la spontanéité et la créativité (de façon à exclure le fatalisme et le statu quo); et la complémentarité (absence de hiérarchie dominante, absence de contrôle, participation de tous). Avant-propos, *Rapport pour la mise sur pied de l'OLFO*. cf. supra.

17 Périodiquement, le ministère de l'Éducation soumet des projets de recherche portant sur ces considérations. On pourra consulter Cazabon, B. et N. Frenette, (1982), *Le Français parlé en situation minoritaire*, vol. 11, Publication B-115, CIRB, Québec, 141 pages. Aussi, l'Alliance ontarienne des professeurs de français s'adresse à ces questions. Voir *L'Expression de soi*. Actes du 3^e Congrès, Centre des langues officielles du Canada et Institut franco-ontarien, Sudbury, 1984, 182 pages.

18 Dans le cadre du cours Ling 3036, *Introduction au problème linguistique du bilinguisme* que j'ai offert au premier semestre de 1984, une étudiante, Danielle Tremblay, a présenté un dossier exhaustif de la question : *Aspects juridico-politiques du bilinguisme canadien*, décembre 1984, 84 pages.

19 Depuis l'avènement de *La Charte des droits et libertés*, Ottawa, 1984, 76 p., plusieurs initiatives sont en cours. M. Yalden, Commissaire aux langues officielles a laissé, en quittant son poste, un bilan plutôt négatif (repris dans le *Devoir*, les 26 et 27 juillet, 1984). Son successeur, M. D'Iberville Fortier, relance le débat dès son entrée en fonction : « Du réalisme et de la politique linguistique », Colloque national sur les services linguistiques, Ottawa, 1984. Le sort qu'on réserve au rapport Poirier-Bastarache au Nouveau-Brunswick n'est pas sans inquiéter les minorités linguistiques.

20 Nous avons traité cette question dans le n^o 5 de la *Revue du Nouvel-Ontario*, « Parler français en Ontario », p. 127. Rien ne m'indique que la situation à la Laurentienne s'améliore.

21 Nous avons eu l'occasion de créer un questionnaire sociolinguistique à deux reprises. On retrouvera ces instruments dans *Motivations sociolinguistiques chez les Franco-Ontariens à maintenir le français comme langue de communication* (polycopié), Institut franco-ontarien, mai 1979, 104 pages et dans

Évaluation du programme de bourses aux francophones de milieu minoritaire, Conseil des Ministères de l'Éducation (Canada) et Secrétariat d'État du Canada, 1980, 225 pages. Cette étude est reprise dans la *Revue SI QUE*, n° 6, Université de Moncton, Moncton, 1983, pp. 26-61. On y retrouvera plus de détails sur les instruments, les échantillons et les résultats.

22 Voir Cazabon, B., et N. Frenette, 1980, *op. cit.* pp. 49-69. Nous avons montré que l'usage des rôles dans le discours, des registres de langue, des différents modes de discours ainsi que des fonctions de la communication sont réduits à des stéréotypes qui ne peuvent constituer de véritables sources d'apprentissage. Souvent, on conçoit la langue maternelle comme une langue morte : une matière, un contenu à assimiler, rarement, un instrument de communication. Il serait trop long ici de revenir sur ces considérations mais on peut se demander quel rôle l'école joue pour réduire l'effet de l'assimilation. Le type d'éducation privilégié constitue un des domaines du bilinguisme sociétal.

23 Une étude récente indique que 79% de la population anglophone de l'Ontario préférerait une éducation bilingue. M. Davis, ancien premier ministre, se servait de la même population pour faire valoir que le rressac de leur part, s'il rendait la province bilingue, l'empêchait d'agir. C'est l'envers de la même contradiction. Seules les études sur le bilinguisme et un programme d'éducation de la société peuvent changer ces idées sans fondement.

24 Cette dimension est étudiée à fond dans notre rapport de 1980, voir Cazabon, B. et G. Bélanger, *Évaluation du programme de bourses pour francophones de milieu minoritaire*, pp. 66-107.

25 Dans « Cohérence et créativité dans un test de placement », conférence prononcée dans le cadre d'une table ronde *Amérique du Nord*, atelier 336, Congrès du 5 novembre 1983, de l'Association québécoise des professeurs de français, Palais des Congrès, Montréal, nous avons montré combien les étudiants tiraient le meilleur parti d'une situation contraignante de testing. En conclusion, nous disions : « Quand on s'étonne moins des fautes de langue dans les copies de nos étudiants et que l'on prend en compte leur capacité plus générale de communication, un monde riche de possibilités apparaît. Ils ont un sens presque inné de la cohérence et de la créativité. (...) Certains définissent la créativité comme étant une fonction de la connaissance, de l'imagination et de l'évaluation en contexte de situation. Si l'imagination et ses règles de réalisation sont présentes chez nos étudiants, je me demande néanmoins ce que l'école propose pour les exploiter » pp. 12 et 13.

Dans notre thèse de doctorat, *Mesurer la compétence à la communication en langue maternelle dans des milieux minoritaires*, Université de Sherbrooke, nous avons étudié au chapitre III l'usage de certains traits linguistiques : les prépositions, les adverbes, les pronoms, les participes présents, les subordonnants et les coordonnants, le vocabulaire et le registre. Les exemples proviennent des copies des étudiants à un test de placement.

26 Notre classification est la suivante. L'archaïsme est un mot ou une expression qui n'est plus en usage en français moderne. Le dialectalisme est un fait de langue qui prend sa source dans la langue populaire ou dans une région de la France. Le régionalisme est synonyme de canadianisme. Les barbarismes et les anglicismes sont les variations qui pèchent contre la langue française : déformation ou emprunt. Il est à noter que notre classification s'éloigne de tendances représentées par Dagenais, *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*. On retrouve dans son oeuvre une liste d'onze canadianismes de bon aloi, en annexe. Nous trouvons cette approche trop puriste. Nous reproduisons entre guillemets les exemples retrouvés dans les copies. Le

code qui suit (952-Pré-77) identifie la copie. Les auteurs que nous citons (Hanse, Haase, Le Bidois et Le Bidois, Wartburg et Zumthor, Grevisse) sont des grammairiens reconnus.

27 J.G. Herder, « Abhandlung über den Ursprung der Sprache » (1771), cité par Chomsky (1969), *La linguistique cartésienne*, p. 34.



TÉMOIGNAGES



Le défi d'une communauté en mutation

_____ par André Cloutier

N.D.L.R. Discours prononcé par le président général de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), André Cloutier, lors de l'ouverture de l'Assemblée annuelle tenue à Niagara Falls, le 28 septembre 1984. Monsieur Cloutier a été président de l'ACFO de 1982 à 1984.

Ce n'est pas chose facile que d'être Franco-Ontarien et Franco-Ontarienne. Encore moins de dire en termes clairs ce qu'on est, ce qui constitue notre originalité. Chacun vit un peu à part pour soi, parfois même en cachette, en « clandestinité », sa façon d'être sans que cette dernière soit toujours rapportée dans le grand livre de bord de notre collectivité et sans que chacun sache comment chacune des expériences individuelles vécues s'insère dans un tout, contribue à ce tout et le prolonge de quelque manière.

L'encadrement, ou l'ensemble de balises idéologiques qui permettent à une communauté de se situer par rapport à elle-même et par rapport au monde d'une manière particulière, peut prendre le nom de « plan ou projet de société ou de collectivité. »

Or, pour s'épanouir, mieux affirmer ses possibilités de développement, toute communauté doit pouvoir s'insérer dans le cadre d'un tel projet de collectivité.

Formuler un tel projet n'est pourtant pas chose facile. D'autant moins facile qu'il s'agit d'une communauté minoritaire, à toute fin pratique dépendante de la société majoritaire environnante, et que la communauté en cause n'est pas homogène et se trouve elle-même fort complexe.

La formulation d'un tel « Plan de société » est d'autant plus nécessaire, pourtant, et vitale pour une communauté comme la nôtre que, à moins d'avoir une image claire d'un projet à réaliser et d'une voie déterminée à suivre, nous avons beaucoup de mal à garder en perspective les lignes de forces essentielles de notre devenir, et nous sommes condamnés à sans cesse réagir aux divers mouvements de l'environnement

majoritaire, condamnés à « éteindre des feux » et voués à la dispersion des énergies.

Pour échapper à cette dispersion et conjuguer au maximum les efforts de la communauté, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) a entrepris, il y a plus d'un an, une vaste consultation auprès de ses membres, des principaux leaders de la communauté, et auprès des groupes, visant à clarifier les orientations de l'ensemble, à établir des consensus et formuler un plan de collectivité pour la communauté franco-ontarienne.

LE PROJET « CANADIEN-FRANÇAIS »

Jusque vers le début des années 1950, le plan de société auquel nous participions faisait peu problème. Nous étions Canadiens français et partagions avec le Québec, par-delà les frontières, une sorte de commune patrie. Nous vivions l'expérience d'une communauté d'histoire et de culture nettement identifiées : nous étions de descendance « canadienne-française » ; nous participions aux mêmes valeurs et avons conscience de constituer un des rameaux d'une même « nation » française nord-américaine. Cette nation pouvait grandir sans trop subir l'entrave de la majorité à côté de laquelle elle s'épanouissait.

Concrètement, cette communauté homogène se retrouvait dans nos quartiers, villages et campagnes. Elle était alimentée, soutenue par nos paroisses françaises, nos écoles à nous, nos couvents, nos collèges, nos hôpitaux, etc. Les membres de cette communauté vivaient en harmonie en Ontario un peu comme leurs compatriotes du Québec, participant à un même univers mental.

La langue anglaise, ils avaient peu l'occasion de la parler et leur interaction avec la communauté majoritaire était, à toute fin pratique, inexistante.

On peut dire aussi que l'Ontario, pour cette communauté, n'avait qu'un tort et ne souffrait que d'une injustice, c'était de ne pas être « français. »

Ces communautés de type homogène continuent évidemment aujourd'hui d'exister, bien que leur homogénéité du point de vue mentalité soit de plus en plus « contaminée » par la civilisation américaine et se fasse par conséquent, même dans les milieux les plus privilégiés, de plus en plus précaire.

MUTATION FORCÉE, FONDEMENT D'UN NOUVEAU PROJET

Les modifications importantes remontent à l'après-guerre. Vinrent alors l'industrialisation massive dans notre province, l'urbanisation et l'influence des médias électroniques nord-américains et, avec ces phénomènes, la nécessité d'un partage de plus en plus marqué avec la communauté majoritaire. Et avec ce partage apparut l'affirmation progressive, chez nous, d'une nouvelle façon d'être Franco-Ontarien : un être pluraliste, obligé de faire l'apprentissage de l'anglais pour vivre et vivant, dans beaucoup de cas, à la limite de la « communauté franco-ontarienne », parfois même à sa périphérie, à l'état de diaspora, chevauchant deux cultures et deux langues.

Reprenant une expression de monsieur Gérard Lafrenière, professeur à l'Université Laurentienne de Sudbury, une journaliste québécoise, madame Sheila Arnopoulos, a mis à la mode le nom « d'hybride » pour caractériser ce nouvel être. Elle en a trouvé, en Ontario, de nombreux exemplaires : tant à l'école primaire, secondaire que chez les jeunes artistes, les étudiants, les jeunes travailleurs, les gens d'affaires, les politiciens, etc. Ce sont des personnes qui s'accommodent fort bien du monde de la majorité, qui y trouvent, à toute fin pratique, sans pourtant abandonner leur « identité », le lieu de leur épanouissement et, dans beaucoup de cas, de leur liberté.

Ce nouveau mode d'être remet forcément, rudement en cause le « projet collectif » traditionnel de la communauté franco-ontarienne. Un effet de malaise en est résulté qui vient de ce qu'on ne définit plus, partout, exactement de la même manière, la communauté franco-ontarienne par rapport à elle-même ni par rapport à la majorité, l'interaction avec cette dernière s'étant intensifiée de beaucoup au cours de ces dernières décennies. Il arrive même aussi qu'on ne se comprend plus toujours très bien à travers la province, l'expérience de la vie n'étant pas du tout la même. Pour les uns, la mentalité qui caractérise aujourd'hui la communauté franco-ontarienne homogène constitue un cadre de référence trop étroit où notre être américain ne trouve plus place à son véritable épanouissement; pour les autres, ce sont les concessions mêmes faites à la mentalité nord-américaine, en milieu minoritaire, qui constituent une menace à l'intégrité de la communauté. Notons, dans ce sens, que ce n'est pas un hasard que se pose la question du siège social de l'ACFO, et

que s'opposent sur cette question les tenants d'Ottawa et ceux de Toronto : deux manières d'être Franco-Ontarien s'affrontent.

L'ADAPTATION À QUEL PRIX? ET JUSQU'OU?

Le mode d'interaction avec la communauté majoritaire pose, forcément, des questions angoissantes, jamais résolues, en milieu minoritaire : comment vivre son identité, sa langue et sa culture, au sein de la majorité et jusqu'où peut-on « s'adapter? » Comment tenir compte de son héritage spirituel dans le train-train de la vie quotidienne et intégrer les richesses de la culture nord-américaine? Comment faire en sorte que la vie culturelle reçoive aide à vivre, agisse comme instrument d'adaptation à l'environnement? Comment faire, aussi, pour que la langue et la culture héritées, et la vision du monde, les idéologies qu'elles véhiculent, n'agissent pas comme freinage, comme force de retardement dans le processus d'adaptation à la vie, déjà difficile, et pourtant si nécessaire? Qui a raison? Quel mode d'interaction faut-il adopter?

Une réponse à ces questions est pourtant vitale pour nous, car c'est l'affirmation d'une certaine façon d'être soi-même d'une part, et l'interaction avec la majorité anglophone ambiante d'autre part, qui doivent constituer le fondement de notre entente et l'assise de notre projet de société franco-ontarien.

Aussi, à ces nombreuses questions, les membres de la communauté franco-ontarienne ont-ils déjà, mine de rien, apporté de nombreuses réponses. Et les réponses varient suivant que le milieu où l'on vit est plus ou moins majoritaire ou minoritaire. Il est assez triste cependant de constater que beaucoup de ces réponses ont été élaborées et ont été vécues dans le silence. On ne les a pas assez codifiées, généralisées et intégrées à la conscience de toute notre communauté réelle. On ne les a pas légitimées. Il en résulte qu'elles sont inutilisables pour les autres et que chacun est un peu condamné à vivre à part soi, dans le secret et aux prises souvent avec le sentiment du rejet et de la culpabilité, une expérience pourtant vécue par de très nombreuses personnes.

L'accommodement peut évidemment varier du tout au tout suivant les divers degrés d'interaction avec l'environnement et la majorité. D'un côté, on trouve ceux qui s'intègrent si bien à la communauté majoritaire qu'ils en oublient leur identité et

cela donne les « assimilés. » D'un autre côté, il y a ceux qui n'ont aucune expérience de la majorité. Entre ces deux pôles, s'étale une gamme infiniment variée de modes d'appartenance à la communauté franco-ontarienne, ou de degrés d'interaction des individus avec la communauté majoritaire.

Ces différences engendrent une communauté variée, dont l'idéal, les orientations, s'expriment fort différemment. À la limite, elles créent aussi des groupes distincts qui conçoivent le développement de la communauté de façon particulière, font appel à des stratégies de survie fort différentes, d'où l'importance de définir de nouveaux terrains d'entente en vue d'un projet collectif commun.

LES INTÉRESSÉS AU « FAIT FRANÇAIS »

En plus du mode d'interaction avec la majorité, il y a lieu d'évoquer les intérêts des individus et des groupes qui peuvent aussi sous-tendre diverses façons d'être Franco-Ontarien et qui rendent ainsi plus difficile la définition de terrains d'entente.

De façon générale, on peut affirmer qu'il y a ceux à qui la francophonie est de quelque utilité, ou même qui vivent de la francophonie et qui ont un intérêt à voir se consolider les bases de la communauté et à voir son développement assuré. Il ne faudrait pas nier ici, néanmoins, l'attachement culturel de ces groupes ou de ces personnes, attachement sans doute plus généreux que les intérêts pragmatiques qu'ils défendent. L'un pourrait bien être la rationalisation de l'autre, mais qu'il suffise ici de constater sans les établir des liens de dépendance qui unissent l'un et l'autre. En schématisant, et au risque forcément d'être injuste, disons que se rattachent à ce groupe, entre autres, ceux qui oeuvrent le plus activement dans le monde de la francité en général : le monde de l'éducation française, celui des médias, celui des activités culturelles, artistiques, celui des loisirs, celui des organismes communautaires aussi, soit à titre d'élus, comme je l'ai été pendant un certain nombre d'années, soit à titre de permanents, etc.

LES SERVICES EN FRANÇAIS, DES CARRIÈRES PROMETTEUSES

Notons que ce groupe des « intéressés » de la francophonie s'accroît présentement en Ontario étant donné que, depuis

l'avènement du bilinguisme officiel au Canada, et l'accès à la fonction publique en français, il est devenu « rentable » dans plusieurs secteurs de la vie publique d'être francophone. Des Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes en nombre de plus en plus considérable choisissent d'œuvrer dans un secteur de la promotion de la vie française et des services. Et c'est un fait que plus les services à la communauté franco-ontarienne se développent, plus deviennent prometteuses les carrières liées à la maîtrise de la langue française.

L'INTÉRÊT DES ANGLOPHONES : L'IMMERSION

Il arrive même, de plus en plus fréquemment, que des « intéressés » se perfectionnant en langue française ne soient pas de souche ou d'ascendance française. Ils viennent du monde anglophone. Ce phénomène connaît présentement une popularité sans précédent. Il pose déjà, d'ailleurs, et posera, sans contredit, un défi majeur à la communauté franco-ontarienne. Ce phénomène se manifeste présentement au niveau de « l'immersion française » en Ontario, et ailleurs au Canada. On compte plus de 61 000 jeunes anglophones inscrits dans des classes de français intensif en Ontario, chiffre égal aux trois quarts des effectifs franco-ontariens actuels dans nos écoles. Ces jeunes apprennent le français — ne nous faisons point d'illusions — pas tant parce que la langue est « belle » et « noble. » Ce n'est pas non plus seulement une manière de témoigner de sa fierté, de son admiration pour le Québec ou pour la communauté franco-ontarienne. Mais bien, parce que c'est prometteur aujourd'hui, et que ce sera payant, demain, de connaître le français.

L'IMMERSION, APPUI ET DÉFI

Il ne fait pas de doute que ce vif intérêt de la majorité pour notre langue modifiera le rôle et le statut du français dans notre province de même que la perception que nous en avons. De nombreux parents réunis en association sous le nom de « Canadian Parents for French » ont commencé de faire des pressions auprès des gouvernements non seulement pour que leurs jeunes aient accès à des programmes d'immersion en français, mais aussi pour que ces programmes trouvent des prolongements aux niveaux collégial et universitaire.

Pour la première fois, de façon aussi massive, des anglophones se portent à la rescousse des intérêts francophones et s'accordent pour porter leur pierre à un même édifice.

Toutefois, les intérêts des « Canadian Parents for French » et ceux de la communauté franco-ontarienne, s'ils se rejoignent accidentellement sur plusieurs fronts, ne se recouvrent pas entièrement. Car l'une, la communauté franco-ontarienne, adhère à la langue française comme au véhicule privilégié d'une vie culturelle, d'une façon d'être et d'agir, et comme signe et instrument d'une identité. L'autre s'intéresse à cette même langue comme à un moyen de communication utile, comme à un instrument d'échange efficace. Il se peut bien sûr que certains arrivants à la langue française décident de s'y installer à demeure et d'y asseoir leur identité. On peut prévoir toutefois que ce sera l'exception.

Le risque que court la communauté franco-ontarienne, c'est de voir s'accroître la popularité du français comme langue de communication, en Ontario, sans que cela entraîne des retombées favorables importantes sur la communauté franco-ontarienne elle-même. La parfaite ironie serait même qu'on apprenne, de l'extérieur, le français pour mieux desservir la population française, pendant que cette dernière ne participe pas aux bénéfices, ne trouve pas les ressources nécessaires à son propre développement, ni la motivation possiblement, et soit vouée à un subtil rejet, ne pouvant même pas tirer partie de l'honneur que les autres font à sa langue.

LES AUTRES, LES NON-INTÉRESSÉS

Car il n'y a pas que les « intéressés. » Il y a les autres : les membres de la communauté franco-ontarienne, pour qui le français n'est pas toujours symbole de gagne-pain en Ontario, ou de promotion sociale, ou de dignité humaine accrue. Ceux qui n'ont pas d'intérêt particulier ou à qui cela n'apporte rien de tangible d'être Franco-Ontarien. Et peut-être même, ceux à qui, par surcroît, le fait d'être Franco-Ontarien apporte, ou a apporté mépris et ridicule. Ceux-là se laissent porter par la communauté tant que cette dernière est là pour les porter, sans qu'il y ait besoin d'un lien d'utilité. Ils décrochent, ou laissent s'user peu à peu les liens qui les rattachent à un niveau ou l'autre de la communauté, dès que cette dernière cesse d'être là pour les alimenter, les sustenter dans leur adhésion pleine à

la vie française.

Ces liens d'affiliation qui vont de soi dans une communauté majoritaire deviennent problématiques dans la situation minoritaire. Pour les bien nantis culturellement, il n'y a pas de difficulté puisque chacun peut mettre à profit quotidiennement son bagage culturel, trouver motivation et renforcement à le faire. Pour les autres, les linguistiquement et culturellement moins favorisés, les occasions de renforcement sont moins nombreuses. Dans certains cas même, nulles. Chacun maintient alors son adhésion à la langue et à la culture en vertu d'une fidélité, plus ou moins consciente, à un héritage, en vertu d'attaches qui n'ont rien à voir avec l'intérêt personnel ou celui du groupe, tant que dure le souvenir ...

UNE « BASE » MAL COMPRISE

Cela donne ce que d'aucuns appellent la « base » de la communauté franco-ontarienne, comme si les « non-intéressés » à la communauté formaient une sorte de « prolétariat » sur lequel s'édifierait une « bourgeoisie » de la francité, matériellement et financièrement bien nantie. S'il s'agit d'un prolétariat, notons néanmoins qu'il réunit un contingent de gens d'affaires, de professionnels, de politiciens, d'étudiants et de jeunes de classes sociales et de milieux fort différents. Ce qui caractérise ce groupe, c'est, non pas des critères de pauvreté ou de richesse, mais une capacité égale de vivre sa vie sans l'aide du français, dans une semblable privation, pas nécessairement douloureuse, des biens de la culture française et avec un souci équivalent de participer et même de se fondre à la vie nord-américaine. C'est aussi, chez eux, une semblable perception, erronée ou non, que l'appartenance à la « communauté » franco-ontarienne ne favorise en rien cette option ou cette préoccupation.

RÉUNIR CES GROUPES ET INDIVIDUS DANS UN MÊME PROJET

Une question de grande urgence en ce moment est donc de nous entendre pour formuler un projet de société qui s'inspire des préoccupations de tous ces groupes qui forment la communauté ontarienne ou qui, de diverses manières, se raccrochent à elle. Nous avons parlé de niveaux de

participation à la vie majoritaire et de niveaux d'intérêt. Nous pourrions également parler des origines diverses, cosmopolites, des membres qui forment la communauté franco-ontarienne.

Le projet que la communauté se donnera ne pourra correspondre uniquement à la vision de l'un ou de l'autre de ces groupes, pas plus du groupe de ceux qui ont un « intérêt » dans l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne que de ceux qui n'ont aucun « intérêt. »

Dans le premier cas, l'ACFO s'engagerait à défendre le « petit reste » des culturellement bien nantis de la communauté et se condamnerait à perdre contact plus résolument encore avec « sa base » franco-ontarienne, avec les moins favorisés, culturellement et linguistiquement. Dans le deuxième, elle risquerait de diluer son message et de renoncer aux grands idéaux dont elle ne peut ni ne doit se départir.

La difficulté, face à la formulation d'un tel plan, vient de ce qu'il est difficile de schématiser de façon simple les orientations fort variées d'une communauté complexe, vouée à des « intérêts » ou à des indifférences (si cela se peut) en apparence assez peu compatibles. Difficile aussi parce que la communauté reste relativement très peu consciente encore des intérêts qu'elle sert et encore moins des implications que peut avoir la poursuite de certains idéaux ou de certains projets plutôt que d'autres sur la communauté tout entière.

En ce sens, l'ACFO doit elle-même se soumettre à une rigoureuse auto-critique. Elle doit objectiver les valeurs qu'elle promeut, circonscrire les idéologies qui la guident, évaluer l'influence des groupes plus largement responsables de ses orientations fondamentales et guider la communauté dans la formulation d'un plan de société dynamique et généreux où tous se retrouvent.



LES FRANCO-ONTARIENS DANS LE REGARD DES AUTRES

La perception des Franco-Ontariens par un Anglo-Ontarien

_____ par Angus Gilbert

N.D.L.R. Monsieur Angus Gilbert est un Anglo-Ontarien de la région de Sudbury. Il est vice-recteur à l'enseignement et professeur d'histoire à l'Université Laurentienne. Son texte, rédigé en anglais, a été traduit par les soins de Madame Aline Girouard.

LA MINORITÉ INVISIBLE

Jusqu'à tout récemment, les francophones constituaient pour les Anglo-Ontariens une minorité invisible. Bien que la plupart des anglophones sachent, s'ils y réfléchissent un peu, que les Français furent les premiers Européens à venir en Ontario, ils seraient bien étonnés d'apprendre qu'une petite colonie française existait déjà de façon permanente à la frontière sud-ouest, quand les Loyalistes, soi-disant fondateurs de la province, arrivèrent à la fin du XVIII^e siècle. Depuis le début du peuplement de la province, il a toujours existé des Franco-Ontariens. Toutefois, l'historiographie en langue anglaise mentionne à peine cette présence franco-ontarienne. On trouve, il est vrai, quelques traces des affrontements violents entre les Français et les Irlandais dans les chantiers de la vallée de l'Outaouais au XIX^e siècle; et on a beaucoup écrit à propos du Règlement XVII et des conflits du XX^e siècle relatifs aux droits de l'enseignement en français. Mais les historiens anglophones n'ont pas reconnu de communauté franco-ontarienne distincte dans la province. Il est étonnant de constater que l'index de Joseph Schull *Ontario Since 1867*, l'histoire quasi-officielle de la province, publié en 1978 par la « Ontario Historical Studies Series », ne comporte pas une seule référence aux Franco-Ontariens. Une courte entrée, cependant, paraît sous la rubrique « Canadiens français. »

En examinant la documentation où il est question de ce qu'on a appelé « le Canada français », on fait la même constatation. Qu'il s'agisse de l'étude d'André Siegfried en 1906, *Le Canada, les deux races : problèmes politiques*

contemporains, ou de celle de Mason Wade, *The French Canadians*, publiée une cinquantaine d'années plus tard, la perception est la même : on mentionne rarement les Franco-Ontariens. Historiquement parlant, ils forment une minorité quasi-invisible. Comment expliquer ce phénomène? Une explication évidente est, sans contredit, que le Canada français a été confondu, tant par les anglophones que par les francophones, avec la population francophone de la province de Québec et qu'on n'a pas tenu compte des autres communautés minoritaires disséminées à travers le reste du Canada. Il est également vrai que la tendance centralisatrice qui avait cours dans les écrits historiques canadiens-anglais laissait peu de place à l'analyse régionale.

Par conséquent, la perception qu'a l'Anglo-Ontarien de la communauté franco-ontarienne est sérieusement déformée. Il s'intéresse aux questions de l'heure — à savoir, la question du bilinguisme en Ontario et les controverses autour des écoles de langue française — sans connaître le contexte dans lequel il faut situer ces questions, ni leurs perspectives historiques.

LA COMMUNAUTÉ FRANCO-ONTARIENNE

L'Anglo-Ontarien doit d'abord se poser plusieurs questions, car il n'est même pas conscient qu'une « communauté franco-ontarienne » puisse exister. Sans doute y a-t-il des Franco-Ontariens; mais forment-ils une entité véritable? Ils sont géographiquement isolés, formant des îlots épars au sud-est, au sud-ouest et au nord-est. Bien peu d'anglophones connaissent l'existence des nombreuses associations à l'échelle provinciale au sein desquelles les Franco-Ontariens militent pour atteindre leurs objectifs; il en existe depuis le Congrès de l'Éducation des Canadiens français d'Ontario en 1910. Habités à penser en termes de Canadiens français plutôt qu'en termes de Franco-Ontariens, les Anglo-Ontariens sont profondément intrigués par les rapports que les Franco-Ontariens entretiennent avec les Québécois. Ces deux groupes sont-ils culturellement distincts? La culture franco-ontarienne n'est-elle qu'une simple réplique, une piètre imitation de la culture québécoise plus vigoureuse et plus solide, ou a-t-elle des racines autochtones authentiques? Le Franco-Ontarien habitant Ottawa ou Cornwall ressemble-t-il davantage au Québécois qu'au francophone qui habite Kapuskasing? De même, l'Anglo-Ontarien s'explique mal les sympathies de

plusieurs Franco-Ontariens envers le mouvement séparatiste du Québec, étant donné qu'une telle éventualité affaiblirait vraisemblablement le statut des minorités francophones hors Québec. Qu'un Anglo-Ontarien reste sans réponse à ces questions laisse supposer que les deux groupes, en dépit de leur coexistence pacifique à l'intérieur d'une même entité politique, ont tendance à vivre comme deux solitudes. Le Franco-Ontarien est resté obstinément fidèle à ses institutions distinctes, particulièrement l'Église et l'école. La ségrégation imposée par ces institutions, qui historiquement a été nécessaire à la survie de la culture franco-ontarienne, a gardé à distance les deux groupes linguistiques.

UNE RÉVOLUTION TRANQUILLE?

Cependant, il est évident, même pour l'anglophone le plus étroit d'esprit, que les Franco-Ontariens ont eux aussi vécu leur « révolution tranquille » au cours des deux dernières décennies. Moins retentissante que celle du Québec, cette révolution permet cependant d'établir des ressemblances : en particulier, l'émergence d'une société plus laïque, plus sûre d'elle-même, donc plus affranchie du clergé et des appuis de l'Église. En Ontario, l'Église a historiquement assuré, peut-être dirigé, presque toutes les institutions d'enseignement, sans lesquelles la survivance culturelle des Franco-Ontariens eût été impossible. Bien que l'Église continue de jouer un rôle important en éducation, il n'en reste pas moins qu'une nouvelle élite laïque de langue française s'est constituée. L'avènement de cette élite est survenu en dépit du fait que les chances d'éducation dans leur langue sont toujours moins grandes pour les Franco-Ontariens que pour les Anglo-Ontariens.

Ces changements ont-ils modifié la structure socio-économique de la population francophone autant qu'au Québec? En Ontario comme au Québec, pour le francophone, le chemin traditionnel du succès passait par l'Église ou par les professions libérales, notamment, le droit et la médecine. Même si, en apparence, il y a eu changement, on a l'impression que les Franco-Ontariens n'ont pas encore vraiment rompu avec cette tradition. En Ontario, particulièrement dans le domaine des affaires, les postes supérieurs ont toujours été réservés aux anglophones et les choses, semble-t-il, ne sont pas près de changer, étant donné

que, dans les relations commerciales avec les multinationales, la *lingua franca* est l'anglais. De plus, en dépit des améliorations importantes dans les services scolaires ontariens de langue française, le taux de fréquentation au niveau supérieur demeure faible, possiblement en raison de la situation économique défavorable qui a longtemps caractérisé les Franco-Ontariens. On ne peut ignorer non plus le grand nombre de Franco-Ontariens qui choisissent, délibérément, une éducation en anglais en espérant ainsi mieux rivaliser au plan économique.

De l'extérieur, le changement le plus marquant se reflète dans la vie culturelle de la communauté franco-ontarienne, de plus en plus autonome et dynamique. Ce changement pourrait bien être plus apparent que réel, à cause de l'apparition de moyens de communication de masse en langue française — Radio-Canada par exemple — auxquels les auditeurs anglophones sont aussi exposés. Cependant, on peut avoir le sentiment d'une véritable renaissance surtout à cause de l'émergence d'une élite renouvelée et rajeunie qui s'est manifestée durant la dernière décennie.

LA STRUCTURE POLITIQUE

Cette question de l'élite est cruciale pour toute société, mais peut-être plus encore pour les minorités. Bien qu'il soit difficile de préciser davantage, on a noté un changement, non seulement au niveau des dirigeants eux-mêmes, mais aussi au niveau de leur attitude qui semble moins ouverte à la collaboration. Il y a eu, bien sûr, dans le passé, des exemples de revendications énergiques, durant la question scolaire (1912-1927) par exemple; mais les chefs francophones s'efforçaient de travailler discrètement, presque passivement à l'intérieur de la structure politique où les anglophones dominaient, et de déranger le moins possible. Jusqu'à tout récemment, ce siècle a été marqué, tant au niveau des politiques provinciales que fédérales, par une longue tradition d'alliance avec les partis au pouvoir et une volonté d'éviter la confrontation. Il serait sans doute exagéré d'avancer que cette tactique s'est radicalement transformée, mais il semble que l'élite dirigeante franco-ontarienne soit beaucoup plus revendicatrice que par le passé.

L'anémie politique chronique des Franco-Ontariens n'a toutefois pas changé. Leur répartition géographique les a

désignés comme étant les plus forts dans les sphères économiques et politiques des périphéries et les plus faibles dans les sphères économiques et politiques du centre de la province. Néanmoins, la plupart des progrès réalisés par les Franco-Ontariens dans l'arène politique ne proviennent pas tant de leur propre force politique que des tensions entre le Québec et le reste du Canada. Ainsi, les revendications pour la reconnaissance officielle du bilinguisme en Ontario puisent le plus clair de leur élan à l'extérieur de la province et trouvent peu d'appui dans la région la plus peuplée de la province, d'autant moins que les francophones y sont en nombre plus restreint. Contrairement à la population francophone du Québec, laquelle n'est pas une minorité dans sa propre province, le contrôle des institutions politiques échappe aux Franco-Ontariens, sauf parfois dans certaines municipalités.

BILINGUISME ET BICULTURALISME

Par nécessité, les Franco-Ontariens ont été beaucoup plus bilingues que leurs compatriotes anglophones. Ironiquement, les progrès que font les anglophones en vue d'un meilleur bilinguisme ont, d'une certaine façon, augmenté les tensions plutôt qu'elles ne les ont réduites. L'anglophone ne peut concevoir qu'il en soit ainsi, parce qu'on lui a enseigné, tel un credo, que le bilinguisme est la panacée qui réglerait le « problème francophone » une fois pour toutes. Un refus des Franco-Ontariens de reconnaître ouvertement une telle démarche est souvent facilement interprété comme une volonté de maintenir un avantage déloyal dans le monde du travail. Il est très difficile pour un Anglo-Ontarien de comprendre que le bilinguisme puisse être interprété comme un facteur d'assimilation et d'acculturation. Pour le groupe majoritaire, jouissant d'une tradition culturelle conciliante, de telles craintes sont inconcevables, car il ne peut voir comment, pour la minorité, compromis peut signifier affaiblissement, sinon anéantissement d'une culture. De plus, l'Anglo-Ontarien ne reconnaît toujours pas que des concepts, tels que mosaïque culturelle et société multi-culturelle, puissent tant irriter les francophones parce que, pour lui, les francophones, qui sont les descendants des premiers colons européens, doivent recevoir le même traitement que les autres groupes d'immigrants qui arrivèrent dans ce pays à la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle. Ce que le Franco-Ontarien, de son côté,

oublie souvent de reconnaître, c'est que l'Anglo-Ontarien, qui fait partie de la majorité et qui ne se sent pas menacé dans sa culture, a une conscience culturelle beaucoup moins étendue. C'est seulement lorsque les anglophones se réfèrent à l'invasion culturelle américaine, contre laquelle ils ont tenté de dresser des barrières, qu'ils peuvent ressentir la situation de la culture minoritaire de leur milieu, sans nécessairement sympathiser avec elle.

COMPTES RENDUS



BIBEAU, Gilles. *L'Éducation bilingue en Amérique du Nord*, Montréal, Guérin, éditeur, Collection Langue et société, 1982, 201 pages, 9,50 \$.

Si, au dire de Roman Jakobson, le bilinguisme est le problème fondamental de la linguistique, il est également au cœur des questions que soulève l'éducation. Ne serait-ce que pour ces deux raisons, Gilles Bibeau aura livré un texte très attendu en langue française. En effet, depuis la parution de *L'Introduction au problème du bilinguisme* de Van Overbeke (1972), peu d'œuvres aussi complètes ont paru.

Sans aucun doute, si les synthèses ou les introductions générales aux problèmes du bilinguisme en éducation ne foisonnent pas, c'est que les auteurs sentent le danger de s'aventurer sur des terrains plus ou moins sûrs. Depuis dix ans et plus, les revues spécialisées, les associations d'enseignants traitent constamment de l'éducation bilingue. Comme en fait foi l'excellente bibliographie de Gilles Bibeau, ce ne sont pas les articles qui manquent. La plupart font preuve de prudence : ils s'intitulent : « Perspectives nouvelles ... », « Quelques réflexions ... », « Hypothèse ... », « Expérimentation ... », etc. Aussi, plusieurs empruntent-ils l'interrogation directe : « Sommes-nous vraiment sûrs de ... ? » En matière d'éducation bilingue, des résultats à nos études, à nos tentatives et expériences, nous en avons. Comme le résume si bien Gilles Bibeau : « Nous en avons d'ailleurs tellement et ils sont tellement diversifiés que nous risquons de nous y perdre ou de prendre des vessies pour des lanternes. »

Il faut signaler avec quelle grâce le volume de Bibeau évite deux écueils. *L'Éducation bilingue* est écrit dans un style clair, une langue simple et limpide. Sans tomber dans les généralisations, il sait cependant simplifier les nombreux rapports de force et dégager les points de mire.

Le volume comprend quatre chapitres. Dans le premier, il est question des définitions, des différentes formes et des objectifs de l'éducation bilingue. Chacun de ces propos est bien documenté et accompagné de commentaires appropriés. Il est difficile de s'entendre sur la définition du terme « éducation bilingue. » Il est quelquefois difficile de toujours bien distinguer ses différentes formes de réalisation. Enfin, les objectifs ne sont pas toujours en rapport avec la définition et la forme d'éducation bilingue qu'on se donne. Cependant, il semble clair que l'étude de ces trois éléments dans leurs rapports permettra de résoudre certains problèmes de contacts socio-linguistiques. Par exemple, beaucoup de parents évaluent mal le rapport entre la réussite linguistique de leur enfant et les objectifs qu'ils se sont donnés. D'autres ne comprennent pas que la définition qu'ils se donnent du bilinguisme est sans rapport avec la forme d'enseignement que l'enfant reçoit. Enfin, certains ne sont pas en mesure de saisir la contradiction qui existe entre leur conception de l'éducation bilingue et celle que la société ou l'État leur impose. Chaque fois qu'il y a conflit entre ces divers éléments, il y a de fortes chances qu'il y ait des conflits scolaires et sociaux.

Dans les chapitres suivants, l'auteur traite de la problématique canadienne et américaine de l'éducation bilingue, des différentes variables qui ressortent dans les nombreuses études, et des effets de ces variables sur l'éducation bilingue; et enfin, il fait part des réflexions sur la recherche et les aspects socio-politiques de l'éducation bilingue.

Dans le dernier chapitre et dans sa conclusion, Bibeau fait montre d'un courage peu commun. Il situe sans ambages le rapport entre une communauté linguistique majoritaire et une communauté linguistique minoritaire. Il rappelle sans hésitation que les objectifs pédagogiques sont souvent soumis à des lois

politiques dont les motivations exactes ne sont pas toujours également partagées par tous. Il souligne l'importance « de dégager les implications sociales et culturelles des politiques du bilinguisme et d'éducation. »

Même si des linguistes font du bilinguisme le problème fondamental, on sait que leurs activités portent le plus souvent sur les groupes homogènes. Également, même si l'éducation bilingue est plus généralisée, les raisons politiques qui motivent sa présence ne sont pas toujours bien connues des intervenants.

En bref, *L'Éducation bilingue* de Gilles Bibeau est de lecture facile, pour tous : enseignants en langue seconde, professeurs de français langue maternelle en milieu minoritaire.

Benoît Cazabon

DORAIS, Fernand. *Entre Montréal ... et Sudbury. Pré-textes pour une francophonie ontarienne. Essais. Sudbury, Prise de parole, 1984, 165 pages. 12,95 \$.*

Fernand Dorais est arrivé à l'Université Laurentienne de Sudbury à la fin de l'été 1969. Il s'est immédiatement rendu compte que l'Ontario français — surtout celui du Nord — différait fort du Québec et il a remarqué très tôt que le milieu franco-ontarien était en train de se transformer sous l'influence de l'urbanisation et des moyens de communications modernes. Depuis lors, il n'a cessé de contribuer au mouvement de la vie française à Sudbury. Enseignant, il a encouragé la création littéraire et réfléchi sur la condition franco-ontarienne. Les textes qu'il a réunis dans *Entre Montréal ... et Sudbury* témoignent de son engagement au service de la minorité francophone qu'il a appris à estimer au fur et à mesure qu'il en découvrait les ressources, faites de jeunesse, d'invincible volonté et d'admirable courage, forgées par des décennies de luttes contre l'oppression sourde, inconsciente ou rusée, de la majorité anglo-ontarienne.

L'ouvrage comprend neuf textes ou « documents de travail », comme leur auteur aime à les appeler à juste titre. Ils représentent en quelque sorte la somme, accumulée, des réflexions de l'auteur sur sa double expérience de vie québécoise (trois documents) et franco-ontarienne (six documents). Le document numéro 7 (« L'Essai au Canada français de 1930 à 1970, lieu d'appropriation d'une conscience ethnique ») a été publié dans la *Revue de l'Université Laurentienne* en février 1973; le document 1 (« Mais qui a tué André? »), dans la *Revue du Nouvel-Ontario* en février 1978; le numéro 8 (« Déréliction du divin dans l'imaginaire québécois »), dans la revue *Critère* au printemps de 1981. Trois documents ont été préparés pour des communications à des colloques ou à des congrès tenus à Sudbury (numéro 2 : « Le Bilinguisme d'ici », avril 1981), Québec (numéro 9 : « Le Discours de l'autre », août 1982) et Bordeaux (numéro 6 : « Comment peut-on être francophone en Ontario! », décembre 1983). Les trois autres documents sont des conférences prononcées à l'Université d'Ottawa (numéro 3 : « Une littérature d'en deçà », février 1982; numéro 4 : « La Passion et la violence du marginalisé », novembre 1982) et à Toronto (numéro 5 : « Représentation des francophones en cette province », septembre 1983). En somme, trois articles, trois communications et trois conférences, écrits entre la fin de 1972 et la fin de 1983.

Pour l'auteur, les dates de composition des textes sont importantes : elles marquent les différents étapes de sa réflexion, et comme un approfondissement de celle-ci, qu'il veut sans cesse reprise et toujours en mouvement. L'on

peut certes noter, ici et là, une sorte d'évolution de la pensée. Tout se passe, en effet, comme si Fernand Dorais étendait de plus en plus sa réflexion aux dimensions de la condition humaine universelle. La situation de minoritaire franco-ontarien est le lieu d'une prise de parole à laquelle il participe, mais dont il se garde d'être le prisonnier. Il ne cesse de regarder la situation des autres minoritaires à travers le monde et il en déduit des considérations générales qu'il puise souvent à la sagesse des nations, telle la suivante tirée des *Fables de La Fontaine* : « La raison du plus fort est toujours la meilleure. » Le Franco-Ontarien cesse ainsi d'être un isolé. Il appartient à la multitude des opprimés que l'on trouve nombreux en tout pays. L'opprimé politique prend place parmi les pauvres évangéliques et les humiliés du monde : « les maudits de la terre sont sans patrie » et les Canadiens français n'ont de patrie que le marché du travail.

À ce point de la réflexion, l'auteur semble hésiter entre les voies à suivre, entre la morale évangélique et celle du règne. En fait, tantôt il doute de l'avenir, à cause des forces écrasantes du pouvoir qui échappe encore aux Franco-Ontariens comme à la plupart des minoritaires de la planète; tantôt il espère, car l'opprimé et le marginalisé — c'est tout un — est un aberrant, et « l'Aberrant est (...) la chance de l'Humanité » (solution compensatoire, diraient certains). Dorais envisage-t-il l'action, il la voit parfois naître d'un regain d'agressivité, voire de violence, qui forcerait les puissants à partager leurs pouvoirs; il semblerait alors que la solution se trouve du côté de l'économique, source de la puissance. À d'autres moments, Dorais n'aperçoit de salut que dans l'art : « L'Art c'est l'invention du Réel; seul, dès lors, l'imaginaire peut nous sauver »; et le confédéricier de tomber ensuite, rêve suicidaire, dans l'ontaroserie ... La démarche de notre essayiste s'apparente alors à celle de Paul-Émile Borduas dans le *Refus global* : « Place à la magie », écrivait ce dernier; place à l'imaginaire, clame Dorais, comme s'il avait trouvé la dernière solution.

Cette sorte de conclusion à une démarche qui ne manque pas de réalisme par ailleurs ne laisse pas de surprendre. Elle m'apparaît comme une solution de fuite. Saint-Denys Garneau, un littéraire lui aussi, s'était réfugié quelque part entre la corde et l'arc de la circonférence de son poème-sphère afin de « créer par ingéniosité un espace analogue à l'Au-delà / Et trouver dans ce réduit matière / Pour vivre et l'art »; Dorais, comme l'avait d'abord fait le poète québécois, s'élançait, le long du rayon, tout droit vers l'Au-delà, et il ne semble pas douter que le salut est là. S'agit-il d'évasion? Peut-être. Pourtant, quand on suit tous les sentiers de réflexion de Dorais, l'on ne peut manquer d'apprécier la justesse de ses analyses et de ses intuitions. Sa riche culture d'humaniste ouvert à tous les progrès de la civilisation lui permet de dévoiler le fonctionnement des systèmes d'oppression et de déceler de quelles façons (car il y en a plusieurs) ces systèmes jouent dans le cas des Franco-Ontariens, comme dans celui des Québécois d'avant la Révolution tranquille. Je pense, entre autres, à sa description lucide de la pratique du bilinguisme à l'Université Laurentienne, à ses vues éclairantes sur la mentalité et les aspirations de la jeunesse, à son analyse, bien menée à travers l'essai québécois, de l'expérience religieuse du Canadien français, etc. Notre essayiste a su voir, et sait encore voir la réalité; pourquoi s'en détourne-t-il tout à coup pour se diriger vers le pays de l'imaginaire? Parce que « le salut comme toujours viendra de l'Affectivité, beaucoup moins de la rationalité technocratique, dernier recours de la Volonté de Puissance. » La raison semble courte : s'il est peut-être possible à l'individu marginalisé de se réfugier et de vivre au pays de l'Art, il ne me semble pas qu'on en puisse induire qu'un groupe puisse trouver le salut dans ce qui me semble une fuite. La sagesse des nations, que ne dédaigne pas Dorais, ne dit-elle pas que la vie est une lutte et que nul ne peut s'y soustraire sans déchoir? Et

les Franco-Ontariens n'ont jamais été sans courage, eux qui ont forgé fièrement leur identité à même des luttes centenaires.

Je n'ai fait qu'indiquer ici l'une des hésitations ou contradictions de l'essayiste; on les remarque en passant d'un texte à l'autre, parfois à l'intérieur d'un même texte. Elles me semblent provenir du manque de structuration du volume entier. Elles n'empêchent pas la réflexion; elles la provoquent plutôt. Il n'en reste pas moins qu'une réécriture de l'ensemble, fondu en une seule réflexion, suivie et actualisée, aurait forcé l'essayiste à mater ses contradictions et à préciser sa pensée. Tel quel, le livre de Fernand Dorais est un livre d'intuitions et de passion, d'analyses et de lucidité : c'est un livre de combat. Il aurait pu être une oeuvre de maturité, si seulement son auteur avait bien voulu prendre le temps d'en mûrir l'organisation et d'en travailler l'expression. Mais quand on vit sur la ligne de feu et que l'on veut entraîner ses compagnons au combat, a-t-on le loisir de signoler sa pensée et de soigner son écriture?

René Dionne

LABELLE, Nicole. *L'Oratorio*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. *Que sais-je?* 2119, 1983, 127 pages. 4,80 \$.

Avec le petit livre de Nicole Labelle, la célèbre collection « *Que sais-je?* » poursuit sa mission principale qui est d'amener le lecteur moyen à la pointe des connaissances d'un sujet particulier. Ce sujet peut aussi bien être la Crise de 1929, la gendarmerie, les biotechnologies, le commerce des armes de guerre, la thalassothérapie, les perversions sexuelles, que la tradition orale, Freud, la psychologie du sport et le roman noir français. Ainsi, au numéro 2119 de cette collection, on trouvera un petit ouvrage portant sur un sujet fort sérieux, l'oratorio, que Nicole Labelle rend abordable à l'habitué de cette collection et sans doute à tous les autres lecteurs.

Dans les lignes qui suivent, on ne trouvera pas le résumé du livre de Nicole Labelle. Je laisse ce soin au lecteur qui, après avoir lu les considérations ci-bas, se sentira suffisamment intéressé pour courir chez son libraire et acheter le livre (n'est-ce pas le souhait de tout auteur de livre?) ou, ce qui est plus probable, ira l'examiner à la bibliothèque et conviendra que Nicole Labelle a fait un excellent travail de vulgarisation (la langue française devrait se créer un mot plus attrayant que celui-ci pour décrire le travail d'un auteur qui veut rejoindre son lecteur plutôt que de se gargariser de formules savantes!).

Du point de vue d'un lecteur canadien, ce qui fait l'intérêt de ce livre c'est que, pour une fois, l'historique d'un sujet ne s'arrête pas aux frontières de l'Europe occidentale mais déborde vers l'Amérique (la collection « *Que sais-je?* » le fait parfois), et même s'aventure vers ces « quelques arpents de neige » où un genre musical vieux comme la Chrétienté, l'oratorio, cherche et trouve un sol fertile à son évolution. Certes, le voyage de cette forme vers les terres nouvelles d'Amérique est tout récent et Nicole Labelle ne prétend pas que cette dernière migration ait déjà produit des chefs-d'oeuvre. Mais il est rafraîchissant d'entendre parler de Guillaume Couture, de Claude Champagne, de Paul McIntyre et de Léon Zuckert dans un livre qui vient de citer des grands comme Haendel, Bach, Carissimi, Charpentier, etc. Le chauvinisme littéraire ou scientifique (il n'y en a pas une once dans l'entreprise de Nicole Labelle, qu'on se rassure!) a parfois le mérite d'ouvrir des perspectives que les cercles officiels passent trop aisément sous silence.

Le livre de Nicole Labelle, c'est d'abord de la clarté : clarté dans l'expression (rien du style ronflant qu'on rencontre habituellement dans un sujet « relevé » comme l'oratorio); clarté dans la façon d'aborder l'évolution du genre (approche chronologique, approche par auteurs, et approche par lieux de floraison du genre); et surtout clarté dans l'argument (Nicole Labelle aurait pu entraîner son lecteur vers plusieurs détails dont raffolent les spécialistes, mais qui ne sont pas nécessairement essentiels à la compréhension du sujet). Nicole Labelle s'en tient donc résolument aux concepts, aux noms et aux lieux qui lui semblent avoir marqué la progression de l'oratorio. Une définition du genre (pp. 5-6), les origines, les débuts, quelques grands noms d'Italie où l'oratorio prend fermement racine (première partie, chapitre 2), puis l'école allemande qui comprend Schütz, J.S. Bach, Haydn; l'école anglaise dominée par Haendel; la française que dirigent deux maîtres : Charpentier et LeSueur (deuxième partie, chapitre 1); le XIX^e siècle en France et dans les pays germaniques (chapitre 2); enfin l'oratorio au XX^e siècle avec crochets en Allemagne, en France, dans divers pays européens et en Amérique.

Je ne retiendrai ici qu'un aspect du livre de Nicole Labelle qui contribue à rendre le sujet de l'oratorio éminemment abordable. Le livre exprime bien les rapports fructueux qu'entretient ce genre religieux avec les sociétés dans lesquelles il évolue. Depuis ses origines au cœur du Moyen Âge, l'oratorio a su se transformer, s'adapter, et répondre aux modes d'expression de différentes sociétés et époques. Par exemple, la société italienne du XVII^e et du début du XVIII^e siècle privilégie le spectacle chanté (débuts de l'opéra), et l'oratorio subit cet attrait, à tel point que Nicole Labelle affirme, à propos d'une oeuvre de Vivaldi, qu'il s'agit d'un « opéra sacré » à cause des indications de mise en scène figurant sur le manuscrit (p. 39). Par ailleurs, l'Allemagne de J.S. Bach, tout imbue d'esprit religieux, conçoit ses oratorios autour des fêtes et des services religieux. La France du XVIII^e siècle, que l'on connaît pour son rationalisme, produit des oratorios qui tirent leurs sujets des tranches les plus profanes des textes sacrés : la conquête de Jéricho, Ruth et Booz, etc. Au XIX^e siècle, le goût de l'orientalisme que l'on rencontre dans une foule d'oeuvres littéraires françaises, trouve écho dans un oratorio de César Franck, *Ruth*. L'avènement de la musique moderne avec Schoenberg, Hindemith, Honegger, Milhaud, et Messiaen donne des oeuvres où règne à nouveau l'inspiration religieuse (ex : la *Jeanne d'Arc au bûcher* de Honegger, *La transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ* de Messiaen), mais où l'éclatement des règles de l'art musical amène l'oratorio à s'écarter des formes et des sonorités habituelles et à rechercher dans les sons eux-mêmes un sens religieux à l'acte musical. Nicole Labelle dit de Messiaen qu'il est le « théologien des sons. »

Tout l'ouvrage de Nicole Labelle repose sur cette constatation fondamentale que l'oratorio, contrairement à d'autres genres qui ont connu leur apogée et leur déclin, possède une capacité de métamorphose peu ordinaire. La meilleure illustration de cette caractéristique, c'est que le genre continue de fleurir à l'époque moderne où des notions telles que Dieu, Jésus-Christ, les saints, et le culte religieux ont subi de sérieux assauts. Nicole Labelle croit que l'oratorio contemporain est peut-être celui qui retourne aux sources vives du genre en se servant de tous les langages sonores du siècle, en s'adressant à la spiritualité de l'homme et en le conviant à la méditation. Quel paradoxe! Et nous qui pensions, après Nietzsche, Malraux et Camus, que Dieu était mort dans l'âme même de l'homme moderne! C'est à se demander si la survie d'un genre comme l'oratorio en plein XX^e siècle matérialiste n'est pas la preuve que ces « prophètes » contemporains ont prématurément conclu à la mort des aspirations spirituelles de l'homme!

LEMAIRE, Michel. *Cavalier d'ennui*. Longueuil, Éditions Le Préambule, Collection Murmures du temps, no 1, 1984, 101 pages. 8,50 \$.

Après avoir créé, depuis leur fondation en 1975, plusieurs collections : Essais, Chroniques de l'au-delà, Chroniques du futur, Science et théorie, Prisme, Poésie, Récits, Roman, et publié plus d'une vingtaine d'auteurs dont Gilles Lane, Paul Chamberland, Jean-François Somcynski, Yvon Gauthier, Claude Gagnon, François d'Apollonia, les éditions du Préambule viennent d'en ajouter une autre à leur liste, *Murmures du temps*, « consacrée, nous informe l'éditeur, aux récits et aux textes courts qui nous parlent de ce que nous sommes ou ne sommes pas dans le temps qui peut être le nôtre. » *Cavalier d'ennui* de Michel Lemaire constitue le premier numéro de cette nouvelle collection.

Il s'agit d'un recueil de sept nouvelles ou récits d'inégale longueur, dont quelques-uns se subdivisent en de très courts textes. Discours fragmenté où l'écriture, de prose, allie parfois la poésie, ce livre compose en fait un journal dans lequel le narrateur-acteur témoigne d'une grande difficulté d'être, exprimée dans « une suite d'impressions et de réflexions nostalgiques. »

Michel Lemaire, en plus d'une thématique appropriée, s'inspire d'un langage propre à la pensée et aux auteurs existentialistes pour rendre compte, dans les cinq premières nouvelles ou premiers chapitres de son livre, de la démarche de son personnage qui, habité par le désœuvrement, la solitude et l'angoisse, refuse la réalité, c'est-à-dire le monde, les hommes et les choses qu'il associe au vide, à la monotonie et à la médiocrité, pour se réfugier, insatisfait, dans un univers de fantasmes, de rêves et d'hallucinations. Ce n'est pas que le narrateur soit défaitiste, velléitaire ou veule, au contraire il multiplie les efforts pour découvrir et dégager de la vie et de la réalité quotidiennes des motivations et des raisons d'être, mais en vain. Parce que sa quête du bonheur, démesurée et absolue, le trahit continuellement en le plaçant devant ses contradictions et ses échecs.

Mais dans sa vie, il n'y avait rien, le temps qui s'égrenait ne le conduisait à rien. Il sentait bien que ce rien était normal et parvenait simplement de son désir trop grand qui démonétisait le présent. Mais il tenait à ce désir comme à la pierre de touche de son être. (p. 61)

Animé de ce grand désir, le narrateur tentera d'échapper au temps, au vide de l'existence, de combattre la réalité, et de se dire, sans fuite ou évasion, à la mesure de ses attentes et de ses exigences. Ainsi, entre autres quêtes, questionne-t-il et met-il au centre de son journal, la création (littéraire et artistique) comme expérience et moyen d'accomplissement et de dépassement. C'est ce que la sixième et avant-dernière nouvelle, *Faire face*, apprend au lecteur qui découvre à la fois le sens véritable de la démarche du personnage et le fondement précis du livre.

L'auteur cerne et présente son personnage de façon habile. Il utilise par exemple le procédé du dédoublement, le narrateur se raconte en effet à la première et à la troisième personnes, pour créer une distanciation permettant de dévoiler ce dernier un peu plus, sous un angle impersonnel, différent.

Faire face renverse donc la situation et amorce, par la précipitation des événements, le dénouement contenu dans l'*Accident*, dernière nouvelle du livre.

Sens véritable de la démarche du narrateur lorsqu'il s'interroge d'abord sur la valeur de la création :

(...) mais comment Mozart fit-il pour écrire ce qu'il écrivit, certains mouvements lents de concertos pour piano, pour dire cette sérénité à

travers les larmes, pour faire entendre une telle beauté souriante sans masquer le déchirement insoutenable; alors que la laideur du monde semble tout ensevelir, alors que la douleur de vivre, alors que le non-sens semblent enlever toute force de création, toute justification de création? N'est-ce point toujours le mensonge? (p. 89)

Et lorsque celui-ci s'identifie au personnage d'une nouvelle « que je n'ai pas écrite » (?), et dont « le sujet réel, nous avoue-t-il, devait être l'analyse des motifs de départ de (ce) personnage. Je voulais, ajoute-t-il, faire le portrait, un peu ébouriffé d'une insatisfaction existentielle » (p. 83). Auteur et narrateur se rejoignent pour ne former qu'un seul et même personnage : la boucle est bouclée, cette nouvelle est écrite, elle est l'objet du livre que le lecteur achève, *Cavalier d'ennui* en est le fruit et le résultat.

J'ai bien peu confié à ce journal; mais je projetais d'y méditer sur les sens multiples de ce « Faire face », sur une quête de l'honneur malgré et dans le désespoir, sur une quête de la création malgré et dans. Avec mes amitiés. (p. 89)

L'action réalisée par la création et l'écriture répond à la grande difficulté d'être, à la quête du personnage.

Elle sera comblée par l'intervention directe de l'auteur, tout à fait légitime, dans la dernière nouvelle, *l'Accident*. Véritable *deus ex machina*, l'accident de voiture dont est victime le narrateur au moment où il tente de rejoindre la femme aimée, lui fait voir la mort de près, vivre une sorte de descente aux enfers où, dans un « bouillonnement d'images », défilent, en quelques instants, son existence et ses souvenirs. Il a découvert et accepté la présence de l'autre, l'amour, incarné par la femme, et découvert que la nature à elle seule, dans toute sa force et sa simplicité, représente peut-être le mieux la vie. Raisons essentielles, s'il en est, pour vaincre la mort, pour re-naître.

Et pourtant, autour de moi debout dans le soleil, l'existence était là, dans la brûlure d'une source parmi les iris, dans le tremblement des arbres sous le vent, dans le bourdonnement infini des insectes à travers les champs déserts. (p. 97)

Cavalier d'ennui, par sa forme et ses différents mouvements, fait penser à un requiem, inspiré ou non de Mozart, qui célébrerait la mort d'un personnage, narrateur-acteur de ces nouvelles, pour mieux le faire renaître, libéré et délivré du poids d'une existence sans signification, d'une « insatisfaction existentielle. »

L'écriture de Michel Lemaire transpose des impressions et des réflexions nostalgiques, souvent empreintes d'une certaine naïveté pour décrire le refus, la révolte et le devenir d'un personnage, que plusieurs lecteurs associeront parfois de très près à des thèmes un peu usés, et piégés. Elle réussit, malgré des apparences trompeuses, à créer une atmosphère soutenue et à inventer une grande tendresse qui n'échapperont à personne.

Georges Bélanger

MARINIER, Robert. *L'Inconception*. Sudbury, Éditions Prise de Parole, 1984, 48 pages. 7,95 \$.

Je n'ai pas assisté à la pièce de Robert Marinier au moment où elle a été produite par le Théâtre français du Centre national des arts à Ottawa, en novembre 1983, et reprise à Montréal, en mars 1984, par le Théâtre d'Aujourd'hui.

S'il est vrai qu'il existe une différence importante entre le théâtre qu'on joue et le théâtre qu'on publie, il est à espérer que *l'Inconception* ait produit et produise sur scène un meilleur résultat que celui que rend le texte publié par les éditions Prise de Parole.

Cette courte pièce, composée de treize scènes, fait à peine une quarantaine de pages dans le texte et oblige le lecteur à faire preuve d'un grand courage pour démêler une histoire et un scénario aussi complexes qu'enchevêtrés. Après une deuxième lecture, risquons de les cerner dans les grandes lignes.

Pierre n'a pas d'enfant et ne veut pas en avoir. Par un étrange phénomène, l'abolition du temps et de l'espace, et indépendamment de sa volonté, il fait la connaissance de Marc et de Claude, ses deux fils virtuels, « inconçus » et jaillis de nulle part, avec lesquels il aura plusieurs entretiens et discussions qui lui feront découvrir l'avenir, les trente prochaines années de sa vie, et en particulier son comportement, son rôle de père, ses rapports avec eux, et sa vie familiale. Il est le seul témoin de ces « voyages » dans le temps car Claire, sa femme, à qui il raconte tout, le croit malade et victime d'hallucinations. Il n'en demeure pas moins profondément marqué par l'apparition et la présence de ses futurs enfants, et par cette incursion dans l'avenir, que leurs révélations rendent possible. Situation exceptionnelle, tentation irrésistible : Pierre voudra corriger en quelque sorte son destin, sa vie et son rôle de père, répondre aux reproches que lui adressent les deux fils.

Marc lui révèle qu'il ne verra jamais le jour, restera « inconçu » pour ainsi dire; Pierre ne peut oublier l'image et l'impression très fortes que lui aura laissées ce premier fils, et les accusations de « mauvais père » qu'il aura eu le temps de lui faire. C'est ce rôle qu'il s'acharnera à corriger, par la suite, tout au long de la pièce. Claude, son deuxième fils, hors du temps toujours, révèle qu'il sera conçu, naîtra mais vivra dans l'ombre de Marc parce que Pierre, marqué par un sentiment de culpabilité sans rémission, n'agira que dans l'espoir de retrouver Marc, dans le temps, par tous les moyens. Pour atteindre cet objectif, il ignorera Claude la plupart du temps, se servira de lui à l'occasion et le confondra avec Marc. L'inexistence (*l'inconception*) de ce dernier conditionnera (de là l'ironie de la situation) et modifiera la vie de deux êtres réels, Pierre et Claude, le père et le fils à naître. Par leurs visites hors du temps, leurs va-et-vient entre le présent et le futur, le néant et la réalité, le réel et l'imaginaire, ces deux fils « inconçus » dévoilent deux possibilités d'avenir.

Complice, le lecteur sait comment est fait le présent, la réalité. Il n'y a pas si longtemps, Claire a cru être enceinte alors qu'il s'agissait d'une « fausse alarme », un retard de quelques jours; au dénouement, elle apprend de son médecin qu'elle est *vraiment* enceinte! Le destin, implacable, a agi : Marc a raté le rendez-vous, Claude viendra au monde dans neuf mois. Comment Pierre réagira-t-il, croyant en la naissance de Marc, et apprenant qu'il s'agira de celle de Claude?

Dès le départ donc, une première difficulté, de taille, s'impose au lecteur qui devra user de patience et créer des liens, faibles dans la pièce, pour chasser la confusion que transpose cet imbroglio, et par le fait même donner un sens plus clair aux scènes et au déroulement du scénario.

Pourtant le choix du sujet et l'argument de la pièce restent judicieux. Robert Marinier, avec l'accord tacite du public, lecteur ou spectateur, se donne un instrument idéal pour faire évoluer ses personnages en jouant avec leur avenir et leur devenir. Sonder, jauger, supputer l'avenir, lui plaquer des facettes possibles, empruntées au réel ou à l'imaginaire, d'aucuns en seront. Mais n'est pas George Orwell qui veut! Car cela signifie en même temps respecter des règles différentes et nouvelles de jeu et de création dramatiques.

C'est précisément ici que le bât blesse l'auteur qui, par inexpérience, man-

que de souffle ou, à cause d'une utilisation maladroite de la matière et de la technique dramatiques, n'arrive pas à donner à *l'Inconception* une unité assez forte, une action serrée et un élan suffisant pour que la pièce passe la rampe. Il aurait fallu adopter une structure renouvelée et appropriée, inventer, sans pour autant basculer dans l'absurde ou le non-sens, un nouveau langage. Et ce qui se présente, par exemple, comme un imbroglio aurait pu prendre la forme d'une action dramatique maîtrisée.

Les maladresses d'ailleurs ne se font pas attendre. Dès les premières pages à la deuxième scène, l'auteur parvient mal à exposer les raisons pour lesquelles le père ne veut pas d'enfant, et introduire, justifier au niveau de la technique l'abolition du temps et de l'espace, le voyage hors du temps, qui caractérise toute la pièce. L'écriture tombe tout de suite à plat, porte à faux, n'aboutit à rien.

Pierre — ... si le ciel existe — le paradis-là, avec Dieu puis les anges — s'il existe, où est-ce qu'il est? Tout le monde s'interroge sur où trouver Dieu, mais si Dieu est au ciel, trouve le ciel, tu vas trouver Dieu. (p. 6)

— D'abord, s'il (le ciel) est pas quelque part dans l'univers, il doit donc être dans une autre dimension. Il n'y a pas d'autre réponse possible. La prochaine question qui se pose, c'est, est-ce que les dimensions vont à l'infini pareil comme l'univers? Sûrement. Mais est-ce que les dimensions vont à l'infini des deux bords? (p. 7)

— Mais est-ce que le vide, c'est rien? Ou est-ce que c'est quelque chose? Si toi t'es là, est-ce que c'est encore le vide? (p. 9)

— S'il y a un ciel, puis s'il est dans une autre dimension, je serais plus l'esclave du temps et de l'espace. (p. 9)

Réflexions un peu enfantines et inutiles qui ne servent qu'à semer la confusion. Le lecteur saisira très vite et beaucoup mieux, sans ces passages dépourvus de signification, le procédé du jeu hors du temps que le personnage Claire, l'épouse de Pierre, incarne à souhait en servant de prétexte et d'instrument à l'auteur qui veut tracer ainsi une ligne de démarcation entre le présent et le futur, la réalité et le rêve, le réel et l'imaginaire; c'est selon. Il n'y a qu'elle, en fait, qui croit, bien naïvement, au délire psychotique de son mari, le lecteur n'étant pas dupe longtemps (les indices sont trop nombreux, citons la création du moyen de voyager dans le temps annoncée par Claude, p. 38), du fait que Pierre rencontre ses deux fils, encore « inconçus », dans un parc, les découvre au moment où par anticipation ils ont le même âge que lui (environ trente ans), et voit se dérouler sous ses yeux une bonne moitié de sa vie.

Le dialogue, souvent confus et ambigu, entre Pierre et ses deux fils, hors du temps, traîne en longueur et rend mal, maladroitement, l'exploration de l'avenir alors que, dans le présent et la réalité, Pierre et Claire (les futurs parents) s'intègrent mieux à l'action et la font progresser. Empruntons le passage suivant (p. 28), entre Pierre et Marc.

Pierre — Mais t'as dit que tu voulais me parler, qu'est-ce que tu voulais me dire?

Marc — Euh ...

Pierre — Veux-tu m'avertir de quelque chose?

Marc — Non.

Pierre — Bien c'est quoi?

Marc — Honnêtement là ... je le sais pas.

- Pierre — Tu le sais pas?
 Marc — Bien je m'étais jamais posé la question avant.
 Pierre — T'es revenu trente ans dans le passé puis tu t'es jamais demandé pourquoi?
 Marc — J'avais rien de mieux à faire? (sic)
 Pierre — Je trouve cela difficile à croire.
 Marc — Ça me semblait une bonne idée? (sic)
 Pierre — C'est une bonne idée si t'as une raison pour le faire.
 Marc — Est-ce qu'il faut une raison pour tout?
 Pierre — Si t'es revenu, c'est qu'on t'a sûrement choisi pour une raison? Ils t'ont pas envoyé me voir pour rien?
 Marc — On m'a pas envoyé,
 Pierre — Qu'est-ce que tu veux dire?
 Marc — Il y a personne qui m'a choisi.

Ces conversations père-fils constituent l'essentiel de *l'Inconception*. Le lecteur se demande où veut en venir l'auteur. À réfléchir peut-être à voix haute sur l'intelligence et la pertinence d'avoir ou de ne pas avoir d'enfant, en imaginant une vie par anticipation? À dialoguer avec ses futurs enfants pour savoir si tout ira bien une fois conçus et bien au monde? À analyser des comportements père-fils avant le temps, se donner le droit de dire oui ou non à l'avenir après l'avoir connu? Voire le corriger? Qu'à cela ne tienne! Il est possible de transposer ces réflexions et cette atmosphère sans la complexité, la confusion et le piétinement que le présent texte semble contenir.

Le lecteur de *l'Inconception* risque fort d'être déçu. Il aura tôt fait de remarquer également, à la décharge de l'auteur, que l'éditeur n'a pas complété tout le travail requis pour la publication d'un livre, d'une pièce de théâtre. Tôt fait de remarquer que, sans altérer la vraisemblance et la langue parlée, le texte devrait être exempt des nombreuses fautes de français et de transcription qui le jonchent encore : nos différents (p. 11); il doit plus y en avoir des galaxies (p. 9); c'est moi qui lui avait donné (p. 19); regarder pour quoi (p. 22); la maudite télévision, était maintenant le moyen par excellence ... (p. 45); il faut absolument qu'il voit quelqu'un (p. 45); ça veut dire quelque chose ça, tu vois. Ça veut dire ... (p. 35). Tôt fait de remarquer que le personnage Pierre s'exprime d'une façon pour le moins surprenante lorsqu'il dit : « Qu'est-ce que tu fais là toué? » (p. 14) et, quelques pages plus loin, dans une langue impeccable (p. 20) : « C'est moi qui y vais. » Tôt fait de remarquer que les indications scéniques, la description des décors, la légende des photographies, peu nombreuses ou carrément inexistantes, encadrent mal la pièce. Et si les coupures de presse (la critique de la pièce jouée) existent, sans être exigées dans la publication, elles informent le lecteur.

Mais il est question du théâtre qu'on publie, et la question fondamentale se pose en fonction du choix du manuscrit : sachant que la pièce a été produite, le lecteur se demande si l'éditeur a retenu la dernière version de la pièce, revue et corrigée conjointement avec les metteurs en scène ou d'autres intervenants.

La lecture de *l'Inconception* invite à croire que Robert Marinier ne réussit pas à traiter et à maîtriser le sujet avec aisance et tout le succès espéré. Défi et obstacle difficiles à relever, certes, que de briser les règles du temps, les chambarder dans une pièce de théâtre, et de mettre au centre de l'existence des personnages, comme principal levier de l'action, l'avenir substitué au présent. Cependant, le lecteur sera d'accord, le théâtre n'a de sens et de valeur qu'au moment où se lève le rideau. *L'Inconception* a été créée pour être jouée.

SYLVESTRE, Paul-François. *Les Communautés religieuses en Ontario français. Sur les traces de Joseph Le Caron.* Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1984, 142 pages. 10,00 \$.

SYLVESTRE, Paul-François. *Les Journaux de l'Ontario français 1858-1983.* Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1984, Documents historiques, no 81, 59 pages. 6,00 \$.

Le jeune écrivain prolifique, Paul-François Sylvestre, nous livre deux autres textes utiles pour la connaissance de l'Ontario français. La première brochure qui porte sur les communautés religieuses est divisée en deux parties de longueur inégale. La première partie (pp. 9-33), exclusion faite des illustrations, compte moins de vingt pages de texte et veut donner un aperçu général de l'histoire des communautés religieuses en Ontario français. C'est un inventaire intéressant qui permet d'entrevoir en un rapide coup d'oeil la diversité de cette présence religieuse.

L'opuscule de Paul-François Sylvestre est surtout utile pour sa deuxième partie (pp. 35-142) où, par ordre chronologique de leur arrivée en Ontario, on dresse la liste des communautés religieuses à partir des Récollets (1615) jusqu'aux Petits Frères de Jésus (1975) (pp. 37-38). Chacune des quarante-sept communautés religieuses inventoriées mérite quelques pages faites d'un résumé de leur histoire et d'un tableau répertoriant chacune de leurs oeuvres en terre ontarienne.

Règle générale, l'auteur nous livre des données exactes tant au chapitre des dates qu'à celui des noms des communautés religieuses. Il faut toutefois noter quelques inexactitudes. Puisque les Ursulines débarquent à Québec en 1639, il ne faudrait pas écrire qu'elles sont sur les rives du Saint-Laurent « dès la seconde moitié du XVII^e siècle » (p. 56). Aussi il faut écrire Pinsideault et non Pinsonnault (pp. 62, 75) pour désigner l'évêque fondateur de London. Les Jésuites ne dirigent pas le collège de l'Assomption pendant ses douze premières années (1858-1870) (p. 73), et Mgr Patrick Phelan n'est pas évêque de Kingston en 1845; il en est l'évêque coadjuteur et l'administrateur.

Ces rares inexactitudes pourtant ne dérogent pas à un beau travail dont les données sont fournies par les communautés religieuses elles-mêmes, comme nous l'apprend l'auteur (p. 8). Le volume peut servir à la fois d'aide-mémoire aux spécialistes et de sommaire exact pour les curieux.

Le deuxième opuscule s'intitule *Les journaux de l'Ontario français 1858-1983*. La première partie (pp. 1 à 17) est faite d'un essai portant sur les thèmes principaux mis de l'avant dans ces journaux, c'est-à-dire la religion, le patriotisme, la partisanerie politique, la défense de la langue et de la culture canadiennes-françaises, la valorisation du sol, l'humour et le bilinguisme. Ces dix pages sont suivies d'une chronologie et d'une répartition géographique des 101 journaux inventoriés (pp. 11-16). La deuxième partie de la brochure (pp. 18-55) est composée d'une liste chronologique commentée de chacun des journaux. Chacune des feuilles a droit à quelques lignes descriptives de ses origines et de son évolution.

Paul-François Sylvestre réussit ici, comme dans l'opuscule précédent, à faire une contribution à la connaissance de l'Ontario français. Ses lecteurs lui sauront gré d'avoir forgé un instrument fort utile, et ce, dans une langue correcte et agréable à lire.

THIBAUT, Louise. *Mythologie domestique*. Sudbury, Éditions Prise de Parole, Collection Les Perce-Neige no 6, 1984, 45 pages. 4,95 \$.

Ce recueil de poèmes présente vingt-huit textes, divisés en quatre parties, *Jeux*, *Lune de miel*, *Muses* et *Mythologie domestique*, dont les liens se tissent entre elles autour de l'amour, thème central et omniprésent du livre.

Après une présence au monde, un profond et impatient désir de vivre, *Jeux* (11 poèmes, pp. 7-17), c'est l'éveil à l'amour pressenti, rêvé, idéalisé et désiré; la découverte du corps, l'éveil des sens, l'attente et le besoin de l'autre, le désir d'aimer; *Jeux*, c'est aussi des amitiés et des amours nouvelles et neuves, c'est déjà sans doute des blessures, des déceptions et quelques souvenirs. Le je poétique possède tous les droits, en somme se les octroie, tout est permis : l'espoir, le rêve, la croyance, l'avenir, l'amour. Ennemi impitoyable avec lequel s'évanouissent et disparaissent trop de rêves, le temps se fait quand même toujours menaçant. On l'interroge avec inquiétude.

Combien de temps demeurerons-nous
Immobiles à nous regarder
Avant que le sable n'érode nos visages
Et que le soleil blanc nous rende invisibles
L'un à l'autre? (*Les beaux sphinx*, p. 17)

Lune de miel (1 poème, pp. 18-29), long mouvement ininterrompu, convie le lecteur à la fête et à la célébration de l'amour où le temps, maîtrisé, est immobilisé, vaincu.

J'ai perdu la notion du temps
Dissociée du rythme des astres (p. 24)

...
Ton rythme a pénétré mon sang
Les heures possèdent maintenant
La qualité de l'arrêt (p. 18)

Ce poème convie aussi à l'abandon et à la découverte des gestes de l'amour exprimé à l'occasion par un érotisme voilé.

Tes doigts étendus comme
Pour l'octave sur un clavier
M'enseignent la sagesse des folies amoureuses

...
Cette caresse des cerveaux
Qui ramène par la main
Le désir en exil (p. 25)

Bonheur fragile mais intensément vécu que la vie et la routine quotidiennes briseront cependant, pour faire place à l'amour déçu et meurtri, au souvenir amer, à la solitude et au repliement sur soi.

Rupture douloureuse, les deux dernières parties du recueil, *Muses* (6 poèmes, pp. 30-35) et *Mythologie domestique* (10 poèmes, pp. 36-45), témoignent de la distance que le je poétique prend envers l'amour et l'autre, l'homme. Le désir et le rêve se réalisent alors dans le jeu, l'invention et l'écriture qui créent l'illusion, l'existence de l'homme, et de l'amour.

J'ai le coeur plein de fleurs fanées
Devant le présage des existences distinctes
Et des amours plurielles
Le coeur dans la poche
La raison à l'affût (p. 27)

C'est ce moment du livre, la dernière partie essentiellement, que choisit

l'auteure, Louise Thibault, pour céder le pas et la parole à la poésie et à l'écriture féministes, engagées, pour radicaliser l'attitude du je poétique.

Attitude de dénonciation des mythes domestiques : la tricherie et le guet-apens de la routine quotidienne, la tromperie et l'inégalité des rôles de l'homme et de la femme (*Gynécée*), l'absence de l'homme ou l'homme-objet (*Narcisse*), la femme-objet (*Remember Balm beach*), l'amour difficile ou inexistant, etc.

Porte-parole aussi de toutes ces femmes « privées d'amour » parce que victimes de cette mythologie domestique, que les poèmes *J'ai rencontré des femmes* (p. 43) et *Sorcières* (p. 44), au rythme incantatoire, transposent si bien.

L'insatisfaction et la déception poussent le je poétique vers un ultime retranchement, le refus, la solitude et l'enfance.

Je ne veux d'amour qu'à mes conditions
Et je saurai tenir tête à tous ceux qui m'approchent

...
Je saurai être solitaire
Avec élégance
Arrogance

...
Je tournerai le dos à tous les mots d'amour
Et je marcherai la tête haute
Jusqu'à mon berceau d'enfant (*Enfant gâtée*, p. 45)

Mythologie domestique de Louise Thibault ne fait pas mentir la raison d'être de la collection, « Les Perce-Neige », que dirige Robert Dickson, « réservée aux auteurs qui, malgré leurs talents, n'ont jamais eu l'occasion d'être publiés par un éditeur. » Ce recueil de poèmes compose une progression et une belle unité autour d'un thème central, l'amour, présente une auteure qui fait preuve, malgré quelques gaucheries, d'une écriture souple et flexible parce qu'elle en modifie le rythme avec une certaine facilité, et dénonce à propos; par la poésie engagée et féministe, tous ces « mythes domestiques », synonymes de la routine quotidienne.

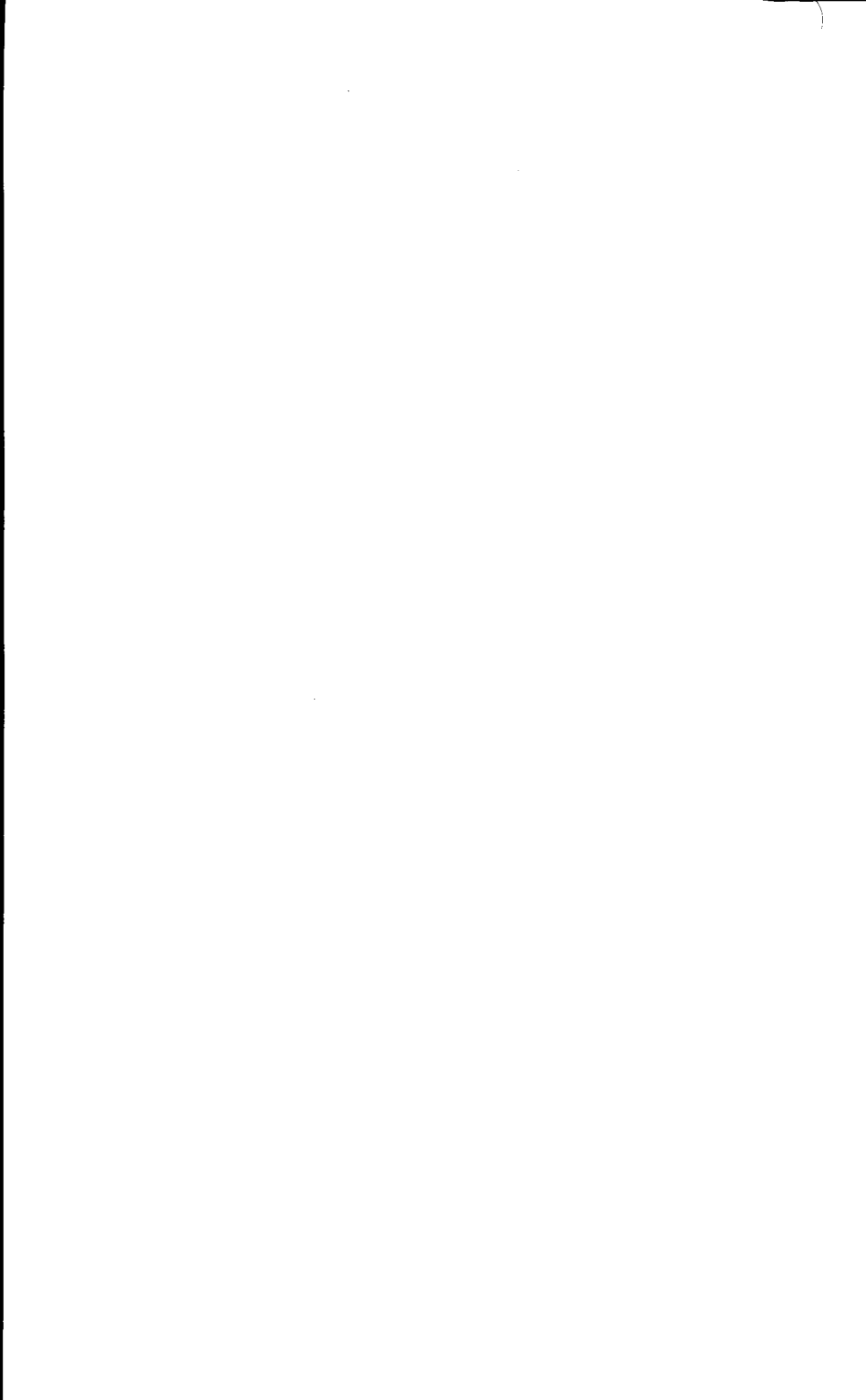
Avec la publication de ce sixième numéro de la collection, *Prise de Parole* a décidé, à son grand avantage mais surtout pour le meilleur bénéfice du lecteur, de faire peau neuve et d'apporter des changements majeurs. Format agrandi, caractères typographiques plus gros, meilleure disposition graphique, toutes ces transformations améliorent sans contredire la qualité de l'édition. Seul a été sacrifié, certainement pour une question de coût, le magnifique papier sur lequel ont été imprimés les numéros précédents.

L'édition du livre de Louise Thibault accuse et contient pourtant encore des erreurs et des oublis que *Prise de Parole*, soucieuse de produire un travail achevé, devrait éliminer. Par exemple, l'accent existe en français et doit être transcrit. Pourquoi entraver la lecture d'un texte en omettant de placer les accents sur les lettres majuscules, en particulier lorsqu'il s'agit des titres? : ETAT CIVIL, AVEU REPORTE, SOLSTICE D'ETE, ENFANT GATEE, SHAWNIGAN(sic), GYNECEE, SORCIERES, J'AI RENCONTRE DES FEMMES. Tous les titres, ceux des différentes parties du recueil et ceux des poèmes, devraient mieux se détacher les uns des autres, pour éviter de les confondre d'abord, et pour bien distinguer la division du livre. Enfin, pourquoi pas une table des matières?

Ont déjà été publiés, depuis 1979, dans cette collection, les auteurs et les titres suivants : Danielle Martin, *À Perce-Poche*, no 1; Andrée Lacelle-Bourdon, *Au Soleil du souffle*, no 2; Jean-Marc Dalpé, *Les Murs de nos villages*, no 3; Michel Dalaire, *Regards dans l'eau*, no 4; et Jean Ferron,

L'Amour est un bien public, no 5.

Georges Bélanger



ÉCOLE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Université Laurentienne, Sudbury (Ontario)

Une belle façon d'assurer mon avenir!

Des programmes qui répondent aux besoins
des enseignants francophones!

ÉTUDES À PLEIN TEMPS *

* SUR CAMPUS SEULEMENT

1. Programme de formation intégrée à l'enseignement
 - a) B.A. avec concentration en éducation
 - b) B.Éd. et brevet d'enseignement de l'Ontario
 - i) cycles primaire et moyen
 - ii) cycles moyen et intermédiaire
2. Programme de formation à l'enseignement pour étudiants diplômés : B.Éd. et brevet d'enseignement de l'Ontario
 - i) cycles primaire et moyen
 - ii) cycles moyen et intermédiaire

** ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

** SUR CAMPUS ET HORS CAMPUS

1. Programme de B.A. avec concentration en éducation
2. Programme de B.Éd. à temps partiel
3. Programme de qualifications additionnelles du Ministère
4. Programme de qualifications additionnelles de base du Ministère
 - cycle primaire
 - cycle moyen
 - cycle intermédiaire

Visitez-nous, téléphonez-nous ou écrivez-nous
pour plus de renseignements.

Le Directeur, École des sciences de l'éducation,
Université Laurentienne, Sudbury (Ontario), P3E 2C6.

Téléphone : (705) 675-1151 postes 658, 664, 665

Le Dictionnaire des écrits de l'Ontario français

EN PRÉPARATION

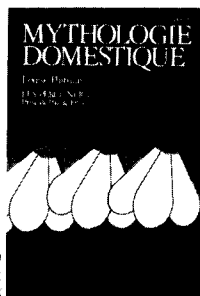
Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) P3E 2C6
(705) 675-1151

PRISE DE PAROLE

ON EN PARLE



Entre Montréal... et Sudbury
Fernand Dorais
12,95 \$



Mythologie domestique
Louise Thibault
4,95 \$



Comme un simple voyageur
Michel Vallières
5,95 \$



L'autrement pareille
Marguerite Andersen
8,95 \$

BON DE COMMANDE

(incluant frais de port et de manutention)

Veuillez me faire parvenir exemplaire(s) de :

Entre Montréal... et Sudbury (12,95 \$)

L'autrement pareille (8,95 \$)

Comme un simple voyageur (5,95 \$)

Mythologie domestique (4,95 \$)

Vous trouverez ci-inclus mon chèque
 mon mandat postal

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____

Faire parvenir le tout à :

PRISE DE PAROLE
C.P. 550, Succ. B
Sudbury (Ontario)
P3E 4R2
(705) 675-6491



LA COMMUNAUTÉ CAMBRIENNE

est une cité de jeunes et de moins jeunes gens où l'ambiance est propice à l'apprentissage, à la vie sociale et à l'épanouissement personnel.

Le collège Cambrien offre à la communauté francophone, aux adultes et aux diplômés du secondaire, vingt-cinq programmes de formation différents.

Un de ceux-ci a été conçu pour vous.

**CAMBRIAN —
VOTRE COLLÈGE COMMUNAUTAIRE!**



Collège
Cambrian
College

1400 Barrydowne, Sudbury, Ontario, P3A 3V8
(705) 566-8101

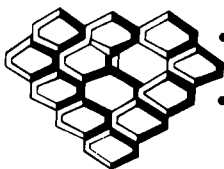


Centre des langues
officielles du Canada
à l'Université Laurentienne
Center for the Official
Languages of Canada
at Laurentian University

**LE CENTRE DES LANGUES,
C'EST UNE UNITÉ DE SERVICES LINGUISTIQUES**

Téléphonez au CENTRE DES LANGUES,
nous sommes à votre service;
Téléphone : 1-800-461-4030 ou 675-1151, poste 210

ou visitez nos locaux :
Le Centre des Langues, Salle A-123, Pavillon des Arts,
Université Laurentienne



*La
Ruche
des
Artistes*

*place saint-joseph
20, chemin Ste-Anne
Salle 210
Sudbury, Ontario
P3E 5N4*

À NE PAS MANQUER :

- *nos soirées de spectacles
d'ici à l'automne*
- *le Cabaret de Noël
contactez La Ruche des Artistes
au 675-6493 poste 30*

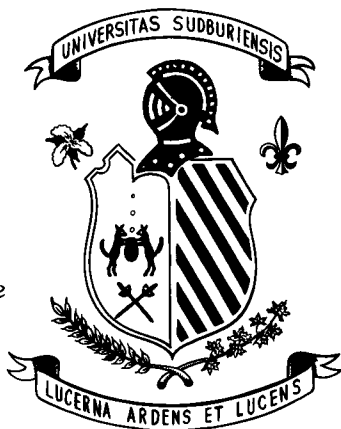
À LOUER :

- *service de "disc-jockey", technicien
inclus*
- *palmarès bilingue récent*
- *pour danses, activités sociales, etc.*
- *à prix modique*
- *contactez La Ruche ou
Jacques Michaud au 560-5237*

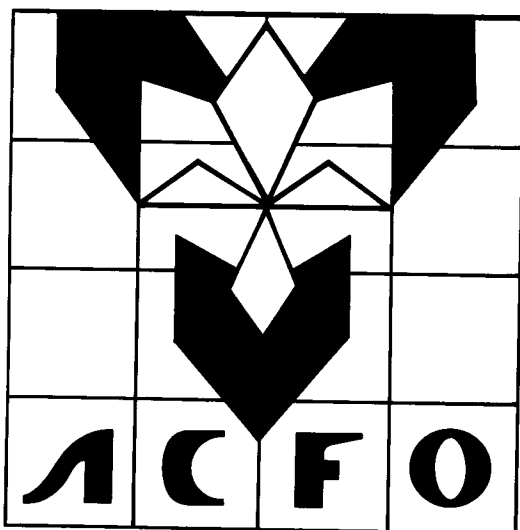
UNIVERSITÉ DE SUDBURY

fédérée à
l'Université Laurentienne

L'historique de l'Université de Sudbury remonte à 1913, année où a été fondé à Sudbury le Collège du Sacré-Coeur. Jusqu'en 1957, le Collège fut un collège classique qui offrait le baccalauréat ès arts traditionnel. En 1957, le Collège devient l'Université de Sudbury. Trois ans plus tard, en 1960, l'Université de Sudbury signe un accord de fédération avec l'Université Laurentienne et devient ainsi le partenaire catholique au sein de la fédération.



Présentement, l'Université de Sudbury présente notre Univers sous quatre Perspectives : Philosophie, Études amérindiennes, Folklore et Sciences religieuses. Les cours de philosophie permettent l'exploration et la découverte de notre univers dans les pas des grands penseurs. Les sciences religieuses apportent un approfondissement de notre univers à travers les grandes traditions religieuses, en particulier la tradition judéo-chrétienne. Les études amérindiennes nous révèlent notre univers tel que vu par les premiers habitants de notre pays: une vision et un esprit exprimés par leur langue et leur culture. Le folklore nous fournit l'occasion de découvrir notre culture populaire telle qu'exprimée par des traditions, des arts et des usages toujours actuels.



**Créée en 1910, l'ASSOCIATION
CANADIENNE-FRANÇAISE D'ÉDUCATION
DE L'ONTARIO (ACFEO) a
vigoureusement combattu le
Règlement 17 du gouvernement
provincial dans le but de garantir des
droits scolaires en français à notre
communauté. Devenue en 1970
l'ASSOCIATION CANADIENNE-
FRANÇAISE DE L'ONTARIO (ACFO),
elle fête cette année ses soixante-quinze
(75) ans d'engagement à l'épanouisse-
ment de la population franco-ontarienne.**

75
75 ANS D'ENGAGEMENT

ACFO

Association canadienne-française de l'Ontario
325 rue Dalhousie, Pièce 500, Ottawa, Ontario K1N 7G2
(613) 237-6050 1-800-267-0365

**LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE
DE HEARST**

UNE INSTITUTION TOURNÉE VERS L'AVENIR

Pour plus de renseignements, adressez-vous au:

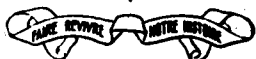
*Bureau des admissions
Le Collège Universitaire de Hearst
C.P. 580
Hearst, Ontario
POL 1N0
[705] 362-4841*



**L'Association
canadienne-française
de l'Ontario
du grand Sudbury Inc.**



Place St-Joseph, 20 chemin Ste-Anne,
Sudbury, Ontario P3C 5N4
(705) 673-8335



La société historique du Nouvel-Ontario

Une banque de richesses sur notre histoire et notre patrimoine contenues dans 81 documents publiés depuis 1942.

On y a abordé une grande variété de sujets d'histoire régionale : les paroisses, les institutions (orphelinats, écoles, hôpitaux), les familles pionnières, les missionnaires, les Amérindiens, le folklore, les mines, les colonisateurs, la vie ouvrière et paysanne.

La série complète de ces « Documents historique » est toujours disponible. Chaque numéro coûte en moyenne 5,00 \$.

Tant qu'à y être, devenez donc membre! La cotisation annuelle n'est que de 10,00 \$ et elle vous donne droit aux deux documents que la Société publie annuellement.

Derniers titres parus

- 75 - L. Cadieux / R. Toupin.
Les Robes Noires à l'île du Manitou, 1853-70.
1982, 75 p. 5 \$
- 76 / 77 - **Pionnières de chez nous** (Hanmer).
1983, 156 p. 10 \$
- 78 - Victor Simon.
La Mise en vigueur du Règlement XVII. 1983, 58 p. 5 \$
- 79 - Lucien Michaud.
Cent ans de vie française à Sudbury. 1983, 74 p. 5 \$
- 80 - Serge Dignard.
Camille Lemieux et l'Ami du Peuple. 1984, 85 p. 5 \$
- 81 - Paul-François Sylvestre.
Les Journaux de l'Ontario français, 1858-1983.
1984, 55 p. 5 \$

La société historique du Nouvel-Ontario

Université de Sudbury
Chemin du Lac Ramsey
Sudbury (Ontario) P3E 2C6
(705) 673-5661

L'expérience Laurentienne

À vous de choisir

Les rues encombrées, la vie trépidante de la grande ville...ou la Laurentienne avec le plein air et un mode nordique de vie d'apprentissage.

L'Université Laurentienne vous offre les mêmes installations qu'une grande université ainsi que les avantages réels d'une petite université. Ces avantages comprennent des professeurs sympathiques, à l'esprit ouvert, qui sont accessibles lorsque vous avez besoin d'eux. Des classes peu nombreuses, où la discussion en petits groupes est une réalité quotidienne.

La Laurentienne est dotée d'une communauté francophone active, organisant des événements sociaux et culturels. Des locaux, servant de salon francophone, ont été aménagés au coeur de l'édifice des classes et servent de noyau à l'Association des Étudiants francophones. Ces locaux servent, non seulement de lieu de rencontre, mais sont à la disposition de divers clubs et organismes francophones.

Elle possède une piscine olympique, des pistes de ski de fond et une plage. Quatre lacs entourent le campus.

Réunissez tout cela, et vous avez l'Expérience Laurentienne. Des programmes universitaires de qualité, le plein air, une ambiance francophone unique et un environnement à dimension humaine.



Université
Laurentienne

Chemin du lac Ramsey
Sudbury (Ontario)
P3E 2C6
(705) 675-1151



L'INSTITUT FRANCO-ONTARIEN

Créé en 1976, l'Institut franco-ontarien dédie ses efforts à la recherche et à la documentation portant sur les réalités franco-ontariennes. L'IFO vient de créer une nouvelle collection, la *Collection franco-ontarienne*, et possède aussi des archives, que le public est cordialement invité à consulter en se rendant au pavillon des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne.

L'IFO publie la *Revue du Nouvel-Ontario*,

- no 1, **Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**, 1978, 106p. 5,00 \$ (ÉPUISÉ)
- no 2, **Politique et syndicalisme : réalités négligées en Ontario français**, 1979, 79p. 5,00 \$
- no 3, **Les Idéologies de l'Ontario français : un choix de textes (1912-1960)**, 1981, 115p. 5,00 \$
- no 4, **Littérature sudburoise : Prise de Parole 1972-1982**, 1982, 118p. 5,00 \$
- no 5, **Un centenaire : Sudbury : 1883-1983**, 1983, 184p. 7,00 \$
- no 6, **Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**, 1984, 138 p. 6,00 \$

Déjà parus,

Actes de colloque 1,
Langue maternelle, langue première de communication?, 1978, 135p. 5,00 \$ (ÉPUISÉ)

Actes de colloque 2,
L'Avenir de la francophonie ontarienne, 1981, 121p. 5,00 \$

Gauthier, Yvon,
Le Dépistage et le diagnostic des troubles d'apprentissage: un guide des tests,
« Collection Fleur-de-trille », 1982, 51p. 4,80 \$

Latulippe, Marcel,
Mort et croissance,
« Collection Fleur-de-trille », 1984, ii-94p; iv-170p. 15,00 \$

L'Expression de soi,
Actes du 3^e congrès de l'AOPF,
« Collection Fleur-de-trille », 1984, iii-182p. 7,00 \$

